

Les Valeurs Civilisationnelles dans le Message du meilleur des hommes ﷺ

Dr. Muhammad bin Abdallah bin Saleh as-Suhaym

Maître de Conférence – Département des Sciences Islamiques - Faculté de l'Éducation – Université Roi Saoud

Membre de la Société Saoudienne des Sciences de la Croyance, des Religions, des Sectes et des Écoles de pensées

Membre de la Société saoudienne des études sur la Prédication

Traduit de l'arabe par Njikum Yahya/Editions Assia

Revu et corrigé par D. Saleh Elenizi/ université Roi Saoud



PREFACE (établie par le traducteur)

Système de transcription phonétique des lettres arabes en lettres latines utilisé dans cette traduction

k = ك	z = ز	a = أ
l = ل	s = س	i = إ
m = م	ch = ش	b = ب
n = ن	s = ص	t = ت
h = ه	d = ض	th = ث
w = و	t = ط	j = ج
y = ي	z = ظ	h = ح
ah = ة /â = ى	' = ع	kh = خ
â' = اء	gh = غ	d = د
âh = اة	f = ف	dh = ذ

q= ق   r = ر

* Les voyelles longues sont transcrites ainsi :

  ou = و / î = ي / â = ا + آ

* Les voyelles brèves sont transcrites de cette manière :

  a = (َ...) / i = (ِ...) / u = (ُ...)

* Surmontées d'une *sokoun*, la lettre ي est transcrite ay, et la lettre و est transcrite û

* La *chaddah* de la lettre arabe originelle est marquée dans la transcription par un redoublement de la lettre latine



correspondante :

Exemples : al mozzammil / al moddaththir

* L'article défini arabe (al) est transcrit des deux manières suivantes :

1- Si l'article défini introduit un mot débutant par une lettre dite ' lunaire ', il reste distinct du mot comme : al baqarah / al mâ'idah / al qasas.

2- Si l'article défini introduit un mot débutant par une lettre dite ' solaire ', le 'l' de 'al ' est supprimé au profit d'un redoublement de la lettre initiale du mot défini et nous posons un trait de liaison entre l'article et le nom pour indiquer leur liaison phonique comme :an-nisâ'/ ar-Roum / ach-Chourâ / ad-dâr / at-Tabarânî Nous avons eu recours à plusieurs traductions du Noble Coran en langue française pour traduire le plus fidèlement possible les sens des Sourates et Versets mentionnés par l'auteur de l'ouvrage originel tout au long de son étude. Ces traductions sont les suivantes :

1. le Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens, traduction effectuée par le Complexe Roi Fahd de Madînah al Munawwarah (Médine), Arabie



Saoudite, publiée en l'an 1420 de l'hégire/1999 de l'ère commune.

2. Le Coran, traduction de D. Masson, éditions Gallimard, coll. Folio, 1967.
3. Le Coran, essai de traduction, traduit par Jacques Berque, éditions Albin Michel, coll. Spiritualités vivantes, première édition 1990.





Au nom d’Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Le Très-Haut dit :﴿ Allah fit très certainement une faveur aux croyants lorsqu’Il leur envoya un Messager, pris parmi eux, pour leur réciter Ses Versets, les purifier et leur enseigner le Livre et la Sagesse, bien qu’ils eussent été auparavant dans un criant égarement﴾ (Sourate La Famille de [c]Imrân, Âl [c]Imrân , 3, Verset 164).

﴿ Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu’ils trouvent mentionné chez eux dans la Torah comme dans l’Evangile. Il leur commande le convenable, leur proscrit le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, illicites les pernicieuses, et leur ôte le fardeau et les jougs qui les écrasaient; oui, en faveur de ceux qui croient en lui, le soutiennent, lui portent secours et suivent la lumière descendue avec lui ; ceux-là sont les triomphants.﴾ (Sourate Les Murailles, Al A[c]râf, 7, Verset 157).

Will Durant, dans son ouvrage Histoire de la Civilisation, déclare : « Si nous jugeons la grandeur d’un être en fonction de l’influence que cet être a eu sur les autres êtres humains, nous pouvons affirmé que Muhammad compte parmi les plus grands hommes de l’Histoire. En effet, il s’est engagé à élever le niveau spirituel et moral d’un peuple que la chaleur de l’atmosphère et la



stérilité du désert avaient plongé dans les ténèbres de la barbarie et a, dans cette mission, connu une réussite jamais enregistrée par un autre réformateur dans l'Histoire […] Il a érigé au-dessus du judaïsme, du christianisme et des anciennes croyances de son pays, une religion facile, claire et puissante et un édifice éthique. Il a réussi, en une génération, à sortir victorieux de cent batailles, en un siècle, à bâtir un grand État et à constituer, jusqu'à nos jours, une puissance redoutable dans la moitié du monde» [1].

1 Treizième volume, p. 47.



Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Introduction

Louange à Allah qui a empli de Son amour et de Son exaltation les cœurs de ceux qui sont Ses bien-aimés, et retiré des cœurs de ceux qui ne le sont pas, l'accès à Sa connaissance et à Sa considération. Je témoigne qu'il n'existe pas de divinité, en droit d'être adorée, autre qu'Allah, et qu'Il n'a point d'associé dans l'adoration. Les cœurs Le vénèrent par amour, considération profonde et glorification. Les âmes ont recours à Lui par désir de gagner Ses récompenses et par crainte de Son châtiment. Je témoigne que Muhammad est Son serviteur, Son Messager, Son ami intime, Son élu, et le dépositaire de Sa Révélation. Allah l'a dépêché, alors qu'Il avait interrompu depuis longtemps l'envoi des Messagers, pour sauver l'humanité du joug de la concupiscence et des caprices passionnels, et la rapprocher du Créateur de la terre et des cieux ; aussi Muhammad ﷺ est-il le guide de tous ceux qui empruntent le droit chemin ; son Message est une miséricorde et la voie à suivre pour toute l'humanité; c'est une annonce heureuse pour l'univers et une délivrance pour les persécutés. Que la Bénédiction et l'infini Salut d'Allah soient sur lui…



En examinant l'histoire des civilisations et en considérant avec attention les lieux de leur émergence, le chercheur constate qu'un dénominateur commun les relie : elles ont toutes vu le jour sur les rivages fluviaux ou les littoraux marins car en effet ce n'est qu'à proximité des sources d'eau que s'établissent les civilisations. Cependant, si l'on considère la civilisation islamique, on note qu'elle s'est diffusée depuis la péninsule Arabique, et plus précisément, depuis La Mecque, cité située au cœur d' une vallée aride, qu'aucun fleuve n'a jamais traversée et où l'agriculture n'était donc pas pratiquée. Cette civilisation avait néanmoins pour elle ce qui est meilleur que l'eau, soit la Révélation divine, tel un esprit pour la vie et les êtres vivants. Allah Le Très-Haut dit :﴿*Et c'est ainsi que Nous t'avons Révélé un esprit* [le Coran] *en provenance de Notre ordre. Tu n'avais connaissance ni du Livre ni de la foi ; mais Nous en fîmes une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs, même si c'est toi qui effectivement guides vers une voie de rectitude, la voie d'Allah à Qui appartient ce qui est aux cieux et ce qui est sur la terre. Oui, Allah est la destination de toute chose*] (Sourate La Consultation, *Ach-Chourâ*, 42, Versets 52-53).

C'est pourquoi le Message que notre Prophète Muhammad ﷺ fut chargé de transmettre recouvre tout ce dont a besoin l'être humain pour pratiquer les actes d'adoration prescrits par une Religion authentique et pour établir une civilisation parfaite



avec tout ce qu'elle comporte de croyances, de lois, de valeurs, de principes, de modèles, d'édifices, de sciences expérimentales et théoriques (littéraires et humaines). Ce Message divin constitue donc à la fois un fondement, un point de départ et un guide pour l'établissement de l'ultime civilisation humaine. Evoquer la civilisation islamique c'est notamment rappeler que, loin de reléguer les civilisations antérieures, elle s' inspira d'elles, adopta leurs bons éléments auxquels elle apporta des améliorations, et révéla leurs défaillances. Les philosophies ultérieures et toutes les autres religions ont été incapables de détruire ou de reléguer cette civilisation. Elle enregistra de formidables victoires et, en peu de temps, apporta à l'humanité de nombreux bénéfices. C'est une réalité que reconnaissent ses adversaires. Georges Bush (le grand-père) (1796–1859), professeur de langue hébraïque et de littérature orientale à l'université de New-York a dit : « En vérité, il (Muhammad ﷺ) a établi les bases d'un empire [1] qui a réussi, en quatre-vingts ans seulement, à étendre sa domination sur des royaumes et des contrées plus nombreux et plus vastes que ceux sur lesquels l'Empire romain avait pu exercer sa propre domination en huit cents ans. Notre étonnement va grandissant lorsque, dépassant le succès politique de cet homme, nous abordons l'avancée de sa religion et constatons alors sa propagation rapide, sa constance et son affermissement continu. En réalité, il est

1 L'auteur de l'ouvrage présent n'approuve pas cette désignation de l'Islam par 'empire', puisque l'Islam est à la fois religion et État.



impossible d'expliquer ce qu'ont réalisé le Prophète de l'Islam et l'Islam autrement qu'en reconnaissant qu'ils bénéficiaient de la protection particulière d'Allah. En effet, le succès enregistré par Muhammad ﷺ ne correspond pas aux moyens qu'il avait à sa disposition et il n'est pas possible d'expliquer cela par la logique humaine. On dira donc, inéluctablement, qu'il œuvrait sous la protection et les auspices d'Allah. Il n'est d'autre explication que celle-ci pour comprendre ces réalisations aux résultats stupéfiants» [1].

Lorsque l'on examine en détails les éléments de base indispensables à l'édification de toute civilisation digne de ce nom, on relève des éléments essentiels et d'autres secondaires. Les éléments dominants et particulièrement importants sur lesquels repose l'édification des civilisations sont notamment les suivants :

Premier élément: une Religion du Vrai qui assure à l'individu : pour son âme une soumission; pour son corps une rectitude; pour la société dans laquelle il vit un bon état; pour la ligne de conduite qu'il lui convient d'observer, une intégrité. Cette Religion du Vrai oriente en outre cet individu vers des moyens corrects pour parvenir à des objectifs vertueux et lui garantit le bonheur dans la vie présente et dans l'au-delà.

1 Muhammad, fondateur de la religion musulmane et fondateur de l'empire Musulman, p. 353.



Deuxième élément : une connaissance véritable qui dévoile à l'homme des réalités cachées, l'oriente vers des objectifs justes, l'informe sur son essence et lui fournit la voie de la connaissance qui, s'il l'emprunte, lui procure les résultats qu'il se donne pour objectif d'atteindre, lui épargne la quête éprouvante de l'impossible et lui fait gagner du temps dans sa quête des vérités relatives aux premières générations d'hommes dont le parcours en ce bas monde et la fin ont été respectivement dévoilé et exposée dans le Coran. Celui-ci exhorte donc l'homme à œuvrer dans le domaine de cette connaissance authentique pour parvenir, grâce à elle, à des résultats sains qui le gardent éloigné des arguments polémiques.

Troisième élément : une justice irréprochable qui traite à égalité le gouvernant et le gouverné, le riche et le pauvre, la personne de noble origine et la personne d'humble origine; une justice parfaite dont l'ennemi bénéficie autant que l'ami et dans laquelle tous ceux qui ont affaire à elle sont jugés à partir de critères égaux et sur des bases égales.

Quatrième élément : des desseins clairs, sains et précis qui délivrent le cœur de tout désarroi, exaltent l'âme par leur caractère sublime et par la sûreté des moyens permettant de les atteindre, dévoilent à cette même âme les ténèbres du futur. L'homme œuvre ainsi, guidé par une lumière émanant de son Seigneur, connaît son début et sa fin, a la certitude qu'il sera



jugé et équitablement récompensé, et se sacrifie pour la concrétisation d' un avenir collectif et commun.

Cinquième élément : un amour sincère qui unit et soude les membres de la société en son entier et grâce auquel les cœurs se rencontrent en toute sincérité, dans l'amour et l'altruisme ; les âmes se soutiennent comme les membres d'un même corps qui réagissent tous ensemble par la vigilance et la fièvre dès que l'un d'entre eux est en souffrance. Chaque individu considère que son frère et son voisin ont autant de droit que lui sur la pièce en argent ou en or qui est en sa possession.

Tous ces éléments de base ont donc été introduits par l'Islam qui a insisté sur leur nécessité, a exhorté à leur mise en vigueur et a mis en garde contre ce qui va à leur encontre ou les dénigre ou les détruit, comme nous le verrons tout au long de cette étude, si telle est la Volonté d'Allah.

Si le lecteur réfléchit avec objectivité sur n'importe quel élément constitutif d'une administration ou d'une civilisation, puis médite sur les textes du Coran et de la Sunna prophétique pure, il est amené à constater que le Coran et la Sunna abondent en preuves et en confirmations sur ces sujets. Par exemple, s'il examine, d'une part, ce que l'on appelle les dix lois, ou les dix principes, des sciences administratives, il s'aperçoit que l'Islam encourage l'homme dans ce domaine et en est même l'initiateur. D'autre part, lorsque le chercheur approfondit n'importe lequel des thèmes de cette religion ou un quelconque élément



constitutif de la civilisation, prôné par l'Islam, il est alors immédiatement convaincu qu'il s'agit du but de l'Islam ou du sujet principal abordé par l'Islam, en raison du grand nombre de textes qui abordent ces sujets. Il me sera certes impossible de rassembler dans cette étude tous les textes en rapport avec chaque sujet abordé ou auquel je fais allusion. Je me contenterai de fait d'en apporter les preuves et d'expliquer la place de tel ou tel sujet dans l'Islam. De même, je ne serai pas en mesure de cerner toutes les composantes de la civilisation apportées par l'Islam. J'indiquerai néanmoins la base de ces composantes et en évoquerai les plus importantes à mon sens, tout en appuyant mes indications par des preuves extraites du Coran et de la Sunna.

Cette étude est divisée en trois parties principales :

Première partie : Les valeurs du savoir, dans lesquelles s'inscrivent trois déterminants :

Premier déterminant : La connaissance/ *al ‹ilm*
Second déterminant : La religion/*ad-dîn*
Troisième déterminant : La perfection./ *al itqân*

Deuxième partie : Les valeurs sociales, dans lesquelles s'inscrivent sept déterminants:

Premier déterminant : Le juste milieu/*al wasatiyyah*
Second déterminant : L'attention portée à la femme
Troisième determinant : L'amour
Quatrième determinant : La miséricorde/ *ar-rahmah*
Cinquième déterminant : La paix/*as-salâm*



Sixième déterminant	:	Les qualités morales/*al akhlâq*
Septième déterminant	:	La propreté/*an-naẕâfah*

Troisième partie : Les valeurs de gestion, dans lesquelles s'inscrivent six déterminants :

Premier déterminant	:	Les dogmes, règles, lois et principes :leur consignation par écrit et leur globalité
Second determinant	:	La garantie des droits
Troisième determinant	:	La fructification et la préservation des biens
Quatrième déterminant	:	La justice/*al ‹adl*
Cinquième déterminant	:	La puissance/*al quwwah*
Sixième déterminant	:	La tolérance envers l'adversaire

L'étude présente est vouée exclusivement à la recherche de la satisfaction d'Allah. Je L'implore de faire en sorte qu'elle soit conforme à la Sunna de Son Messager ﷺ et compte au nombre des connaissances utiles et des œuvres bénéfiques. Je demande également au Très-Haut de la considérer comme un appel à rejoindre Sa religion authentique, un guide vers Son droit chemin et une défense de Son Messager et de Son Livre. " J’ai recours à Allah – que Son Nom soit exalté– pour purifier mes œuvres et mon intention. Je reconnais que, face à Lui, je n’ai aucune force ni aucune puissance et que c’est auprès de Lui que je m'inspire pour mes intentions et mes résolutions. À Lui, je



demande l'immunité et la protection de mes paroles, le pardon et la rémission de mes péchés et de mes fautes. En vérité, Il est Celui Qui accorde la grâce, Le Très Généreux" [1].

En conclusion de cette introduction, je remercie Allah, Celui Qui mérite et a droit foncièrement à la reconnaissance pour la grâce, la bienveillance dont Il m'a gratifié et la facilité avec laquelle j'ai pu, grâce à Lui, accomplir ce modeste travail. Je Le remercie – que Sa gloire soit exaltée – pour Ses bienfaits successifs et Ses grâces incessantes et je L'implore de compléter la bénédiction qu'il m'a octroyée en me pardonnant mes péchés et en m'accordant une fin heureuse. Je remercie aussi tous ceux qui m'ont aidé dans ce travail de recherche.

Louange à Allah, Seigneur des mondes. C'est par Sa grâce que s'accomplissent les œuvres salutaires. Que la prière et le salut soient sur celui qui a été envoyé comme miséricorde pour l'humanité.

Professeur Muhammad bin Abdallah bin Saleh As-Suhaym

Université Roi Saoud, Faculté de l'Éducation, département des sciences islamiques

Fait à Riyad, en l'an 1428 de l'hégire/an 2007 grégorien

1 Machâriq al anwâr, 1/7.





Première partie
Les valeurs du savoir

Trois déterminants s'inscrivent au cœur des valeurs du savoir. Ils sont reliés par un dénominateur commun qui n'est autre que la preuve et l'évidence. En effet, la connaissance, la religion et la perfection ne peuvent se raffermir et se consolider que sur une preuve manifeste, une évidence incontestable et un argument probant. Parce qu'elle est la base de la religion et précède toute action, j' ai placé la connaissance en premier dans cette partie, avant d'aborder la religion puis de clore par la perfection. Voici donc les composantes de cette partie :

Premier déterminant : La connaissance

Cette religion admirable est celle de la connaissance. Toute personne objective que l'on interrogerait sur l'aspect le plus important de l'Islam répondrait : la connaissance. Celle-ci occupe en effet une place importante dans chaque question abordée par l'Islam, que ce soit pour établir cette question ou pour l'appuyer par une preuve. Dans les points suivants, nous montrons clairement la place que cette religion accorde à la connaissance.

Premier point : L'intérêt de l'Islam pour la connaissance

Il est impossible de cerner la totalité des aspects éblouissants de l'Islam qui soulignent l'intérêt que cette religion porte à la connaissance. Ainsi, tantôt l'Islam exhorte à l'acquisition de la



connaissance, tantôt il évoque la primauté des hommes de savoir, tantôt encore il annonce que ces derniers occupent un rang supérieur à celui du combattant (*mujahid*), dans le sentier d'Allah et tantôt il précise que ce rang est plus élevé, auprès d'Allah, que celui de Son serviteur. On pourrait mentionner bien d'autres aspects lumineux; nous n'allons cependant en évoquer dans ce qui suit qu'une partie :

Premier aspect : L'exhortation à l'acquisition de la connaissance

Plusieurs éléments témoignent de cette exhortation et notamment les premiers Versets qui furent Révélés au Prophète Muhammad ﷺ : ﴿ *Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis ! Ton Seigneur est le Très Noble,* qui *a enseigné par la plume* [le calame]*, a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas* ﴾ (Sourate L'Adhérence, *Al cAlaq*, 96, Versets 1-5). Les objectifs de la Révélation de cette Sourate étaient notamment les suivants : «Enseigner à Muhammad le Coran et sa récitation, car le Prophète ignorait tout de la psalmodie; indiquer que la connaissance du Coran était pour Muhammad facile à acquérir parce qu'Allah, qui a inspiré à l'homme la connaissance par l'écriture, est capable de lui prodiguer des enseignements dès le départ; indiquer également que sa communauté allait évoluer vers la connaissance de la lecture, de l'écriture et l'acquisition du savoir ; orienter le Prophète ﷺ vers la contemplation de la manière don't Allah crée les êtres vivants, et plus



spécifiquement l'être humain, qu' Il conçoit de façon remarquable à partir d'une simple adhérence; et c'est d'ailleurs l'être humain qui est le point originel de cette contemplation »[1].

D'autres éléments témoignent de cette exhortation à l'acquisition de la connaissance notamment l'injonction qu'adresse Allah à Son Messager ﷺ, soit d'assimiler des connaissances relatives à l'action que l'on veut entreprendre avant d'initier celle-ci. Ainsi dit-Il : ﴿*Sache donc qu'en vérité, il n'existe point de divinité, en droit d'être adorée, autre qu' Allah, et implore le pardon pour ton péché, ainsi que pour ceux des croyants et des croyantes. Allah connaît vos activités* [sur terre] *et votre lieu de repos* [dans l'Au-delà]﴾ (Sourate Muhammad, *Muhammad*, 47, Verset 19). Ibn Jarîr a dit, faisant l'exégèse de ce Verset : « Sache, Ô Muhammad, qu'il n'est point d'entité vénérée à laquelle il incombe de consacrer l'adoration, ou à laquelle convient cette dernière, et qu'il soit permis à toi et aux créatures d'adorer en toute légitimité, hormis Allah, qui est le Créateur des créatures et le Possesseur de toutes choses. Tout ce qui existe en dehors de Lui reconnaît l'Unicité de Ses Actes. Puis, implore le pardon pour ton péché, c'est-à-dire demande à ton Seigneur de pardonner tes péchés passés et présents de même que les péchés de ceux qui, parmi les hommes et les femmes, ont foi en toi» [2] .

---

1 Tafsîr at-tahrîr wa at-tanwîr, 15/434.

2 Jâmi‹ al bayân, 26/53.



Le Prophète ﷺ a expliqué que le sentier du savoir était une voie qui menait au Paradis. Il dit en effet dans un Hadith : « Allah facilitera l'accès d'un chemin qui conduit au Paradis à quiconque emprunte une voie dans laquelle il recherche un savoir» [1] Ce même Hadith est rapporté avec plus de détails par At-Tirmidhî; en voici les termes : « Quiconque emprunte un chemin dans lequel il recherche la connaissance, Allah lui facilitera l'accès à l'une des voies qui conduisent au Paradis. Les anges rabattent leurs ailes par satisfaction devant celui qui recherche la connaissance. En vérité, ceux qui sont au ciel et sur la terre, jusqu'aux poissons dans les eaux, implorent le pardon (des péchés) de celui qui recherche la connaissance. La primauté de l'homme de savoir sur l' adorateur est analogue à la primauté de la lune sur les étoiles. Les savants sont les héritiers des prophètes et, en vérité, les prophètes n'ont pas laissé en héritage de l'argent ou de l'or mais la connaissance. Celui qui prend cette connaissance en héritage prend en réalité la part qui lui revient voire une part plus importante.» [2].

Le Prophète ﷺ a dit également:«Allah fait acquérir la science religieuse à celui auquel Il veut du bien» [3] Ibn Hajar explique le

---

1 Sahîh Muslim, Hadith 2699, 4/2074.

2 Sunan Abî Dâwoud 3/354, Sunan At-Tirmidhî, 5/48, Sunan Ibn Mâjah, 1/78, Sunan Ad-Dârimî, Hadith, 342, 1/110. Al Albânî a jugé ce Hadith authentique; voir Sahîh al jâmi‘ as-saghîr, Hadith n° 6298.

3 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 71, 1/39, Sahîh Muslim, Hadith 1037, 2/718.



sens de ce Hadith comme suit : «Ce Hadith met clairement en évidence la primauté des hommes de savoir sur les autres hommes et la primauté de l'acquisition du savoir religieux sur celle des autres savoirs» [1].

La primauté du savoir et de son acquisition sont notamment mis en évidence dans la parabole proposée par le Prophète ﷺ relative à la fois à la connaissance et à celui qui l'acquiert, la comprend et l'applique. Abou Mousâ rapporte ainsi le propos suivant du Prophète ﷺ : «La bonne direction et le savoir qu'Allah m'a donné pour mission de diffuser, sont comparables à une pluie abondante qui s'abat sur un territoire. Là où la terre est saine, la pluie est absorbée et la terre se couvre de végétation et de champs. Mais là où la terre est aride l'eau de pluie est retenue en surface. Allah en fait alors profiter les hommes qui la boivent, la donnent à boire à leurs animaux et l'utilisent pour l'agriculture. Enfin il existe une autre catégorie de terrains arrosés par la pluie: ce sont des bas-fonds qui ne retiennent pas les eaux en surface et ne se couvrent d'aucune végétation. Il en est ainsi des hommes comme il en est des sols : certains s' instruisent de la religion d'Allah, tirent profit de ce qu' Il m'a chargé de diffuser et qui donc apprennent et enseignent à autrui ce qu'ils ont appris. D'autres ne se préoccupent en rien de la connaissance qu'Allah m'a chargé de transmettre et n'acceptent pas de suivre la voie droite d'Allah

1 Fath al bârî, 1/165.



vers laquelle j'ai pour mission de les orienter»[1].

Deuxième aspect : La place prestigieuse de la connaissance et des hommes de savoir

Cette place prestigieuse que l'Islam octroie à la connaissance et aux hommes de savoir est illustrée par plusieurs données remarquables, notamment le fait qu'Allah Le Très-Haut associe Son témoignage à celui des hommes de savoir dans l'expression du plus sublime de tous les témoignages, soit celui de Son Unicité. Allah dit en effet : ﴿*Allah témoigne qu'il n'est de divinité, en droit d'être adorée, que Lui, comme en témoignent également les Anges et les hommes de savoir, et c'est là, de Sa part, accomplir l'équité. Il n'est de divinité, en droit d'être adorée, que Lui, Le Tout-Puissant, Le Sage. La religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam. Ceux qui avaient déjà reçu le Livre ne divergèrent qu'après avoir reçu la connaissance et que par mutuelle impudence. Quiconque dénie les signes d'Allah... Allah est prompt à en demander compte !*﴾ (Sourate La Famille de ᶜImrân, *Âl ᶜImrân*, 3,Versets 18-19). Ibn Kathîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde – dit : «Allah, Le Très -Haut, a témoigné et Il suffit comme témoin. Il est Le plus véridique des témoins, Le plus équitable et Le plus véridique de tous ceux qui attestent que: "*Il n'est de divinité, en droit d'être adorée, que Lui",* soit : Il est le seul Dieu de toutes les créatures et celles-ci sont toutes là pour le servir, et toutes sont

1 ahîh Al Bukhârî, Hadith 1, 79/42, Sahîh Muslim, Hadith 2282, 4/1787.



indigentes et dans l'immense besoin de Lui, Celui Qui se suffit par Lui-même et Qui n'a besoin de personne, comme d'ailleurs Il le dit : ﴿*Mais* c'est *Allah même Qui témoigne de ce qu'Il a fait sur toi descendre…*﴾ (Sourate Les Femmes, *An-Nisâ'*, 4, Verset 166). Dans le Verset de la Sourate *Âl ‹Imrân*, Il associe ensuite le témoignage des Anges et des hommes de savoir à Son propre témoignage en disant : ﴿ *Allah témoigne qu'il n'est de divinité, en droit d'être adorée, que Lui, comme en témoignent également les Anges et les hommes de savoir ...*﴾ ; un mérite spécialement grandiose est donc reconnu aux hommes de savoir à ce propos» [1].

Ibn Qayyim a mis en lumière la primauté et le prestige de hommes de savoir et évoqué plusieurs aspects attestant l'éminence de leur rang; Nous retiendrons de ses paroles celles qui sont en rapport avec le Verset de la Sourate *Âl ‹Imrân* que nous avons cité. Ainsi dit-il : « Allah Le Très-Haut invoque le témoignage des hommes de savoir relatif à la chose la plus sublime sur laquelle un témoignage puisse porter, soit l'Unicité d'Allah. Allah Le Tout-Puissant dit en effet : ﴿*Allah témoigne qu'il n'est de divinité en droit d'être adorée, que Lui, comme en témoignent également les Anges et les hommes de savoir, et c'est là, de Sa part, accomplir l'équité* ﴾. Cette Parole divine atteste de la primauté du savoir et des hommes de savoir sous plusieurs angles:

---

1 Tafsîr al Qur'ân al ‹Aẕîm, 1/354.



Premièrement : Allah invoque le témoignage de ces hommes à l'exclusion du témoignage des autres êtres humains.

Deuxièmement: Allah associe leur témoignage au Sien.

Troisièmement: Allah associe leur témoignage à celui de Ses Anges.

Quatrièmement: Cette invocation et ces deux associations successives constituent un témoignage de l' intégrité et de l' impartialité des hommes de savoir. En effet, Allah ne prend à témoin, parmi Ses créatures, que les personnes intègres. C'est ce que nous lisons également dans ce Hadith bien connu du Prophète ﷺ :"Ce savoir est porté à chaque génération par des gens intègres. Ils en éloignent les falsifications des extravagants, le mensonge des imposteurs et l' interpretation des ignorants…"[1].

Cinquièmement: Allah s'engage Lui-même comme Témoin. Or Il est Le Témoin le plus sublime. Puis Il fait valoir le témoignage de Ses meilleures créatures que sont les Anges et les hommes de savoir parmi Ses serviteurs, ce qui suffit à conférer à ces derniers une primauté et un honneur.

Sixièmement: Allah invoque le témoignage des hommes de savoir sur la chose la plus sublime et la plus importante sur

---

1 As-Sunan al kubrâ, Al Bayhaqî, 10/209; ce Hadith est jugé authentique par l'imam Ahmad ainsi que par Ibn Al Mullaqin, 1/259 dans Al badr al munîr; d'autres disent que l'authenticité de ce Hadith n'a pas été confirmée.



laquelle on puisse témoigner, soit qu'il n'est de divinité, en droit d'être adorée, qu' Allah. Or Celui qui occupe une éminente position n'invoque, pour une reconnaissance magistrale, que le témoignage des créatures les plus éminentes et les plus admirables.

Septièmement: Allah Le Très-Haut fait du témoignage des hommes de savoir un argument contre les négateurs. Ces hommes de savoir se retrouvent en effet en position de preuves, de signes et d' arguments prouvant Son Unicité.

Huitièmement: Allah Le Très-Haut utilise un seul et même verbe pour invoquer ce témoignage émanant de Lui, de Ses Anges et des hommes de savoir, ce qui montre la puissance de la connexion du témoignage de ces hommes au Sien. C'est comme si Allah Lui-même témoignait de Sa propre Unicité par leurs bouches et leur faisait énoncer ce témoignage. Par ce témoignage des hommes de savoir sur Son Unicité, Il témoigne de Lui-même : en établissant ce témoignage, en le faisant prononcer et en l'enseignant, tandis que les hommes de savoir sont les témoins, qui confirment, reconnaissent, ajoutent foi et croient»[1].

Allah souligne dans plusieurs Versets qu'Il élèvera les rangs des hommes de savoir. C'est ainsi qu'Il dit : ﴿*…Allah élèvera ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront été gratifiés de degrés dans la connaissance. Sur tout ce que vous faites, Allah est parfaitement Informé* ﴾ (Sourate La Discussion, *Al*

1 Miftâh dâr as- sa‹âdah, pp. 63-66.



Mujâdalah, 58, Verset 11) ; et Il ajoute que les hommes qui savent et ceux qui ne savent point ne sont pas sur un même pied d'égalité : ﴿ *Dis : "Ceux qui savent seraient-ils à l'égal de ceux qui point ne savent ? Seuls se rappellent les êtres doués de raison* ﴾ (Sourate Les groupes homogènes, *Az-Zumar*, 39, Verset 9). Ibn al Qayyim, – qu'Allah lui accorde la miséricorde – a dit : « Allah, le Très - Exalté, a dénié toute égalité entre les hommes de savoir et les autres hommes, de la même manière qu'Il a dénié toute égalité entre les élus du Paradis et les damnés de l'Enfer. Allah affirme en effet : ﴿ *Dis: "ceux qui savent seraient-ils à l'égal de ceux qui point ne savent?* ﴾ Et Il dit encore : ﴿ *Ils ne sont point à égalité les compagnons du Feu et ceux du Paradis* ﴾ (Sourate Le Regroupement, *Al Hachr*, 59, Verset 20), ce qui témoigne du grand mérite et de la profonde honorabilité des hommes de savoir» [1].

Troisième aspect : L'établissement d'une ligne de conduite rationnelle

Cette religion a établi pour ses adeptes une ligne de conduite rationnelle cohérente et raisonnée dans la visée, l'argumentation, l'examen, la réflexion et la manière d'aborder l'avenir, et a precise ce dont, dans chaque technique et chaque savoir, l'individu avait besoin, ainsi que les fondements auxquels celui-ci devait se référer et sur lesquels il devait

1 Ibid., p. 65.



prendre appui. Je vais dans ce qui suit exposer certains de ces différents points constitutifs de cette règle de conduite :

Premier point :La ligne de conduite rationnelle dans l'argumentation : cette ligne de conduite repose sur des piliers et des fondements solides que rien ne peut infléchir, qui ne se soumettent point aux traditions héritées et ne craignent aucun leader même s'il suscite l'adhésion des populations. Ces piliers et fondements sont les suivants :

1- S'appuyer sur la preuve et de ne pas faire confiance ni souscrire à ce qui n'est pas soutenu par une preuve. C'est pour cela qu' Allah a établi des preuves rationnelles, démonstratives, nombreuses et flagrantes sur les questions de la foi et de la croyance. Ainsi dit-il par exemple : ﴿*... ou serait-ce qu'ils tireraient de la matière terrestre des dieux capables de ressusciter les morts ? S'il y avait aux cieux et sur la terre des dieux et non Allah Seul, quel ravage là-haut comme ici-bas !. Gloire donc à Allah, Seigneur du Trône; Il est au-dessus de leurs affabulations !* Lui *n'est pas questionné sur Ses Actes; eux le sont ... ou serait-ce qu'ils se donnent, en place de Lui, des dieux ? Dis : "Apportez votre preuve". Ceci est Rappel de ceux qui m'accompagnent et de ceux qui me précédèrent. Mais bien pis ! la plupart d'entre eux, loin de reconnaître le Vrai, s'y dérobent*﴾ (Sourate Les Prophètes, *Al Anbiyâ'*, 21, Versets 21-24) : Voyez donc comment Allah établit la preuve et demande au négateur d'apporter à son tour la preuve de ce qu'il avance quand Il dit : *"Apportez votre preuve".* Allah a en outre démontré,



à l'appui d' une preuve rationnelle, qu'une divinité ne peut pas avoir besoin de nourriture, parce que celui qui ressent ce besoin a également besoin de se rendre aux latrines : ﴿*Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un Messager. Des messagers sont passés avant lui. Et sa mère n'était qu'un être véridique. Et tous deux consommaient de la nourriture. Vois comme Nous explicitons Nos preuves et puis vois comme ils s'en détournent!* ﴾ (Sourate La Table, *Al Mâ'idah*, 5, Verset 75).

Le Prophète ﷺ a *également* interdit au Musulman de se conduire comme l' épigone qui suit aveuglément les traces d' autrui sans s'inquiéter de la bonne voie ni exiger des preuves. Il est ainsi rapporté dans les *sunan*[*] d' At-Tirmidhî, d'après Houdhayfah, que le Messager d'Allah ﷺ dit :« Ne vous conduisez point en épigones déclarant que si les gens font du bien, vous le ferez aussi et que s'ils commettent quelque injustice, vous la commettrez de même. Préparez plutôt vos âmes, afin que si les gens font du bien vous en fassiez autant, et que s'ils font du mal, vous vous absteniez de les imiter en ce sens»[1].

---

* Les sunan sont des recueils de Hadiths comme le sont les musnad et comme le sont les saẖîẖ (NdT).

1 Sunan, At-Tirmidhî, Hadith 2007, 4/364, lequel a dit : " Voilà un Hadith véridique mais étrange et qui n'est connu que sous cette version." Le chaykh Al Albânî a dit, commentant le propos d'At-Tirmidhî: " L'authenticité de ce Hadith n'a pas été confirmée ".



2- Refuser le suivisme et mettre en garde contre l'imitation des parents et des ancêtres si ceux-ci se trouvent et se trouvaient être dans l'erreur. Allah dit : ﴿ *Ils vont jusqu'à dire : "Dans quelque direction que nous ayons trouvé nos pères, nous nous guidons bien tant que nous* suivons *leurs traces." Ainsi n'avons-Nous envoyé avant toi personne à une cit*é *lui donner l'alarme sans que n'eussent dit les gens aisés : "Nous avons trouvé nos pères fidèles à une voie. Sur leurs traces nous nous réglons". Il dit :"Et si je vous apportais une guidance meilleure que celle où vous trouvâtes vos pères? Ils répliquèrent : "Le message en vue duquel vous vous dites envoyés, nous le dénions"*﴾ (Sourate L'Ornement, *Az-Zukhruf*, 43, Versets 22-24). Ces Versets prouvent que la personne qui ne s'est pas affranchie du suivisme aveugle de ses parents ou de ses ancêtres abandonne le Vrai, alors même qu' elle possède des preuves de celui-ci, et ce, pour rester fidèle aux croyances transmises par ses parents.

3- Examiner et réfléchir (sur) les informations que l'on reçoit en considérant celles-ci avec attention par l'usage de la raison, et ce, afin de voir s'il s'agit d'une vérité à suivre ou d'un égarement à éviter. Allah dit : ﴿*Que ne réfléchissent-ils sur le Coran ! S'il venait d'ailleurs que d'Allah, ils y trouveraient certes maintes discordances!*﴾ (Sourate Les Femmes, *An-Nisâ'*, 4, Verset 82). Il a donc envoyé à l'humanité un Coran qui sera lu jusqu'au Jour de la Résurrection, a invité les hommes à le méditer et leur a indiqué comment dépister toute défectuosité



éventuelle lorsqu'Il dit : ﴿ *S'il venait d'ailleurs que d'Allah, ils y trouveraient certes maintes discordances !*﴾.Or étant donné que le Coran ne recèle aucune discordance, il provient donc bien d'Allah. Méditez donc sur cette invitation bienfaisante et cette exhortation significative contenues dans le sublime Verset suivant: ﴿ *Dis :"Je vous exhorte seulement à une chose : que vous vous redressiez pour Allah, avec autrui ou individuellement, et que surtout vous réfléchissiez. Votre compagnon* [Muhammad] *n'est nullement possédé : il n'est qu'un homme qui vous donne l'alarme dans l'imminence d' un dur châtiment"* (Sourate *Sabâ*, 34, Verset 46). Ibn Jarîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde – a dit :«Son sens est explicité ainsi : il vous est demandé de vous lever pour Allah en toute probité et en renonçant à vos élans passionnels, par deux, soit : vous vous levez avec un autre homme puis vous débattez sincèrement ensemble de la question suivante : auriez-vous donc appris que Muhammad ﷺ était possédé ? Ensuite chacun de vous s'isole pour réfléchir et méditer sur la même question : Muhammad serait-il donc victime des djinns ? C'est à ce moment là que vous comprendrez qu'il est pour vous un avertisseur » [1].

Ibn Kathîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde – explique ainsi le Verset :« Je ne vous demande que de vous lever en toute sincérité pour Allah, sans faire montre de fanatisme ni d'

1 Jâmi‹ al bayân, 22/104-105.



entêtement, par deux puis isolément, c'est-à-dire réunis, puis séparément, et de réfléchir sur celui qui vous est venu porteur du Message d'Allah :est-il possédé ou non ? Si vous faites cela, il vous apparaîtra évident qu'il est le Messager d'Allah en toute vérité et sincérité » [1].

4- Argumenter par des preuves matérielles un phénomène immatériel invisible. Ce pilier d'une règle de conduite méthodiqueest manifeste dans l'argumentation relative à l'Unicité d'Allah, à la résurrection, et autres événements. Il en est ainsi dans la Parole d'Allah: ﴿*Il va tirer pour vous semblance de vous-mêmes : auriez-vous en ceux qui sont votre droite propriété des associés qui soient à égalité avec vous sur ce que Nous vous attribuons, de sorte que vous les craigniez comme vous vous craigniez mutuellement ? Ainsi détaillons-Nous les Signes pour un peuple capable de raisonner* ﴾ (Sourate Les Byzantins, *Ar-Roum*, 30, Verset 28). ﴿*Tu vois, parmi Ses Signes, la terre comme si elle était prostrée; mais lorsque nous faisons descendre sur elle l'eau, elle se ranime et reverdit. Assurément, Celui qui la fait revivre fera revivre les morts, car Il est Omnipotent* ﴾ (Sourate Les Versets détaillés, *Fussilat*, 41, Verset 39).

5- Faire *montre* d'objectivité, ne pas suivre les élans passionnels, avoir pour moteur la recherche de la vérité, renoncer aux choses vaines, et non pas faire montre de fanatisme pour les passions des âmes. Allah dit : ﴿ *Or si le Vrai se prêtait*

1 Tafsîr al Qur'ân al ‹Azîm, 2/271.



à leurs passions, quel ravage ne serait-ce pas aux cieux, sur la terre et parmi ceux qui l'habitent ! 》(Sourate Les Croyants, *Al Mu'minoun*, 23, Verset 71). 《*Mais s'ils ne te répondent pas, alors sache qu'ils ne font que suivre leurs passions. Et qui s'égare plus loin que celui qui suit ses passions sans nulle guidance d'Allah ? Allah vraiment, ne guide pas le peuple des iniques. Oui, Nous avons fait en sorte que les atteignît la Parole* [le Coran] *dans l'espoir qu'ils réfléchiraient* 》(Sourate Le Récit, *Al Qasas*, 28, Verset 50-51).

6- *Faire* preuve d'humilité devant la réalité scientifique et ne pas marquer de présomption ou de suffisance face au savoir que l'on acquiert. Cela tout simplement parce que le Coran nous enseigne que l'individu sort du ventre de sa mère, ignorant, dénué de tout savoir. Allah dit : 《*Et Allah vous a fait sortir des ventres de vos mères, dénués de tout savoir, et vous a conféré l'ouïe, la vue et les cœurs* [l'intelligence], *escomptant de vous gratitude*》(Sourate Les Abeilles, *An-Nahl*, 16, Verset 78). Allah nous a également informé que le savoir que l'individu, voire l'humanité tout entière, acquiert, est très limité par rapport à toutes les connaissances qu' Il peut dispenser à l'homme. Allah dit en effet : 《*Et On ne vous a donné que peu de connaissances* 》(Sourate Le Voyage nocturne, *Al Isrâ'*, 17, Verset 85). Il suffit de comparer les connaissances acquises par les générations du dix-neuvième siècle à celles acquises par les générations du siècle suivant. La connaissance de cette réalité



et son enracinement dans le savoir de l'individu renforcent l'humilité de ce dernier et lui font prendre conscience que le domaine de son ignorance est plus vaste que celui de son savoir, ce qui, de fait, l'incite à rechercher davantage de connaissances. Ainsi la connaissance est-elle un moyen permettant d'acquérir davantage de savoir. Cette prise de conscience de la limite de ses connaissances protège l'homme de toute arrogance, celle qu'il manifeste quand, croyant avoir atteint le savoir maximum, il cesse d'étudier, d'acquérir davantage de connaissances et d'explorer, voire, quand il se targue avec suffisance des connaissances qu'il a acquises, de rejeter la vérité, même évidente, ce qui est un comble ! Allah dit, évoquant certaines nations qui nous ont précédés : ﴿*Quand leurs Messagers leur eurent apporter les preuves évidentes, ils se targuèrent du peu de savoir qu'ils détenaient. Et cela même les étreignit dont ils s'étaient raillés*﴾ (Sourate Celui Qui pardonne, *Ghâfir*, 40, Verset 83).

Second point : La corroboration, par le savoir moderne, des connaissances apportées par l'Islam

Alors que l'Église prit une position hostile à l'égard des théories scientifiques modernes, et condamna à mort ou à la prison tout scientifique qui parvenait à une théorie ou à une découverte qu'elle n'appuyait pas, l'Islam - comme nous l'avons déjà vu- encouragea l'apprentissage et l'enseignement des connaissances et mit en évidence la place importante qu'Allah Le Très-Haut et les musulmans accordent aux hommes de



savoir. Le Coran contient de nombreux Versets qui informent sur le fondement de la création des cieux, de la terre, du premier homme et de ses descendants, ainsi que sur d'autres évènements qui se sont produits depuis la Création. Ces Versets nous expliquent également comment se forment les nuages, comment se déplacent les vents… et contiennent bien d'autres données scientifiques que la science moderne n'est parvenue à découvrir qu'à l'époque contemporaine. Le Coran a ainsi la préséance sur les autres Livres célestes Révélés avant lui – et desquels il se distingue-étant donné que les hommes de savoir contemporains, y compris les non musulmans, n'ont pu y déceler la moindre erreur. Cette concordance entre le Coran et le savoir scientifique moderne est d'ailleurs reconnue par beaucoup de chercheurs occidentaux objectifs. Mieux encore, c'est cette concordance qui a conduit le médecin français Maurice Bucaille à embrasser l'Islam après qu'il eut comparé les données scientifiques modernes aux contenus respectifs du Coran, de la Torah et de la Bible. C'est alors qu'il lui apparut avec évidence que le Coran était en concordance avec les théories scientifiques modernes, alors que la Torah et la Bible, telles qu'elles sont connues aujourd'hui, et sur tous les sujets qu'il avait étudiés, contredisaient les découvertes scientifiques modernes. Maurice Bucaille a, à ce sujet, rédigé son célèbre ouvrage qui a pour titre *La Bible, le Coran et la science : les Écritures Saintes examinées à la lumière des connaissances*



modernes, lequel a été traduit en plusieurs langues. Bucaille déclare, en conclusion de son ouvrage, après avoir mentionné le résultat de son étude de la Torah et de la Bible: «Les contradictions flagrantes, les invraisemblances et les incompatibilités avec les données de la science moderne apparaissent clairement et fonctionnellement dans tout ce que nous venons d'exposer mais elles ne suscitent la stupéfaction des Chrétiens que quand ils en prennent véritablement conscience (…). » Puis il dit que le Coran : « (…) qui reprend le contenu des deux Livres Révélés avant lui, non seulement ne contient aucune contradiction narrative, que l'on retrouve pourtant entre différents textes de la Bible, mais manifeste en outre – pour quiconque l'examine avec objectivité et à la lumière de la science – un caractère particulier qui est la concordance avec les données scientifiques modernes. Et plus encore que cette concordance, le lecteur du Coran est amené à découvrir, comme nous l'avons établi, des propos au caractère scientifique que nous ne pouvons pas imaginer avoir été formulés par un homme du temps de Muhammad. Les connaissances scientifiques modernes permettent de comprendre certains des Versets coraniques qui n'avaient pas été interprétés correctement jusqu'alors ».

Troisième point : L'enseignement de plusieurs principes fondamentaux des techniques et des sciences

L'Islam n'est pas seulement un corpus de pratiques cultuelles; c'est en fait un système qui régule l'ensemble des



domaines de la vie en tenant compte de tous les besoins de l'individu. C'est pourquoi il contient des indications relatives aux principes fondamentaux qui doivent impérativement régir les aspects essentiels de l'existence humaine. Sans m'attarder sur le sujet, j'exposerai dans ce qui suit quelques uns seulement de ces principes fondamentaux :

1- L'Islam indique les principes fondamentaux de toute action en relation avec l'émission et la transmission d' informations. Allah Le Très-Haut oriente ainsi dans Ses Versets vers nombre de ces principes, notamment celui qui consiste à vérifier la teneur d'une information reçue et de rechercher la preuve de sa véracité. Allah dit : ﴿*Ô vous qui croyez ! Si un scélérat vous livre une information, tirez-là au clair, de peur de porter atteinte à des gens par ignorance et de devoir ensuite le regretter*﴾ (Sourate Les Appartements, *Al Hujurât*, 49, Verset 6). Un autre de ces principes fondamentaux consiste à de ne pas parler de ce que l'on ne connaît pas et de ne pas proférer des mensonges tout en prétendant que c'est ce que l'on a entendu ou vu. Allah dit : ﴿ *N'imputez à personne ce dont vous n'avez pas connaissance. L'audition, la vue et le cœur, de tout cela, en vérité, vous devrez rendre compte* ﴾ (Sourate Le Voyage nocturne, *Al Isrâ'*, 17, Verset 36). Ibn Jarîr rapporte à propos de la signification de ce Verset : «Ne parlez pas de ce dont vous n'avez aucune connaissance». Il est également rapporté : «Ne dis pas "J'ai vu" alors que tu n'as rien vu, ni "J'ai entendu"



alors que tu n'as rien entendu, car Allah Le Très-Haut t'interrogera sur toutes ces affirmations»[1]. L'être humain répondra en effet de son ouïe, de sa vue et de son cœur. Un autre principe fondamental établit qu'affirmer des choses au sujet d'Allah, sans aucune connaissance, est plus grave encore que l' associatrie*. Allah Le Tout-Puissant dit : ﴿*Dis : "Mon Seigneur interdit seulement la turpitude, ce qui est en elle patent ou clandestin, le péché, l'insolence à contre-vérité, et qu'à Allah vous associiez cela sur quoi Il ne fait descendre aucune justification, et qu'à Allah vous imputiez ce que vous ne savez point*﴾ (Sourate Les Murailles, *Al A*ᶜ*râf*, 7, Verset 33). Un autre principe fondamental relève d' une mise en garde contre le mensonge en général, et plus particulièrement contre celui qui est colporté et dont l' impact est extrêmement dangereux, comme la calomnie. Le Messager d'Allah ﷺ a exposé le châtiment réservé à celui qui se rendait coupable de ce type de mensonge dans le Hadith suivant : « L'homme que tu as vu dont on étirait en les déchirant les commissures des lèvres, des narines et des yeux jusqu'à ce qu'elles touchent le dos, c'est l'homme qui sort le matin de chez lui et profère un mensonge, lequel sera colporté de tous côtés» [2].

---

1 Jâmiʿ al bayân, 15/85.

* l'associatrie c'est l'association illégitime à Allah, reconnu comme créateur de l'univers, aussi bien de divinités abusives et illusoires que de créatures humaines ou d'éléments naturels dans l'acte d'adoration. Ce terme est plus



2- L'Islam indique les principes fondamentaux qui régissent l'adoption de moyens visant à gagner en puissance, laquelle est nécessaire pour que la communauté ne soit pas surprise ni prise au dépourvu. Allah dit à cet égard : ﴿ *Et préparez* [pour lutter] *contre eux tout ce que vous pouvez comme force* ﴾ (Sourate Les Prises de guerre, *Al Anfâl*, 8, Verset 60). L'établissement de cette force recouvre l'acquisition des connaissances, particulièrement les connaissances expérimentales qui aident à entrer en possession d'un matériel de guerre constitué par exemple de chars, d' hélicoptères, de lance-roquettes et d' avions de chasse ; parce que le devoir d'établir une force militaire ne se concrétise qu'avec ces moyens là et que ce qui est nécessaire à l'accomplissement d' une obligation relève également d'une obligation. Allah dit à ce propos : ﴿*Ô vous qui croyez ! Tenez-vous sur vos gardes !* ﴾ (Sourate Les Femmes, *An-Nisâ'*, 4, Verset 71). Cette recommendation divine est celle là meme à laquelle répondent aujourd'hui les centres de détection à distance.

3- L'Islam indique les principes fondamentaux de toute conduite responsable des affaires. Les Versets et Hadiths qui exposent ces principes sont innombrables. Nous n'évoquerons cependant que ceux qui serviront d'exemples. Les Versets coraniques soulignent ainsi l'importance de la responsabilité

juste pour traduire le terme arabe chirk correspondant que celui de polythéisme généralement employé (NdT).

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 6640, 6/2585.



collective et de la responsabilité individuelle, et le fait que l'ensemble des individus doivent œuvrer et être jugés en fonction des résultats de leurs œuvres. Allah dit, évoquant la responsabilité individuelle : ﴿*Ô toi l'homme qui t'évertues si fort vers ton Seigneur, alors tu Le rencontreras!* ﴾ (Sourate La Déchirure, *Al Inchiqâq*, 84, Verset 6). ﴿*Qui aura fait un atome de bien le verra, qui aura fait un atome de mal le verra* ﴾ (Sourate Le Séisme, *Az-Zalzalah*, 99, Versets 7-8). Et Le Très-Haut dit, évoquant la responsabilité collective : ﴿ *Et dis : "Œuvrez, car Allah verra votre œuvre, tout comme le Messager et les croyants la verront, et vous serez ramenés vers Celui qui connaît parfaitement l'invisible et le visible. Alors Il vous informera de ce que vous faisiez"*﴾ (Sourate Le Repentir, *At-Tawbah*, 9, Verset 105). Allah nous enseigne également que l'actant doit posséder les deux qualités principales suivantes : être fort et être digne de confiance. Le Très-Haut dit ainsi : ﴿*…car le meilleur à engager c'est celui qui est fort et digne de confiance*﴾ (Sourate Le Récit, *Al Qasas*, 28, Verset 26). Ces principes fondamentaux font que le Musulman, subalterne ou responsable, prend conscience de l'importance de sa responsabilité. En conséquence de quoi il ne commet aucune action qui soit préjudiciable à son prochain parce qu'il sait qu'il sera interrogé à ce sujet au Jour du Jugement Dernier. La différence entre la civilisation musulmane et la civilisation occidentale réside dans deux questions : L'homme occidental interroge constamment sur "le comment" des choses, tandis que le Musulman interroge sur " le pourquoi" ; la première question est dévastatrice parce



qu'elle interroge sur la manière et ne pose pas la moindre question sur le résultat. Voilà pourquoi cette interrogation sur le comment des choses a engendré la bombe atomique, car la question était alors : comment pouvons-nous éliminer l'ennemi tout en conservant ses richesses ? La deuxième question est, quant à elle, positive, puisqu'elle interroge sur l'objectif avant même d'entreprendre l' œuvre [1].

4- L'Islam indique les fondements des conduites morales : le Coran enseigne ainsi l'esprit et la quintessence de ces conduites quand Allah Le Très-Haut dit : ﴿*Par l'âme et Celui Qui l'a harmonieusement façonnée ; et lui a alors inspiré son immoralité de même que sa piété ! Bienheureux sera celui qui la purifie; et certes confondu celui qui l'opacifie*﴾ (Sourate Le Soleil, *Ach-Chams*, 91, Versets 7-10). Le Prophète ﷺ expliqua à ses Compagnons – qu' Allah soit satisfait d'eux, – que les meilleurs des hommes étaient ceux dont les conduites morales étaient exemplaires. Ainsi dit-il: « En vérité, les meilleurs d'entre vous sont ceux dont la conduite morale est la plus belle»[2] Le Noble Coran nous enseigne la nécessité de nous comporter de la meilleure manière qui soit avec l'ensemble des individus que nous fréquentons. Allah dit : ﴿*…tenez à autrui langage honnête* ﴾ (Sourate La Vache, *Al Baqarah*, 2, Verset

---

1 Waʿoud al Islam, p. 44.

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 5688, 5/2245 et Sahîh Muslim, Hadith 2321, 4/1810



83). Pour le Prophète ﷺ, les signes révélateurs de la perfection d'un être humain sont notamment le fait que ce dernier aime pour son prochain ce qu'il aime pour lui-même. Il dit en effet : « Nul d'entre vous n'atteindra la perfection de la foi avant d'aimer pour son frère ce qu'il aime pour lui-même» [1].

5-L'Islam indique les principes fondamentaux de l'économie, laquelle est nécessaire à toutes les civilisations. Aucune d'entre elles ne peut survivre sans une économie solide et forte. C'est pourquoi l'Islam prescrit la vente et proscrit l'intérêt usuraire. Allah Le Très-Haut dit ainsi : ﴾ *Or Allah autorise la vente et prohibe l'usure* ﴿ (Sourate La Vache, *Al Baqarah*, 2, Verset 275). Le Messager ﷺ a par ailleurs interdit la monopolisation et la fraude, et ce, parce qu'ils sapent les piliers de l'économie. Le Législateur Suprême a également mis en garde contre le mal épouvantable dont la présence compromet la subsistance de toute économie, soit le gaspillage. Allah Le Tout-Puissant dit : ﴾*Ô fils d'Adam, revêtez votre parure en tout lieu de prière, mangez et buvez, mais sans excès : en vérité Il n'aime pas la démesure*﴿ (Sourate Les Murailles, *Al A^{c}râf*, 7, Verset 31).

6- L'Islam *indique* les principes fondamentaux de la santé publique. Le Prophète ﷺ a ainsi exposé la légitimité de la médication dans le Hadith suivant :« Traitez vos maux par la médication, ô serviteurs d'Allah! car en vérité Allah n'a jamais introduit de maladie sans introduire son traitement, hormis la

---

1 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 1, 13/14 et Sahîh Muslim, Hadith 45, 1/67.



vieillesse»[1]. Le Prophète ﷺ nous a également enseigné l' un des plus importants principes fondamentaux de la santé qui est la prévention des maladies. Ainsi dit-il : « A celui qui chaque matin consomme sept dattes *ajwah**, aucun poison ni aucune magie ne pourront nuire ce jour là»[2] Dans la version que donne Muslim de ce Hadith le Prophète ﷺ dit : «Celui qui, au matin, consomme sept dattes de ce qui est compris entre ses deux rocailleuses [c'est-à-dire des dattes de Médine], le poison n'aura sur lui aucun effet jusqu'au soir»[3]. En évoquant la dimension prophylactique de la consommation des dattes, le Prophète ﷺ aborde en effet ici la question de la prévention des maladies et des mesures qu'il convient de prendre contre elles avant même qu'elles ne surviennent. Outre celle évoquée dans le Hadith, le Prophète ﷺ a établi une autre mesure préventive en défendant

---

1 Sunan, Ibn Mâjah 2/1137 : Al Bousayrî a dit dans Misbâh az-zujâjah, 2/187 : " Sa chaîne de rapporteurs est authentique et ses rapporteurs sont dignes de confiance ". Al Albânî l'a jugé authentique dans ses annotations d'As-Sunan. Ibn Hibbân, dans son Sahîh, 13/426, le juge également authentique et dit : " Sufyân a dit : ' Il n'est nulle part sur cette terre meilleure chaîne de rapporteurs que celle-ci '." Ce Hadith est aussi rapporté par Al Hâkim dans Al mustadrak, 1/209; cet auteur dit : " Ce Hadith est authentique mais Al Bukhârî et Muslim ne l'ont pas rapporté. " Adh-Dhahabî le juge authentique dans At-Talkhîs.

* Les dattes ajwah sont une variété de dattes de Médine dont le Prophète ﷺ appréciait tout particulièrement la consommation (NdT).

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 5130, 5/2075.

3 Sahîh Muslim, Hadith 2047, 3/1618.



aux membres de sa communauté de se rendre dans une région pestiférée. Ainsi déclara-t-il :«Lorsque vous apprenez que la peste a contaminé un territoire, ne vous rendez pas dans celui-ci, mais si c'est dans la région où vous êtes que ce fléau se manifeste, alors restez sur place» [1]. Il a également mis en garde contre le fait d'abreuver à la même source et au même moment des chameaux sains et des chameaux atteints d'une maladie contagieuse :«Que celui qui a des chameaux malades ne les abreuve pas avec celui qui a des chameaux sains»[2].

Le Prophète ﷺ enjoint également de prendre des dispositions nécessaires de protection contre tout ce qui peut causer des destructions et des dégâts matériels et humains. Ainsi recommanda-t-il : « Éteignez vos lampes avant de vous couchez ; fermez vos portes, attachez vos outres, bouchez les récipients qui renferment des aliments et de la boisson » [3] . Ce Hadith contient une sommation, celle de respecter les mesures de sécurité relatives à l'usage des lampes qui fonctionnent à la cire ou au gaz et donc aussi, par extension, à l'usage de tous les appareils de chauffage. Le Hadith contient également la sommation de fermer les portes et de couvrir les aliments et la boisson pour les protéger des souillures que causent les parasites, les bactéries et les microbes.

---

1 Sahîh Al Bukhârî, 7/30; Al Ahâdith al mukhtârah, 3/161 et son auteur ajoute que sa chaîne de rapporteurs est authentique.

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 5437, 5/2177 et Sahîh Muslim, Hadith 2221, 4/1743.

3 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 5301, 5/2132.



Si nous voulions considérer chaque science et chaque technique pour en dégager leurs principes fondamentaux respectifs, nous aurions besoin d'un temps considérable. Il est cependant suffisant d'avoir évoqué les principes fondamentaux de la connaissance, de la santé, de l'économie, des moyens d'informations et de la puissance.





Second déterminant : La religion

Ce déterminant n' est pas seulement l'un des plus importants qui soient; il constitue en vérité la plus éminente des composantes de la civilisation, et mieux encore de la vie. Il n'existe pas de communauté sans religion, ce qui prouve qu' elle est un élément immanent à l'existence humaine. L'Islam est venu satisfaire cette immanence et représenter la religion authentique. Dans ce qui suit nous allons tour à tour définir le terme de religion, exposer les critères de la religion authentique, justifier le besoin humain de religion et enfin déterminer la source de celle-ci :

A – Définition :

Définition linguistique et idiomatique du substantif "religion / *ad-dîn* " :

Al Fayrouz ‹Abâdî définit ainsi ce substantif : « La religion / *ad-dîn*, c'est la rétribution. » On dit " *dintuhu* ", soit : " je l'ai rétribué", et "*dintu bih* ", soit : "j'ai été rétribué ". Ce substantif polysémique[1] désigne également l'habitude, le culte, les pluies régulières, l'humilité, le fait de rendre des comptes, la coercition et la domination, la prééminence, le pouvoir, la royauté, la puissance, la conduite et la disposition. Il désigne aussi celui qui rétribue, celui qui prédomine, le juge, le magistrat, l'administrateur, celui qui demande les comptes, celui qui récompense et ne néglige aucune œuvre, qui rétribue le bien et

---

[1] polysémique en langue arabe ; d'autre part le terme ad-dîn ne porte pas le sens que religion porte en français , soit 'relier' (NdT).



le mal, telle cette Parole du Très -Exalté : ﴿ … *aurons-nous vraiment à rendre des comptes ?/a'inna lamu**dîn**oun?* ﴾ (Sourate Les Rangs, *As-Sâffât*, 37, Verset 53), ce qui en d'autres termes signifie : vous serez rétribués et vous aurez des comptes à rendre au Très-Haut [1] .

Idiomatiquement, selon le sens qu'en donne l'Islam : « Le terme religion /*ad-dîn* désigne l'obéissance et la rétribution; métaphoriquement, il désigne la législation. » [2]; telle est ainsi la définition proposée par Ar-Râghib dans son ouvrage *Al mufradât*. Pour Al Fayrouz ‹Abâdî : « La religion /*ad-dîn* est un terme générique qui désigne tout ce par quoi on adore Allah Le Très-Haut » [3].

Certains oulémas de l'Islam ont défini la religion/*ad-dîn* comme étant :« Une création divine qui mène les doués de raison saine, et ce, par leur propre choix, à ce qui est bon pour leur vie sur terre et leur garantit le bonheur dans l'Au-delà.» Dirâz a également dit : « Nous pouvons résumer cela en disant : (la religion/*ad-dîn* est) une création divine qui oriente vers le Vrai dans les croyances et vers le bien dans les conduites personnelles et les relations avec autrui»[4] Ibn Al Kamal définit quant à lui la religion /*ad-dîn* en ces termes : «C'est une création divine invitant les doués de raison à accepter ce qu'apporte le Messager» [5].

---

1 Al qâmous al mouhît, 1/1546 et Mukhtâr as-sihâh, 1/99.

2 Al mufradât, p 175.

3 Al qâmous al mouhît, 1/1546.

4 Ad-dîn, p. 33.

5 Cf. At-ta‹rîfât, 1/344 ; Abjâd al ‹uloum, 2/337 ; Hawâchî ach-charwânî, 1/21.



Voilà quelques définitions de la religion /*ad-dîn* d'après les oulémas de l'Islam. Venons-en à présent aux définitions que proposent de ce terme les érudits occidentaux, qui varient et divergent en fonction de leurs penchants, de leurs croyances, de leur appartenance religieuse et de leurs spécialisations. Les sociologues proposent ainsi une définition différente de celle des philosophes et également distincte de la définition des idéologues. Nous allons ci-dessous présenter un ensemble des définitions proposées par ces divers spécialistes pour constater à quel point elles sont discordantes.

Le terme est défini dans le dictionnaire philosophique comme étant « un ensemble de croyances et de pratiques cultuelles sacrées en lesquelles ont foi les membres d'un groupe particulier pour combler aussi bien le besoin de l'individu que celui de la société. L'émotion est à la base de la religion où la raison occupe malgré tout une place».

Les sociologues occidentaux, quant à eux, définissent la religion comme étant « un système social fondé sur l'existence d'un ou de plusieurs êtres, ou d'une puissance surnaturelle, qui détermine les rapports de l'homme avec ces êtres ou cette puissance. Cette idée se cristallise au sein de n'importe quelle culture pour devenir un mode, ou des modes sociaux, ou encore une organisation sociale. Ce genre de mode ou d'organisation sont alors connus sous le nom de religion. » [1]

1 Dictionnaire des sciences sociales, p. 270.



Le professeur Ahmad Ajibah a recueilli plusieurs définitions de la religion qu'il a scindées en trois groupes, en fonction de la méthode utilisée dans la définition. Dans chacun de ces groupes il a placé plusieurs définitions. Nous n'en choisirons qu'une dans chaque groupe parce que notre objectif est de témoigner et d'exposer et non pas de débattre et de polémiquer.

La première définition est celle de la voie ésotérique : «(la religion est) l' ensemble des devoirs de la créature vis-à-vis du Créateur, des devoirs respectifs de l'homme envers Allah, envers le groupe et envers lui-même ».

La seconde définition fait partie de celles qui reposent sur le facteur conjecturel :« (la religion est) une réaction défensive à travers laquelle la nature humaine résiste à ce qui préoccupe son esprit et pourrait alors paralyser les forces de l'individu et porter atteinte à la cohésion de la société ».

La troisième définition est l'une de celles que propose la méthode comparative :«(la religion est) l'orientation du comportement d'un individu, en fonction de ses sentiments, vers une relation entre son esprit et un esprit mystérieux qu'il reconnaît exercer un pouvoir sur lui et sur le monde entier et avec lequel il lui est agréable d'être en contact »[1].

On constate, en examinant ces définitions singulières, une parfaite divergence entre elles. Cela relève de la diversité des religions des auteurs de ces définitions, de la multiplicité de leurs écoles spirituelles, de leurs cultures et de leurs civilisations - grecque, romaine, chrétienne, ou reposant sur des philosophies

1 Dirâsât fî al adyân al wathniyyah al qadîmah, pp. 21-27.



nouvelles - si bien qu'un accord sur une définition consensuelle a été impossible à trouver. C'est pourquoi James Fraser a dit : « Aucun autre sujet au monde n'a fort probablement suscité autant de divergences d'opinions que celui relatif à la nature de la religion » [1].

Le professeur Muhammad ‹Abd Allah Dirâz a rapporté, dans son livre *Ad-dîn*, un ensemble de définitions de la religion. Il étudia les divers éléments constitutifs de toutes ces définitions pour produire alors une définition parfaite qui est la suivante : « La religion est la croyance en l'existence d'un ou de plusieurs êtres invisibles, supérieurs, qui ont des sentiments, choisissent, agissent et gèrent les affaires concernant l'être humain. Cette croyance est en mesure de pousser les hommes à avoir des conversations secrètes avec ces êtres suprêmes supérieurs dans l'espérance, la crainte, l'humilité et la glorification» [2]. En termes beaucoup plus concis : « C'est la foi en un Être divin digne d'être obéi et adoré. » Cette définition est valable si l'on envisage la religion comme un état psychologique signifiant religiosité ; mais si on la considère en tant que réalité extérieure à la psychologie, nous dirons alors que : « (la religion est) l' ensemble des codes théoriques qui déterminent les attributs de cet Être divin, et l' ensemble des règles précises qui modèlent la manière de l'adorer» [3].

---

1 Al ghusn adh-dhahabî /Le Rameau d'or, p 217.

2 Ad-dîn, p. 52.

3 Ibid., p 52.



Ra'ouf Chiblî estime, quant à lui, que les divergences sur la définition de la religion ont pour origine :

- la multitude de points obscurs concernant les religions héritées des peuples païens anciens.
- l'absence de textes qui expliquent le concept de religion dans les livres religieux anciens des Occidentaux.
- le manque de clarté, dans l'esprit des Occidentaux, des croyances dont ils ont héritées.
- l'imperfection des postulats rationnels que les Occidentaux ont établis pour débattre de la religion et de la religiosité.
- la perversion des critères scientifiques que les Occidentaux ont établis pour expliquer la religion[1].

On peut également ajouter à cela :

- l'ignorance qu'ont les Occidentaux de la religion authentique, ce qui explique que leurs définitions soient directement inspirées de leurs propres religions.
- l'absence de distinction qu'établissent les Occidentaux entre la Religion Révélée et les religions positivistes fondées par les hommes.

Quand on compare les définitions de la religion établies par

1 Yâ Ahl al Kitâb, p. 48, rapporté de Dirâsât fî al adyân al wathniyyah al qadîmah, p. 31.



les Occidentaux avec celles établies par les oulémas de l'Islam, on comprend en fait que chaque groupe définit ce qu'il connaît et ce à quoi il est habitué. Ainsi l'ouléma musulman établit une définition de la religion qui est celle de la Religion authentique Révélée par Allah. Elle porte donc la marque de la foi qu'il a en cette Religion et celle de sa familiarité avec elle ; tandis que l'érudit occidental, qui ne jouit pas de la connaissance de la Religion authentique, mais oscille entre les philosophies humaines et la religion falsifiée, établit quant à lui une définition de quelque chose qu'il est incapable de comprendre et en laquelle, en outre, il n'a pas foi.

B : Les critères de la religion authentique

Après avoir défini le concept de religion, il est nécessaire d'évoquer les critères qui distinguent la Religion authentique de la religion falsifiée, soit celle qui est fabriquée par les hommes. Ces critères de distinction sont les suivants :

1- La Religion authentique est une Révélation du Très-Haut, que Celui-ci charge un ange ou un messager de transmette à Ses serviteurs. Ainsi toute religion inventée par un individu qui invite à n'adorer que sa propre personne, est une religion factice sans autre forme de procès.
2- Elle invite à l'adoration exclusive d'Allah, interdit formellement de Lui assigner des associés et d'emprunter des voies qui conduisent à l'associatrie.



3- Elle est conforme aux principes fondamentaux qu'ont prônés tous les Prophètes et Messagers.
4- Elle guide vers la Législation d'Allah, fait connaître à l'homme les vérités majeures en rapport avec Allah Le Très-Haut, le Tout-Puissant, expose Ses attributs, Ses Noms et Ses Actes, expose également ce qui, dans cet univers, est en rapport avec le monde de l'invisible passé et le monde de l'invisible futur, les réalités de l'âme humaine, ce qui la bonifie et la purifie ou ce qui provoque son malheur.
5- Les différents enseignements et préceptes de la Religion authentique ne sont pas antithétiques ni divergents. La Religion authentique ne prescrit pas une chose puis l'annule par une autre prescription, ni n' interdit une pratique ou une conduite ou quelle qu' autre chose puis la rend licite sans aucune justification.
6- La Religion authentique garantit aux fidèles la préservation de leur croyance, de leur vie, de leur honneur, de leur raison et de leur progéniture à travers des prescriptions, des proscriptions, des mises en garde et des conduites morales qui protègent ces cinq fondamentaux.
7- La Religion authentique, qui est une miséricorde pour les créatures, les prémunit contre toute commission d' injustice à l'encontre de leur propre personne et à l'encontre d'autrui.



8- Elle invite à faire montre de noblesse dans la conduite morale et dans l'action.
9- Elle assure le bonheur à ses fidèles.
10- La Religion authentique révèle le Vrai, met en garde contre le mensonge, dirige vers la bonne voie et protège de l'égarement. Elle appelle aussi les hommes à s'engager sur le droit chemin[1].

C : Le besoin de religion

Après avoir exposé les principaux critères qui permettent d'établir une distinction entre la religion authentique et la fausse religion, il convient d'aborder la question de savoir si la religion authentique est un réel besoin pour l'être humain ou un luxe intellectuel dont il est possible de se passer ?

Pour répondre à cette question, il est impératif de garder à l'esprit l'essence même de l'être humain, la matière avec laquelle il a été créé, et le but de sa création. L'être humain est en effet créé d' argile, matière à laquelle l'esprit est insufflé, et formé d'un corps et d'une âme. Il vit dans une société où il est à la fois sollicité par les multiples tentations de son environnement qui le distraient de la religion, et redevable des charges qu'il a reçues de son Créateur et pour l'exécution desquelles il sera inéluctablement rétribué, qu'il les ait bien ou mal exécutées.

---

1 Al Islâm: osouluhu wa mabâdi'ihi (Les Fondements et les Principes de l'Islam) de l' auteur de l'étude présente, pp. 59-75. Les normes en question sont développées dans cet ouvrage.



Une observation de l’être humain à travers les époques et en quelque endroit qu'il se trouvât sur cette terre, nous montre que c'est une créature attachée à la religion, qui ne vit pas sans religion. Un nombre conséquent d’études confirment ainsi que l’homme éprouve le besoin de religion. Ce besoin est bien plus important que celui de consulter un médecin, que le besoin de nourriture ou de boisson, comme l'affirme Ibn al Qayyim – qu'Allah lui accorde la miséricorde [1].

Quant aux raisons de ce besoin humain de religion, elles sont nombreuses. Les réponses des chercheurs en ce qui concerne leur dénombrement et leur évocation sont certes variées mais cependant toutes unanimes à souligner la réalité de ce besoin et la grande diversité de ses causes. Nous pouvons lire dans le dictionnaire Larousse du vingtième siècle que: «L’instinct religieux est commun à toutes les catégories d’êtres humains, même chez les plus sauvages et les plus proches de la vie animale (…) et l’intérêt pour le sens divin et le supranaturel est l’une des tendances mondiales constantes de l’humanité»[2].

Arnold Toynbee explique que : « L’essence de la religion est d’une constance semblable à celle de la nature humaine elle-même. En réalité, la religion est une marque intrinsèque typique de la nature humaine»[3].

Le professeur Dirâz, quant à lui, nous rapporte que les historiens des religions reconnaissent à l'unanimité cette réalité

---

1 Miftâh dâr as-sa‹âdah, 2/383.

2 Ad-dîn, p. 82.

3 Dirâsât fi al adyân al wathniyyah al qadîmah, p. 43.



de la religion. Il déclare ainsi que: « La réalité sur laquelle s'accordent les historiens des religions est le fait qu' aucune communauté humaine, aucune grande nation, ne sont apparues, n'ont vécu et n'ont disparu sans que leurs membres n'aient réfléchi sur l'apparition de l'homme et son devenir ou n'aient interprété les phénomènes de l'univers et ses événements, sans qu'ils n'aient eu un avis particulier sur ces questions, juste ou erroné, certain ou supposé, qui les aidât en tout cas à se représenter la puissance à laquelle sont soumis ces phénomènes dans leur formation et l'issue vers laquelle s'acheminent les êtres après leur mort» [1].

Le professeur Qardawî dit, quant à lui : « Le besoin que ressent l'être humain d'adhérer à la religion en général, et en particulier d'adhérer à l'Islam, n'est ni secondaire, ni marginal. C'est un besoin crucial et fondamental en rapport avec l'essence de la vie, le secret de l'existence et les tréfonds de l'être humain».

En veillant à être aussi concis que possible nous allons exposer dans ce qui suit les manifestations de ce besoin de religion dans la vie de l'homme souligné par le professeur Qardawî dans ses propos – espérant ne pas altérer leur sens de ces derniers - :

Premièrement : La raison éprouve le besoin de connaître les réalités majeures de l'existence. Les causes en sont en résumé les suivantes :

1 Ad-dîn, p. 38.



1- Le besoin qu'éprouve l'être humain de souscrire à une croyance religieuse provient tout d'abord de son besoin de connaître sa propre personne et de comprendre l' univers grandiose qui l'entoure, soit de connaître la réponse aux questions qui ont absorbé les philosophies humaines, lesquelles n'ont finalement rien dit à leur sujet qui soit satisfaisant. L'homme est ainsi, depuis son enfance, assailli de questions qui nécessitent des réponses, telles que : d'où est-ce que je viens ? où est-ce que je vais ? et pourquoi ? Même si le fait de consacrer la plus grande partie de son existence à subvenir à ses besoins immédiats de survie le distrait de ce questionnement, un jour arrive inéluctablement il se pose ces questions éternelles :

a) D'où est-ce que je viens et d'où vient cet univers gigantesque ? Est-ce que j'existe de mon propre chef ou suis-je la création d' un Créateur ? Qui est-Il ? Quel est le rapport entre Lui et moi ? Il se pose le même type de questions à l'encontre de ce vaste monde et de tout ce qu'il contient : sa terre, son ciel, ses animaux et ses végétaux, ses êtres inanimés et ses orbites célestes: ce monde existe-t-il de lui-même ou a-t-il été façonné par un Créateur Suprême Qui l'administre ?
b) Puis : qu'y a-t-il après cette vie… après la mort ? Quelle est ma destination après ce court voyage sur ce globe terrestre ? L'histoire de la vie se réduirait-elle à celle de matrices qui enfantent et d' une terre qui ensevelit ? Il n'y aurait donc rien après la vie ?



c) Ensuite, pour quelle raison l'homme a-t-il été créé ? Pourquoi l'a-t-on doté d'une raison et d'une volonté qui le distinguent des animaux ? Pourquoi lui a-t-on assujetti ce qu'il y a dans les cieux et sur terre ? Son existence a-t-elle un but ? A-t-il une mission dans la vie ? Ou bien n'est-il créé que pour manger comme mangent les bestiaux avant de périr comme périssent les bêtes ? Si son existence a un but, quel est –t-il ? Comment peut-il le connaître ?

Ce que nous venons d' évoquer concernant le besoin de religion qu'éprouve l'homme est en rapport avec ses besoins rationnels. Toutefois, ce besoin touche tout autant l'affectif et le sentiment. L'être humain n'est pas seulement une raison semblable aux cerveaux électroniques. C'est bien plutôt tout à la fois une raison, un affectif et un esprit. C'est ainsi qu'est constituée sa prime nature et que s'exprime son tempérament. L'homme, par nature, n'est convaincu par aucune science et aucune culture; aucun art, aucune littérature ne satisfont son appétit insatiable de compréhension du monde et de son existence ; aucun agrément et aucun plaisir ne comblent le vide qu'il ressent. Son âme reste anxieuse, son esprit affamé, sa prime nature assoiffée, sa sensation de vide et de manque vivace, tant qu'il ne parvient pas à croire en Allah. La foi enfin trouvée, son anxiété fait alors place à la sérénité, son tourment à l'apaisement, sa peur à la quiétude, et il a le sentiment d'avoir enfin trouvé qui il est.



2- Ce besoin de religion découle de la vie elle- même, des espoirs que l'être humain met en elle et des douleurs qu'elle lui inflige. L'être humain éprouve le besoin de trouver un havre sous lequel s'abriter et un soutien ferme sur lequel compter quand il souffre de l'adversité, qu'il subit des malheurs et qu'alors il perd ce qu'il aime; quand il est confronté à ce qu'il déteste, qu'il voit ses espoirs déçus ou que ce qu'il redoute se produit. C'est ici qu' intervient la croyance religieuse qui le rend fort en cas de faiblesse, lui donne l'espoir à l'heure du désespoir, l'espérance à l'instant de la peur, l'endurance dans le malheur et l'adversité et l'infortune ainsi que le courage chaque fois qu' il en a besoin.

La foi en Allah, en Sa justice et en Sa miséricorde, la foi en la compensation et la rétribution qu'Il accorde au sein de la Demeure Eternelle, procurent à l'être humain équilibre psychologique et force spirituelle. Tout son être respire alors la gaieté, son esprit déborde d'optimisme, le domaine de l'existence s'élargit à ses yeux; il voit enfin la vie sous une perspective rayonnante; ce qu'il endure dans sa vie éphémère lui devient plus léger. Il découvre ainsi que le réconfort, l' espérance et la paix intérieure que lui procure sa foi ne peuvent être substitués par aucune science, aucune philosophie, aucun bien matériel, aucune progéniture, ni même par la possession de tout ce que recèlent l'Orient et l'Occident.

3- Ce besoin de religion est aussi un besoin social. C'est le besoin de motivations et de normes : des motivations qui poussent les membres de la société à faire le bien et à



s'acquitter de leurs devoirs, même quand ils ne sont ni contrôlés ni rétribués par leur semblable; des normes qui régissent les rapports entre les membres de la société et obligent chacun d'eux à ne pas dépasser ses limites, à ne pas empiéter sur les droits d'autrui, à ne pas sacrifier le bien de sa communauté au profit de ses désirs personnels ou de son intérêt matériel immédiat. Qu'on ne vienne pas dire que lois et règlements humains suffisent à produire ces motivations et ces normes ! Les lois humaines en vérité ne créent pas de motivations et sont insuffisantes comme normes parce qu'il est possible de s'y soustraire et qu'il est aussi facile de les contourner. C'est pourquoi il faut impérativement des motivations et des normes morales qui agissent de l'intérieur de l' être humain et non de l'extérieur. Cette motivation intérieure est indispensable; en est constitutive la barrière morale, soit les scrupules de l'individu, ou sa conscience, ou son cœur- quelque soit le nom que vous donniez à cette barrière intérieure – Cette motivation intérieure est une force qui, vertueuse, marque du sceau de la vertu toutes les actions de l'être humain, mais qui pervertie, corrompt toutes les actions de celui-ci [1].

Le professeur Ahmad ‹Alî Ajibah partage la majeure partie des propos d' Al Qardâwî quant au besoin de religion. Il évoque en outre d'autres aspects de cette question en établissant une distinction entre le besoin de religion de l'individu et le besoin

---

1 Voir le site internet islamique Salsabîl, " Le besoin de religion ", article du docteur Yousuf Al Qardâwî.



de religion de la société. Il précise notamment que :

- L'individu a besoin de religion parce qu'il est pétri de religiosité et qu'il ne peut pas détacher celle-ci de sa prime nature. La professeur Ahmad cite pour soutenir cette affirmation le philosophe Louis-Auguste Sabatier qui déclare dans son ouvrage *Philosophie des religions* : «Pourquoi suis-je croyant ? Je n'ai jamais posé cette question ou, mieux, commencé à la formuler à peine, sans me voir immédiatement conduit à répondre ceci : Je suis croyant parce que je suis incapable de ne pas l'être, parce que la croyance est une exigence morale parmi les exigences inhérentes à l'être humain. On me dit :c'est là un effet de l'hérédité, de l'éducation ou de l'humeur. Ce à quoi je réponds : cet argument là, je me le suis très souvent objecté, et j'ai trouvé en fin de compte qu'il étouffait la question au lieu de la résoudre et que le besoin de croyance religieuse que j'observe dans ma vie personnelle, je le constate encore plus vigoureusement dans la vie sociale. La société humaine n'est en effet pas moins attachée profondément que moi à la religion" [1].

Ce que ce philosophe nomme " exigence inhérente " est exactement ce que la Révélation divine désigne par " prime nature/*fiṯrah* ". Allah dit : ﴿*Ainsi donc dirige tout ton être vers la religion, en croyant originel, en suivant la* ***prime nature*** *selon laquelle Allah a instauré les êtres humains, sans qu'il n' y ait de*

1 Dirâsât fî al adyân al wathnîyah al qadîmah, p. 66.



substitution possible à la création d'Allah: c'est la droite religion mais la plupart ne le savent pas﴾ (Sourate Les Byzantins, *Ar-Roum*, 30, Verset 30).

- L'être humain vit dans un conflit permanent entre les nécessités de son existence et les désirs que son environnement fait naître en lui, et il ne lui est possible de maîtriser ce conflit qu'avec la croyance religieuse qui le règle et le circonscrit.
- La Religion authentique est le fondement des valeurs, de l'éthique, des idéaux suprêmes et de la conduite morale ; l'être humain y puise ses valeurs, ses croyances et ses principes fondés sur la foi en Allah.
- Les preuves les plus importantes et les plus solides de l'inéluctabilité et de l'absolue nécessité de la croyance religieuse sont notamment le fait que ceux là même qui ont essayé de rompre avec elle et de s'en défaire ont échoué dans leur tentative; qui plus est, celle-ci a produit l'effet contraire. Murâd Hufman, ancien ambassadeur d'Allemagne au Maroc dit : « Il est vraiment choquant de constater combien rares sont ceux qui, en Occident, s'intéressent à ce qui est arrivé à leur société: perte du sens de la vie, absence de tout objectif élevé, accroissement du sentiment de vide, carence spirituelle…tous ces elements présagent de la transformation de l'existence individuelle en une charge désespérée dépourvue de tout sens»



Comme l'a si bien dit Pravitz Mansour : « L'athéisme prélève son tribut auprès de chaque individu en Occident»[1].

Le professeur Ajibah s'appuie ensuite sur une étude réalisée par Talcott Parsons dans laquelle il trouve la confirmation du besoin humain de religion. Ce besoin est, selon Talcott, fondé sur les caractéristiques même de l'existence humaine, lesquelles sont notamment les suivantes :

1- L'être humain éprouve de l'anxiété quand il entreprend une tâche, par crainte de connaître l'échec et la déception ; la religion, par l'optimisme, la confiance et la sérénité qu'elle lui procure, l'aide alors dans tout ce qu'il entreprend.
2- L'être humain ressent un sentiment d'impuissance face aux pressions qui s'exercent sur la réalisation de ses désirs. Cette impuissance gâche son bonheur et sa satisfaction. La Religion authentique le met en contact avec la voie des cieux et il est alors capable de surmonter son impuissance et son désespoir.
3- Du fait que les opportunités, les subsistances et les bonnes fortunes disponibles en ce monde ne se présentent pas en proportions identiques aux hommes, l'individu vit dans un certain état d'inquiétude et de tristesse à cause de ce qu'il

---

1 Cité par Murâd Hufman dans Al Islâm ‹âm 2000 (L'Islam en l'an 2000) p. 41. Pravitz Mansour a embrassé l'Islam en 1980. Il était diplomate et occupa le poste d'ambassadeur pour son pays dans plusieurs pays Musulmans. Il visita également beaucoup d'autres Etats musulmans. Cela lui permit d'étudier le Noble Coran jusqu'à embrasser l'Islam et à comprendre qu'il s'agissait de la vérité qu'il recherchait.



loupe ou de ce qu'il lui arrive, et souffre d'être soumis à son semblable pour demander simplement le respect de son droit et la part légitime qui lui revient. Seule la Religion authentique peut le réconforter, lui faire connaître la véritable valeur des gains sur cette terre, et emplir son cœur de contentement et de satisfaction. C'est la foi dans le destin enseignée par l'Islam. Allah ﷻ dit : ﴿*Point de malheurs qui n' adviennent sur la terre ou en votre personne sans figurer dans un Livre avant que Nous ne les suscitions; c'est ce qui à Allah est facile.* [Cela] *pour que vous ne vous affligiez pas de ce qui vous a manqué, ni n'exultiez de ce qu'Il vous a donné. Allah n'aime pas l'orgueilleux qui s'illusionne* ﴾ (Sourate Le Fer, *Al Hadîd*, 57, Versets 22-23).

Ibn al Qayyim – qu'Allah lui accorde la miséricorde – dévoile un autre aspect important de ce besoin humain de religion qui n'est autre que le besoin de l'être humain d' une force cognitive théorique et d' une force pratique et volontaire. Il dit en effet : « L'être humain possède deux forces : une force cognitive et théorique et une force pratique et volontaire. La plénitude de son bonheur est tributaire de la perfectibilité de ses deux forces, cognitive et volontaire. La perfection de la force cognitive du croyant est atteinte par la connaissance qu'il acquiert de son Créateur et de son Producteur, la connaissance de Ses Noms et Attributs, la connaissance de la voie qui mène à Lui et celle des entraves à cette voie, la connaissance de sa propre personne et celle de ses défauts. Muni de ces cinq



connaissances, le croyant parvient à la perfection de sa force cognitive théorique. La perfection de la force pratique et volontaire n'est atteinte que si l'être préserve les droits qu' Allah a sur lui et observe ces droits en Lui vouant un culte exclusif, avec véracité, sincérité, loyauté, bienveillance, continuité, et reconnait les innombrables bienfaits d'Allah et les manquements qui sont les siens, lui, serviteur, dans l'acquittement des droits du Tout-Puissant. (…) Il n'est d'autre voie pour parfaire ces deux forces que Son aide. L'individu est dans la nécessité impérieuse d'être guidé par Allah dans le droit chemin, cette voie dans laquelle Il a guidé Ses bien-aimés et l'élite de Ses serviteurs»[1]. Les professeurs Muhammad ‘Abd Allah Dirâz et Ajibah rejoignent tous deux Ibn al Qayyim pour mettre l'accent sur l'importance de cet aspect du besoin de religion [2]. Dirâz déclare notamment : « La croyance religieuse est un élément essentiel au perfectionnement de la force cognitive théorique chez l'individu. C'est uniquement à travers la croyance religieuse que la raison trouve ce qui comble son désir insatiable de comprendre le monde et sa propre existence. En outre c'est un facteur essentiel à l'épanouissement du potentiel affectif de l'être humain. Les sentiments nobles tels que l'amour, la passion, la gratitude, l'humilité… trouvent en effet dans la religion un champ illimité et une source intarissable. Enfin, la religion est un élément indispensable au perfectionnement de la force de la volonté à laquelle elle

1 Al fawâ'id, p. 18-19.

2 Ad-dîn, p. 98; Dirâsât fî al adyân al wathnîyah al qadîmah, p. 67.



procure les plus éminentes des motivations et des incitations et les plus puissants des moyens de lutte contre les facteurs de désespoir et d'accablement»[1]. Dirâz dit également, après avoir exposé le besoin de religion qu'éprouve la raison: « En résumé, les esprits souverains s'élèvent toujours au-dessus des vérités partielles changeantes et éphémères pour parvenir à une vérité totale, éternelle et intemporelle, une vérité que ne possède aucune science ni aucune connaissance, et qu'en réalité toutes les sciences et connaissances convoitent. C'est cette vérité là que vénèrent exclusivement les religions authentiques. Cette attente impatiente et foncière de l'intemporel et de l'éternel, et cette recherche effrénée du total infini, indiquent deux choses : premièrement, la nature de cette recherche (et non la trace de celui qui l'a produite) et deuxièmement, qu'il y a en l'être humain un élément noble, céleste, créé pour l'éternité, même si l'être feint de l'oublier et parfois le néglige, se satisfaisant de ce qui est moindre, soit l'élément corporel de son existence voué, lui, à la dissolution » [2].

D : La source de la religion

Les thèses divergent grandement, et bifurquent même, sur ce sujet là. Toutefois, bien que divergentes, ces thèses font remonter la religion à ces deux sources :

Première source : La Révélation divine, transmise par

1 Se référer à Ad-dîn, pp. 97-98, avec de légères modifications.

2 Ibid., pp. 97-98, avec de légères modifications.



Allah, Le Tout-Puissant, Le Très-Haut, Créateur et Concepteur de l'univers. La motivation de la croyance religieuse est ainsi la prime nature selon laquelle Allah a originellement instauré les êtres humains. Cette thèse est celle des fidèles des trois grandes religions : le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam. Les Juifs et les Chrétiens n'ont plus, au sujet de la Révélation divine, d'autre preuve que leurs Livres, qu'ils vénèrent, et l'héritage religieux de leurs parents et ancêtres, lequel n'a pas été épargné par la critique scientifique qui a établi, de façon incontestable, que cet héritage était falsifié et que les originaux des Livres avaient été perdus. Quant aux Musulmans, les preuves que la source de leur religion est la Révélation divine sont nombreuses :

1- Le Noble Coran, dans lequel Allah met au défi les êtres humains et les djinns de produire un Texte semblable, même en s'entraidant, ou de concevoir dix Sourates, ne serait-ce même qu' une seule, qui soient semblables aux Sourates du Coran. Ce défi n'a pas été relevé jusqu'à nos jours et ne le sera pas non plus dans l'avenir.
2- Les croyances inébranlables dispensées par le Coran, qui n'admettent ni abrogation ni annulation, ainsi que les lois sociales, les règles spirituelles et les fondements civilisationnels dont l'être humain ne peut être instruit que par l'intermédiaire du Seul Qui détient le moyen d' accéder à leur connaissance, soit Celui dont la science est immense, Qui maîtrise les secrets de l'univers et ceux



de l'âme, ainsi que l'histoire du passé, du présent et du futur.

3- La sincérité foncière du porteur du Message divin (soit Muhammad) attestée tout autant avant qu' après le début de sa mission; personne n'ayant en effet jamais relevé de lui le moindre mensonge.

4- L'absence de rupture entre la période de la Révélation du Coran et celle de sa mémorisation, de sa compilation, de sa reproduction sans falsification ou modification, alors que cette rupture a existé en ce qui concerne les Livres des précédentes religions[1].

5- La concordance entre les découvertes de la science moderne et les vérités scientifiques contenues dans le Coran relatives à l'univers, l'être humain et l' histoire[2].

6- Le témoignage des Juifs, Chrétiens et autres non musulmans qui ont embrassé, ou se sont convertis à, l'Islam. Ils affirment ainsi que cette Religion admirable, l'Islam, est la Religion du Vrai et qu'elle est celle-là même dont la venue avait été annoncée par les prophètes antérieurs à Muhammad, qu'elle est en outre conforme au contenu du message qu'eux-mêmes étaient venus

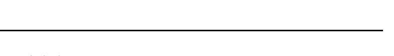
1 L'être humain sous l'égide des religions, pp. 26-27.

2 Pour en savoir plus sur ce sujet, se référer la partie consacrée au savoir dans cet ouvrage.



délivrer, et conforme également à la prime nature humaine dont elle comble les exigences.

Seconde source : La pensée de l'homme. Ce qui incite certains à envisager cette source c'est la pensée elle-même, le besoin qu'éprouve l'être humain à comprendre son origine, ainsi que ses conditions de vie et son environnement. Nombre de ceux qui croient en la nécessité d'assujettir toute chose à la méthode scientifique croient que la source de la religion est la pensée de l'homme, prétendant que cette méthode ne les conduit vers rien qui relèverait du supranaturel en ce domaine. Ce que la science n'arrive pas à confirmer est pour eux inexistant et faux. C'est pourquoi ils se sont mis à rechercher la raison de l'apparition des religions au sein de toutes les sociétés humaines dans des éléments autres que la Révélation divine et le supranaturel. Ce faisant, il ne pouvaient plus qu'envisager la nature elle-même, et donc l'être humain puisqu'il fait partie intégrante de cette nature, comme cause originelle des religions. C'est alors que leurs avis ont divergé au sujet de l'origine de l'homme puis sur la façon dont la religion est apparue [1]. Malgré qu'elles fussent nombreuses et diversifiées, leurs études à ce sujet restèrent confuses, piétinèrent aveuglément et n'aboutirent à aucun résultat. Elles n'éliminèrent pas le doute par une quelconque certitude et leurs auteurs ne désespérèrent jamais de trouver la cause des religions, malgré tout ce temps passé à la rechercher vainement, ni ne renoncèrent sous prétexte d'incapacité.



1 Ibid, p. 27.



La civilisation doit reposer sur une religion authentique qui assure à ceux qui vivent sous son égide la réalisation de leurs objectifs individuels, sociaux, religieux, politiques, intellectuels, scientifiques et pratiques. C'est ainsi que l'ex-président américain Calvin Coolidge déclarait dans l'un de ses discours : « Les pays ont besoin d'une religiosité bien plus forte et plus répandue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Je n'imagine pas de remède plus abouti et plus efficace que la religion dans l'élimination des défauts et des vices qui minent notre peuple. Il n'existe pas, en ce monde, de système éducatif ni de système de gouvernance impérissables, commeil n'est pas de récompense ou de sanction qui aient encore un effet après quelque temps, hormis ce qui vient par la voie de la rectitude et du sacrifice. Or le fondement de la religion est l'exhortation (pour le bien de l'être humain). Aussi aucune civilisation brillante ne peut prétendre à la pérennité tant que ses membres restent dénués de foi» [1].

La Religion authentique, grâce à laquelle se maintiennent les sociétés, est l'Islam, comme nous l'avons dit auparavant. C'est ainsi que Léopold Vice/Muhammad Asad, d'origine autrichienne, dit : «Contrairement aux autres religions sémites, l'Islam considère que l'âme de l'être humain est une composante de sa personnalité et non un épiphénomène autonome. Par conséquent, le développement de l'âme humaine est, du point de vue de l'Islam, lié de manière indissoluble à

1 Ad-dîn wa al ‹ilm, p. 173, cité dans Dirâsât fî al adyân (…), p 77.



tous les autres aspects de la nature de l'homme. Les impulsions du corps constituent une partie complémentaire de sa nature humaine; elles ne résultent donc pas d'un quelconque "péché originel" - concept étranger, d'ailleurs, aux enseignements de l'Islam -mais constituent bien au contraire des forces positives dont Allah fait don à l'homme. Il incombe donc à celui-ci de les accepter et de les exploiter comme telles avec sagesse. Le problème de l'homme ne réside ainsi point dans la manière dont il doit réprimer les exigences de son corps, mais plutôt dans la façon de concilier ces exigences et celles de son âme de façon à ce que son existence soit productive et vertueuse ».

Les racines de cette confirmation de la positivité de l'existence humaine n'existent que dans la conception de l'Islam, laquelle religion assure que l'homme est naturellement disposé à accomplir le bien, contrairement à l'idée chrétienne posant que l'être humain porte, dès sa naissance, le poids du " péché originel ", ou encore à la croyance hindoue selon laquelle l'être humain, fondamentalement méprisable et impur, doit passer par une longue série de réincarnations pour atteindre la perfection. Allah dit dans le Noble Coran: ﴿*Nous avons certes créé l'homme dans la forme la plus parfaite*﴾ (Sourate Le Figuier, *At-Tîn*, 95, Verset 4), c'est-à-dire dans un état de pureté qui ne peut être altéré que par la perversion ultérieure de son comportement: ﴿*Ensuite, Nous l'avons ramené au niveau le plus bas des plus bas, exceptés ceux qui croient et accomplissent les*



œuvres salutaires﴾ (Sourate Le Figuier, *At-Tîn*, 95,Versets 5-6)[1].

Troisième déterminant : La perfection/ l'excellence (*al itqân*)

Définition du terme: Ibn Manzour déclare :«on dit : "*atqana chay*", pour signifier qu'untel a accompli une chose à la perfection. "*Al itqân* " réfère à l'infinie précision avec laquelle on accomplit un travail ou on réalise une œuvre. Il est dit dans le Coran: ﴿*Telle est l'œuvre d'Allah qui a tout façonné à la perfection (...)* ﴾ (Sourate Les Fourmis, *An-Naml*, 27, Verset 88). On dit d'un homme qu'il est "*taqin*", pour signifier qu'il fait les choses à la perfection, avec dextérité ; un homme *"taqin*" c'est aussi celui qui est prompt, rationnel et explorateur».

Abou Mansour dit : « Anciennement "*at-taqin* " était utilisé dans l'expression "*Ibn taqin",* soit : " *le fils habile* " quand on voulait évoquer un individu reconnu pour l'excellence de ses réalisations. Puis " *taqin* " fut employé pour désigner toute personne faisant montre de dextérité dans ses actes. Ainsi emploie-ton le verbe "*atqana"* dans l'expression suivante: " *atqana* untel son travail " pour dire que la personne en question a accomplit sa tâche à la perfection ; dans le dictionnaire, "*at-tiqin*" désigne la nature et l'homme qui agit avec ingéniosité dans cette nature» [2].

On attribue à Al Ahnaf ces deux vers :

---

1 À la découverte de l'Islam, p. 152.

2 Lisân al ‹Arab, 13/73, et Al qâmous al muhît, 1/1527.



Peu *importe qu'ignoble il soit*
Si quand, chargé d' une tâche, il l'accomplit du mieux qui soit.

On pourrait également citer la parole de ‹Alî bin abî Tâlib – qu'Allah lui accorde la miséricorde - relative à ce sujet : « Les hommes sont les produits de ce qu'ils maîtrisent », ainsi que celle-ci : « La valeur de chaque individu réside dans ce qu'il réalise à la perfection».

Le poète dit:

Sois le fils de qui tu veux et acquiers de belles manières
Les louanges qu'elle te vaudront compenseront la filiation de ton père [1].

Après qu'ils eurent conformé leur conduite aux belles manières prônées par le Coran, les Arabes changèrent de critères et de mesures. L'Arabe, pour lequel auparavant rien ne pouvait égaler la filiation et la renommée, considéra désormais que le bel agir, l'acquisition des belles manières et l'excellence dans l'action et le comportement constituaient la véritable valeur d'un individu.

La perfection, ou l'excellence, est donc l'extrême précision, qu'elle concerne les choses matérielles ou morales; elle est donc tout autant indispensable à la production des éléments matériels de la vie qu' à l'établissement des valeurs morales. Aucune civilisation ne s'érige, aucune industrie ne prospère, sans cette excellence. Les entreprises industrielles et les établissements

1 Fayd al qadîr, 4/110.



académiques accordent à l'excellence un intérêt primordial. C'est pourquoi des normes internationales reconnues sont établies pour chaque production, qu'il s'agisse d'une production de la pensée – comme les programmes scolaires – ou d'une production matérielle – comme tous les autres produits. Ces normes sont devenues tellement indispensables que les fabricants et les producteurs industriels veillent scrupuleusement à ce que leurs produits les respectent et ils les inscrivent d'ailleurs sur les emballages de ces produits.

L'Islam, qui est l'Ultime Message Révélé, n'a pas omis d'évoquer cet aspect méthodique efficient. Les Textes Révélés confirment la nécessité de l'excellence et nous enseignent qu'Allah façonne à la perfection tout ce qu'il crée et qu'Il encourage les êtres humains à parfaire leurs actions en expliquant qu'Il aime cela de Ses serviteurs. Allah Le Très-Haut, Le Tout-Puissant dit en effet en parlant de Ses œuvres : ﴿ *Telle est l'œuvre d'Allah qui a tout façonné à la perfection*﴾ (Sourate Les Fourmis, *An-Naml*, 27, Verset 88). Ibn Al ‹Abbâs a dit, expliquant le sens de ce Verset : « Allah a tout réalisé avec une infinie précision. » Al Mujâhid déclare quant à lui que cette Parole d'Allah ﴿*(...) qui a tout façonné à la perfection*﴾ signifie qu'Il a tout raffermi et ajusté. Une explication proche de celle-ci a été rapportée de Qatâdah – qu'Allah lui accorde la miséricorde –[1]. Ibn Kathîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde – quant à lui précise : « Cela signifie qu'Il façonne à la

1 Jâmi ‹ al bayân, 20/21.



perfection tout ce qu'Il crée, et que chacune de Ses créations reçoit la sagesse qu' Il veut bien placer en elle » [1].

Ibn Al Qayyim – qu'Allah lui accorde la miséricorde – a précisé, dans le cadre de sa démonstration de l'adéquation entre la Législation du Très-Haut et Sa création, que, de même qu' Il a créé Ses créatures avec une perfection et une précision extrêmes, Allah a conçu Sa Législation avec une convenance et une sagesse suprêmes. Ainsi Al Qayyim dit-il : « En vérité, Celui Qui a établi ces sanctions et les a liées à la nature de leurs causes et en proportion de celles-ci, est Le Connaisseur du monde invisible et du monde manifeste, Le plus juste des juges, Le plus éminent de tous les savants, Celui Qui a embrassé toute chose de Son savoir, Celui Qui est instruit de ce qui a eu lieu dans le passé, de ce qui a lieu dans le présent et même de ce qui n'a pas eu lieu, sachant comment ce qui n'a pas eu lieu aurait été s'il s'était finalement produit. C'est Celui Dont la science embrasse tous les aspects des choses profitables, qu'elles soient infimes ou grandioses, cachées ou apparentes, que les êtres humains puissent en avoir connaissance ou non. Ces spécifications et ces considérations ne sont pas sans sagesse ni objectifs louables, de même que les spécifications et les considérations relatives à Sa création. Dans le dernier cas, il est question de Sa création, alors que dans le premier cas, il s'agit de Son ordre. Création et ordre relèvent tous deux de la complétude de Sa science et de Sa sagesse et du fait qu'Il octroie à chaque chose qu'Il créée la place qui lui revient et qui ne

1 Tafsîr al Qur'ân al ‹Aẕîm, 3/379.



sied qu'à elle et qu'elle seule mérite. C'est ainsi, par exemple, qu'Il a placé la faculté de la vision et la lumière du voyant dans l'œil, la faculté de l'ouïe dans l'oreille, la faculté de l'odorat dans le nez, la faculté de l'énonciation dans le mouvement de la langue et celui des lèvres, la faculté du toucher dans la main, la faculté de marcher dans les pieds. Il a en outre octroyé à chaque animal et autre création, ce qui lui sied spécifiquement et qu'il convient de lui attribuer, comme ses membres, sa stature, ses caractéristiques et sa puissance propre. Sa perfection et Sa précision enveloppent ainsi toutes Ses créatures, comme Il le dit Lui-même : ﴿*Telle est l'œuvre d'Allah Qui a tout façonné à la perfection*﴾ (Sourate Les Fourmis, *An-Naml*, 27, Verset 88). Si Le Tout-Puissant a façonné Sa création avec une perfection et une précision extrêmes, alors Son ordre est a fortiori plus précis et plus parfait. Celui qui ne connait pas toutes ces vérités dans leurs détails n'a pas qualité pour les nier en bloc» [1].

Le Prophète ﷺ a exhorté les musulmans à parfaire leurs œuvres. Dans un Hadith rapporté par ‹Â'ichah – qu'Allah soit satisfait d'elle – le Messager d'Allah ﷺ déclare: « Allah Le Très-Haut apprécie que lorsque vous entrepreniez une tâche, vous l'accomplissiez à la perfection» [2]. Lors de l' éclipse de soleil

1 'I‹lâm al muwaq‹în, 2/120.

2 Al mu‹jam al 'awsâṯ, 1/275 et Musnad, Abî Ya‹lâ, 7/349, Chu‹ab al 'îmân, 4/334; Majma‹ az-zawâ'id, 4/98, Kachf al khafâ' , 1/286. Al Albânî juge ce Hadith authentique dans As-silsilah aṣ-ṣaḥîḥah, 3/106.



qui eut lieu le jour du décès d'Ibrahim, fils unique du Prophète ﷺ, les gens clamèrent:«Cette éclipse est due à la mort d'Ibrahim!» Le Messager d'Allah ﷺ leur répondit alors: « Le soleil ne s'éclipse ni à l'occasion de la mort d'un être ni à l'occasion de sa naissance. » Puis le Messager d'Allah ﷺ repéra une trouée dans la tombe de son fils, entre les briques. Il ordonna alors de la colmater et dit : « Lorsqu'un être entreprend une tâche, Allah apprécie grandement qu'il l'accomplisse à la perfection»[1]. Cette trouée entre les briques dans la tombe ne peut ni nuire au mort ni lui être utile et pourtant le Prophète ﷺ ne voulut pas la laisser telle quelle sans la colmater. Il ordonna donc que cette tombe bénéficiât de son droit à la perfection. Lorsque les compagnons lui demandèrent si cette trouée pouvait être nuisible ou bénéfique au mort, il leur fournit la réponse susmentionnée.

Al Manâwî – qu'Allah lui accorde la miséricorde – a expliqué ce Hadith en ces termes:«Allah Le Très-Haut apprécie au plus haut point que lorsque l'un de vous autres, croyants, entreprend une tâche, il l'accomplisse avec excellence, c'est-à-dire avec une infinie précision, comme il est déclaré dans la version du Hadith rapportée par Al ‹Askarî. Par exemple, il incombe à l'armurier auquel la fabrication des cors de chasse, des instruments et autres armes est confiée, de réaliser un travail excellent en parfaite conformité à ce qu'Allah a demandé. Il doit travailler avec l'intention d'être utile aux créatures d'Allah qui l'emploient à cette tâche, afin d'atteindre la perfection requise,

1 Al mu‹jam al kabîr, 24/306.



et non par crainte que son métier ne s'éteigne, ni en fonction de la rétribution qu'il reçoit. Evoquons donc ce fabricant qui avait réalisé avec beaucoup de manquements un travail qu'il avait tout de même remis à son client. La nuit venue il ne put fermer l'œil à cause de la peur qu'il avait que son travail ne se révélât imparfait. Il commença de suite à réaliser un autre travail pour remplacer le premier et lui fit atteindre les sommets de la perfection de son art. Au matin, il se rendit chez son client pour lui remettre ce second travail et récupérer le premier. Son client l'ayant remercié, il répondit ceci à celui-ci : " Je n'ai pas refait ce travail dans le but de vous satisfaire mais plutôt dans celui de respecter le droit du métier et par crainte que mon travail ne se révélât imparfait". Lorsque l'artisan fait montre de manquement dans son métier parce que la rétribution qu'il reçoit pour celui-ci est insuffisante, il se rend coupable d'ingratitude envers ce dont Allah l'a instruit, et il se peut dès lors qu'il n'atteigne jamais plus la perfection [en guise de châtiment]» [1].

L'analyse de ce troisième déterminant, la perfection/*al itqân*, nous fait parvenir au terme de cette première partie consacrée aux valeurs du savoir, à ce qui résulte de celui-ci et à ce qui s'appuie sur lui. Dans la prochaine partie, notre étude s'orientera vers un autre pôle des valeurs civilisationnelles contenues dans le Message du meilleur des hommes, pôle considéré, dans son essence, complémentaire du premier même s'il contraste,

1 Fayd al qadîr, 2/286 -287.



dans ses détails, avec celui-ci.



Deuxième partie
Les valeurs sociales

Les valeurs abordées dans cette partie touchent un sujet dont l'étude accapare depuis fort longtemps la réflexion des étudiants, des penseurs et des sociologues. Ce sujet n'est autre que la société. Les valeurs qu'il recouvre sont considérées comme les fondements et les règles de toute connaissance réelle de la société. En outre elles confirment que cette religion ultime,



l'Islam, embrasse la totalité des besoins des êtres vivants et de la vie elle-même. J'ai entrepris ici de traiter les valeurs sociales les plus importantes relatives à ce sujet, même si je ne puis point faire montre d'exhaustivité, comme je l'ai d'ailleurs bien précisé dans l'introduction de cet ouvrage. Six déterminants s'inscrivent donc dans les valeurs sociales. Les voici :

Premier déterminant : Le juste milieu (*al wasaṯiyyah*)

Définition linguistique du terme *wasaṯiyyah*: Il est dit dans le dictionnaire *Lisân al ‹Arab*: «*Al wasaṯ* désigne ce qui, dans toute chose, est le plus juste»[1]. Ibn Manẕûr dit :«Le milieu / *wasaṯ* d'une chose, c'est ce qui se trouve entre ses deux extrémités et *wasaṯ* signifie le meilleur. Le *wasaṯ* et l' *awsaṯihi* d'une chose, c'est ce qu'elle a de plus juste. Un homme *wasaṯ* ou *wasîṯ* est un homme bon» L'auteur d'*Al mufradât* dit : « Le milieu/*wasaṯ* d'une chose est ce qui se situe à égale distance de ses deux extrémités» [2].

Ainsi donc *al wasaṯ* désigne le juste et le meilleur ainsi que la position médiane entre deux extrémités. *Al wasaṯ* est donc éloigné à la fois de l' exagération et de la renonciation, de l' abus et du laxisme.

Considéré que le juste milieu revêt une excellence telle que les affaires des communautés et des individus ne peuvent être correctement conduites que si elles le respectent, cette

---

1 Lisân al ‹Arab (La langue des Arabes), 7/427-430; le terme est évoqué dans la partie consacrée au même thème.

2 Al mufradât, p. 522.



religion du monothéisme pur et foncier qu'est l'Islam nous est parvenue comme la religion du juste milieu et de la modération. L'Islam enjoint à ses adeptes de respecter le juste milieu et les encourage fermement en ce sens. Il montre clairement que la perdition, la perdition complète de l'être humain, se situe dans l'éloignement du juste milieu, qu'il s'agisse de l'éloignement vers le rigorisme ou de l'éloignement vers le laxisme.

Allah, Le Très-Haut Le Tout-Puissant, a d'ailleurs décrit la communauté des Musulmans comme étant la communauté du juste milieu: ﴿*Ainsi Nous avons vous constitués en communauté du juste milieu, pour que vous soyez témoins contre les hommes et que contre vous le Messager soit témoin*﴾ (Sourate La Vache, *Al Baqarah*, 2, Verset 143). Commentant ce Verset, Ibn Jarîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde – dit : « En vérité, Allah Le Très-Haut décrit les Musulmans comme communauté du juste milieu en raison de leur pondération dans la religion. Ils ne font en effet pas montre d'exagération comme les Chrétiens qui ont abusivement instauré le monachisme et outrepassent les limites par les propos qu'ils tiennent sur Jésus. Ils ne font pas montre non plus de négligence comme les Juifs qui ont modifié le Livre d'Allah, assassiné leurs prophètes, et proféré des mensonges sur leur Seigneur qu'ils ont en plus renié. Les Musulmans sont donc des gens du juste milieu et de la mesure dans la religion, ainsi qu'Allah les décrit considéré que les choses les plus aimées de Lui sont justement celles du



juste milieu»[1].

Allah a fait de cette religion qui exhorte au respect du juste milieu une voie droite sans aucune déviation conduisant à ce qu'Il veut de Ses créatures et conduisant les créatures vers leurs objectifs les plus élevés. Allah dit : ﴿*"Tel est dans sa rectitude Ma voie. Suivez- la donc ; ne suivez pas les chemins qui vous en fourvoieraient". Voilà ce qu'Il vous enjoint, escomptant que vous Le craigniez.* ﴾ (Sourate Les Bestiaux, *Al An*c*âm*, 6, Verset 153). Allah dirige ainsi Ses créatures vers leurs objectifs terrestres et leur assure la sécurité dans l'Au-delà. Allah Le Très-Haut annonce: ﴿*Allah introduira bientôt dans Sa miséricorde et Sa grâce ceux qui auront cru en Lui et qui se seront placés sous Sa protection; Il les dirigera vers Lui dans un chemin de rectitude* ﴾ (Sourate Les Femmes, *An-Nisâ'*, 4,Verset 175). Les créatures d'Allah reçoivent ainsi Sa miséricorde dans la vie terrestre et dans l'Au-delà de même qu'elles recevront Sa miséricorde et le Paradis dans l'Au-delà.

La mesure prônée par l'Islam consiste notamment à respecter strictement dans l'adoration ce qu'Allah a prescrit, sans rien ajouter, et ce, pour prévenir toute introduction d'éléments nouveaux dans la religion et éviter que l'individu ne s'impose à lui - même une charge au-dessus de ses forces. Al Bukhârî – qu'Allah lui accorde la miséricorde – rapporte que Humayd bin abî Humayd at-Tawîl – d'après les propos rapportés par celui-ci-a entendu Anas bin Mâlik dire :«Trois individus se

1 Jâmi‹ al bayân, 2/6.



présentèrent chez les épouses du Prophète ﷺ pour s'informer des pratiques rituelles de celui-ci. Dès qu'ils en furent instruits ils jugèrent ces pratiques peu contraignantes et proclamèrent : " La différence entre le Prophète ﷺ et nous, c'est qu'Allah a absout le Prophète ﷺ de ses péchés, à la fois ceux qu'il a commis dans le passé et ceux qu'il commettra à l'avenir." " Puisqu'il en est ainsi, dit l'un d'eux, je vais désormais accomplir la prière toutes les nuits." "Moi, dit le second, je vais jeûner tout le temps et ne romprai jamais le jeûne". "Et moi, déclara le troisième, je vais me priver de femmes et ne me marierai jamais. "Le Messager d'Allah ﷺ fit alors son entrée et dit à ces hommes : "Est-ce donc bien vous qui tenez de tels propos ? Par Allah, je crains et vénère Le Seigneur plus que vous, et cependant je jeûne et j'interromps le jeûne au moment prescrit par Allah, je prie et je dors et j'épouse des femmes. Quiconque dévie du chemin que j'ai tracé n'est pas des miens"»[1].

Le Prophète ﷺ aperçut un jour, en entrant dans la mosquée, une corde tendue entre deux piliers. Il demanda alors : Que fait là cette corde ? " ." Ô Messager d'Allah! C'est la corde de Lahimnah, fille de Jahich ! " - lui répondit-on - lorsqu'elle est fatiguée, elle s'y accroche" . Le Prophète ﷺ dit alors : " Qu'elle accomplisse donc la prière rituelle en fonction de ses forces.

---

1 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 5, 4776/1949, et Sahîh Muslim, Hadith 1401, 2/1020.



Quand elle est fatiguée, qu'elle s'assied donc ! " [1].

Le Prophète ﷺ rentra un jour dans la mosquée où se trouvait une corde tendue entre deux piliers. Il demanda alors : « Que fait là cette corde?» On lui répondit : «C'est la corde de Zeinab*, quand elle se fatigue [dans l'accomplissement de sa prière] elle s'y accroche» «Détachez- là donc! Que chacun de vous accomplisse la prière rituelle en fonction de ses forces; si vous êtes épuisés, asseyez-vous donc ! »

Le juste milieu prôné par l'Islam se manifeste également dans la conciliation équilibrée que le musulman parvient à établir entre la religion et le temporel et qui assure à chaque ayant droit le respect de son droit. Ainsi le musulman ne dépasse-t-il pas la mesure dans l'adoration au point de s'oublier soi-même, de devenir une charge pour autrui et de délaisser les droits de ceux qui sont à sa charge comme son épouse, ses parents et ses enfants. De la même manière, il ne dépasse pas la mesure dans le domaine temporel au point de devenir l'esclave de l'argent, d'ignorer son Seigneur et de ne pas implorer le pardon de ses péchés. Allah Le Très-Haut dit, conseillant le respect de cet équilibre entre la religion et le temporel : ﴿*Recherche, à travers ce qu'Allah t'a accordé, la Demeure dernière sans du reste oublier ta part dans l'ici-bas. Agis bellement, comme Allah agit envers toi. N'aspire pas à faire dégât sur la terre. Allah n'aime pas les fauteurs de dégât* ﴾ (Sourate Le Récit, *Al Qasas*, 28, Verset 77). Ibn Jarîr – qu'Allah

---

1 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 1109, 1/386, Sahîh Muslim, Hadith 784, 1/541.

* Zeinab est l' une des filles du Prophète ﷺ (NdT).



lui accorde la miséricorde – a dit : « Allah Le Très-Haut dit à Karoun, rapportant ce que son peuple lui avait dit : " Ô Karoun, ne crois pas qu'il te soit permis d'opprimer ton peuple parce que tu possèdes un nombre considérable de biens. Recherche plutôt, à travers les richesses qu'Allah t'a accordées, les biens de l'Au-delà en faisant participer ces richesses à l'obéissance à Allah en ce bas-monde"» Puis Ibn Jarîr cite ces paroles d'Al Hasan – qu'Allah lui accorde la miséricorde – sur la signification du Verset suivant : ﴿*(...) sans du reste oublier ta part dans l'ici-bas (...)* ﴾ : « Ta part dans l'ici bas désigne ce qu'Allah a rendu licite pour toi; et cette part est largement suffisante » [1]. Allah Le Très-Haut Le Tout Puissant dit : ﴿*... en ces maisons* [soit les mosquées] *qu'Allah a permis d'élever et qu'y soit rappelé Son Nom. Là, célèbrent Sa transcendance, du matin au crépuscule, des hommes que nulle affaire, nul commerce ne distraient du Rappel d'Allah, de l'accomplissement de la prière rituelle, du versement de la purification* [soit l'aumône légale/*zakah*], *et qui redoutent le Jour où se révulseront les regards et les cœurs, afin qu'Allah les rétribue de plus beau qu'ils n'auront fait, avec en surplus une part de Sa grâce – car Allah gratifie qui Il veut sans compter* ﴾ (Sourate La Lumière, *An-Nûr*, 24, Versets 36-38). Le négoce ne distrait donc pas ces hommes de l'accomplissement de la prière ni ne les empêche d'acquitter la *zakah*. Qatadah dit : « Les gens se livraient au troc et au négoce, mais si le moment était venu de s'acquitter d'un droit envers

1 Jâmi‘ al bayân, 20/111-112.



Allah, ni le négoce ni le troc ne les distrayaient de Son évocation/ Son Rappel. Ils ne retournaient alors à leurs affaires qu'après avoir accompli leur devoir vis-à-vis d'Allah. »[1] Ibn Kathîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde – a dit : « La vie ici- bas, ses décorations, ses ornements, les délices et les bénéfices de ses négoces, ne les distraient point de l'évocation de leur Seigneur, Qui est leur Créateur, Celui qui pourvoit à leur subsistance. Ceux là sont ceux qui savent que ce qu'il y a auprès de Lui est meilleur et plus utile pour eux que ce qu'ils ont entre leurs mains, et ce parce que tout ce qu'ils possèdent finit par s'épuiser tandis que ce qui est auprès d'Allah dure éternellement» [2].

De la même manière qu'Il enjoint de respecter un équilibre entre le domaine de la religion et le domaine du temporel, Allah permet de goûter aux plaisirs de cette vie ici-bas qu'Il a déclaré licites, comme le port de belles tenues et la consommation de nourritures délicates. Mieux encore, Allah a enjoint aux croyants de revêtir leurs plus beaux habits quand ils se rendent dans les mosquées : ﴿ *Ô fils d'Adam ! revêtez votre parure en tout lieu de prière, et mangez et buvez mais sans excès: Il n'aime pas la démesure. Dis : "Qui donc a déclaré illicite la parure d'Allah, qu'Il a produite pour Ses adorateurs, ou les choses bonnes d'entre Ses attributions ?". Dis : "Elles appartiennent aux croyants pendant leur vie d'ici-bas ; elles seront purifiées le Jour de la Résurrection ".*

---

1 Sahîh Al Bukhârî, 2/726.

2 Tafsîr al Qur'ân al ‹Azîm, 3/296.



Ainsi explicitons-Nous Nos signes pour des gens capables de savoir ﴾ (Sourate Les Murailles, *Al A^c^râf*, 7, Versets 31-32).

Le Prophète ﷺ était vigilant envers ses compagnons – qu'Allah soit Satisfait d'eux – et s'il découvrait que l'un d'entre eux avait transgressé cette pondération enjointe par Le Très-Haut, il l'orientait alors vers une meilleure voie. Abou al Ahwas raconte que son père, dont il rapporte les propos, se présenta au Messager ﷺ dans un état crasseux. Le Messager ﷺ lui demanda : « As –tu des biens ? » – « Oui ! », répondit le père d'Abou al Ahwas. « Quel type de biens ? », demanda le Prophète ﷺ. « Des biens de toutes sortes : des chevaux, des chameaux et des esclaves », répondit le père. Le Prophète ﷺ lui dit alors : « Lorsqu'Allah t'accorde un bien, [fais en sorte] que cela se voit sur toi!»[1] Le Prophète ﷺ enseignait à ses Compagnons qu'Allah aimait voir, sur Son serviteur, les traces de Ses bienfaits. ‹Amrou bin Chu‹ayb rapporte, d'après son père qui tenait lui-même de son propre père ce Hadith, que le Messager d'Allah ﷺ déclara: « Mangez, buvez et acquittez l'aumône légale sans prodigalité ni arrogance. En vérité, Allah Le Très-Haut aime voir les traces de Ses bienfaits sur Son serviteur. »[2] Ibn Mas‹oud

1 Sunan An-Nasâ'î, 8/181, Hadith jugé authentique par Al Albânî dans ses annotations d' As-Sunan; voir aussi Sahîh, Ibn Hibbân, 11/234, Al mustadrak ‹alâ as-Sahîhayn 1/76. Al Hâkim a dit : " Voilà un Hadith dont la chaîne des rapporteurs est authentique". Adh-Dhahabî a dit dans At-talkhîs : " Sa chaîne de rapporteurs est authentique".

2 Al musnad, 2/311. Les observateurs de Al mousou‹ah al hadîthiyyah jugent ce Hadith de bonne fiabilité; Sunan At-Tirmidhî 5/123. At-Tirmidhî a dit : "



rapporte le propos suivant du Prophète ﷺ : « N'entrera pas au Paradis quiconque porte dans son cœur un brin d'arrogance, fût-il infime. » Un homme fit alors remarquer : « L'homme aime que son habit soit beau et que ses chaussures soient belles. » Le Prophète ﷺ répliqua : « Allah est Beau et aime la beauté; faire montre d'arrogance c'est mépriser le droit et dédaigner autrui»[1].

L'Islam a introduit le juste milieu entre les besoins impératifs du corps et les constituants de l'âme. Il n'est donc pas seulement une religion spirituelle, comme se limitent à l'être les religions orientales païennes zoroastriennes, ni une voie de production matérielle et de gaspillage dans la recherche du seul bien-être corporel comme l'est le modèle capitaliste. C'est tout au contraire une voie médiane, comme nous l'avons déjà démontré, qui prend en compte tous les besoins de l'être humain, afin que le Seigneur Tout-Puissant et Très-Haut soit Satisfait de Ses serviteurs et leur assure le bonheur dans la vie ici-bas et dans l'Au-delà.

Second déterminant : L'attention portée à la femme

L'Islam porte attention non seulement à l'être féminin mais bien plus généralement à l'être humain, et ce, à toutes les étapes de sa vie, aux circonstances de son existence et aux

---

Ce Hadith est de bonne fiabilité "; Al mustadrak, 4/150; Al Hâkim affirme que la chaîne de rapporteurs de ce Hadith est authentique bien qu' Al Bukhârî et Muslim ne l'aient pas rapporté; Adh-Dhahabî l'affirme authentique dans At-talkhîs.

1 Sahîh Muslim, Hadith 91, 1/93.



situations auxquelles il se retrouve confronté, lui garantissant le respect de ses droits, y compris ceux que désigne aujourd'hui le vocable " Droits de l'homme". Bien mieux, l'Islam porte attention à l'ensemble des éléments de la Création, qu'ils soient animés comme les animaux, les oiseaux, les végétaux, ou inanimés comme les minéraux.

L'Islam accorde cependant à la femme une place particulièrement importante. Si je consacre à celle-ci une partie de mon étude c'est bien entendu en raison de l'importance de cette place et aussi en raison de l'immensité du besoin que l'on a de débattre du cas de la femme et de l'abondance de polémiques que ce cas suscite. La femme a donc une place de choix dans l'Islam, qu'elle soit mère, épouse, fille, sœur ou tout simplement élément féminin au sein de la société. Allah a ainsi associé le droit des père et mère à Son droit : ﴿ *Ton Seigneur a décrété que vous L'adoriez Lui seul, et que vous agissiez bellement à l'égard des père et mère. Si chez toi ils atteignent au grand-âge, l'un d'eux ou bien tous les deux, ne va leur dire : Fi !, ni les rudoyer; dis-leur des paroles généreuses* ﴾ (Sourate Le Voyage nocturne, *Al Isrâ'*, 17, Verset 23). Allah Le Très-Haut Le Tout-Puissant a déterminé les droits et les devoirs mutuels des époux : ﴿*Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, selon les convenances. Les hommes ont toutefois sur elles préséance d'un degré. Allah est Puissant et Sage* ﴾ (Sourate La Vache, *Al Baqarah*, 2, Verset 228).

Le Très-Généreux, Le Tout-Miséricordieux enseigne que



l'homme et la femme sont égaux dans la vie ici-bas et dans l'Au-delà face à la récompense de leurs œuvres, la jouissance des effets de ces récompenses et la conséquence louable de celles-ci : ﴿*Qui effectue l'œuvre salutaire, fût-il mâle ou femelle, s'il est croyant, Nous lui ferons vivre une vie bonne; et Nous les rétribuerons d'un salaire plus beau que ce qu'ils faisaient ...*﴾ (Sourate Les Abeilles, *An-Nahl*, 16, Verset 97). Le Prophète ﷺ a recommandé aux hommes de prendre soin des femmes. C'est ainsi que lors du pèlerinage d'adieu il déclara en ce lieu memorable qu'est le mont Arafat et devant une foule considerable :« Craignez donc Allah en ce qui concerne les femmes! Souvenez-vous que c'est par la Permission d'Allah que vous les avez prises pour épouses et que c'est Allah qui vous les a confiées»[1].

Le Législateur n'a pas manqué de recommander aux époux de tenir compte des sentiments de leurs épouses et de faire preuve de délicatesse envers elles. Le Prophète ﷺ en effet a dit : «Quelque dépense d'entretien que tu engages représente une aumône, même la lichette que tu portes à la bouche de ton épouse»[2].

Les Arabes de la période antéislamique,dite" de l'ignorance", étaient accablés par la naissance de filles – cet accablement étant la marque de toute époque obscure – mais le Prophète

1 Sahîh Muslim, Hadith, 1218, 2/889.

2 Hadith dont l'authenticité est confirmée par l'ensemble des sources : Sahîh Al Bukhârî, Hadith 2591, 3/1006 et Sahîh Muslim, Hadith 1628, 3/1251.



plein de bonté ﷺ annonça aux pères qui avaient des filles qu'Allah leur réservait un bien fabuleux:« J'annonce à quiconque est éprouvé par la naissance de filles et supporte cette épreuve que ses filles seront pour lui un rempart contre le Feu » [1].

Le Messager ﷺ fit montre de prévenance supplémentaire envers les femmes de sa communauté. Ainsi quand celles-ci lui demandèrent de leur réserver un jour de la semaine au cours duquel il viendrait leur parler et aborder avec elles les questions les concernant spécifiquement, il accede à leur demande, comprenant qu'elles ne puissent se contenter des sermons qu'il prononçait à la mosquée et qui étaient destinés à l'ensemble des musulmans. Dans un Hadith authentique, il est rapporté que les femmes s'adressèrent en ces termes au Prophète ﷺ :« Les hommes sont avantagés par rapport à nous auprès de toi; réserve-nous donc un jour à ta convenance» Il leur promit alors de leur consacrer un jour et ce jour venu il les rencontra, leur fit un sermon et leur délivra des injonctions. Il leur dit notamment ceci :«Toute femme qui parmi vous a perdu trois de ses enfants, doit savoir que cette perte constitue pour elle un rempart contre l'Enfer» Une femme demanda : « Et si elle a perdu deux enfants ?»; ce à quoi il répondit : « Et deux enfants [sont également un rempart contre l'Enfer] » [2].

---

1 Sunan At-Tirmidhî, 4/319. Abou ‹Îsâ affirme que ce Hadith est de bonne fiabilité; rapporté également par Sunan Ibn Mâjah, 2/1210.

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 101, 1/50 et Sahîh Muslim, Hadith 2633, 4/2028.



Cette sollicitude du Prophète ﷺ - qui était l'Envoyé chargé à la fois transmettre le Message divin et de gérer les affaires de l'Etat -, en témoigne encore l'étonnement qu'il manifesta à la disparition de la femme qui balayait la mosquée. C'était une femme noire, femme du peuple, et sa présence dans la mosquée n'aurait jamais été remarquée ni son statut perçu, n'eût été le souci du Prophète ﷺ à donner son dû à chaque personne et à faire montre d'équité envers la femme. Abou Hurayrah rapporte :«Une femme noire s'occupait du balayage de la mosquée, ou peut-être était-ce un jeune homme. Quoiqu'il en soit le Messager ﷺ ayant constaté son absence, demanda de ses nouvelles. – " Elle (Il) est mort(e) " lui dit-on. – " Ne pouviez-vous pas me le signaler?"» Le rapporteur ajoute :«Apparemment ils avaient fait peu cas d'elle -ou de lui - Le Messager d'Allah ﷺ ordonna ensuite : "Indiquez-moi sa tombe !" Ils la lui indiquèrent et le Prophète ﷺ pria pour la (le) mort (e)»[1] L'information que donne le Prophète ﷺ relative à la récompense et au rang dont bénéficiera dans l'Au-delà la femme qui, en ce bas monde, se sera consacrée à ses enfants prouve de manière grandiose combien l'Islam porte d'estime à la femme qui se sacrifie pour ses enfants, lesquels sont partie constitutive de l'édifice sociétal. Le Messager ﷺ dit à cet effet : « Nous serons, moi et une femme – dont les joues sont hâlées – comme ces deux doigts de la main au jour de la Résurrection» Yazîd fit alors un signe avec son majeur et son index. [Le Prophète ﷺ poursuivit] : « Une femme veuve, digne et belle, qui se sera

---

1 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 448, 1/176 et Sahîh Muslim, Hadith 956, 2/659.



consacrée à ses orphelins jusqu'à ce qu'ils eussent atteint la maturité ou qu'ils décédassent»[1]. Ibn Hajar – qu'Allah lui accorde la miséricorde – dit : «Il est fort probable que par ce propos le Prophète ﷺ veuille signifier la proximité des rangs que lui et la femme en question occuperont respectivement au moment de l'entrée au Paradis, conformément à ce propos que rapporte Abou Ya'lâ, d'après Abou Hurayrah qui attribue le propos en question au Prophète ﷺ: " Je serai le premier à ouvrir la porte du Paradis; puis une femme accourra vers moi et je lui demanderai : Qui es-tu ? Elle me répondra : Je suis une femme qui s'est retrouvée veuve avec des orphelins ". Les rapporteurs de ce propos attribué au Prophète ﷺ sont dignes de confiance. Quand le Prophète ﷺ dit :" elle accourra vers moi", cela signifie qu'elle accourra pour rentrer en même temps que le Prophète ﷺ au Paradis, ou sur ses traces, et il est fort possible que cette parole recouvre les deux sens en question, soit la promptitude de l'entrée au Paradis de la femme veuve et l'éminence de son rang d'entrée»[2].

Dans l'Islam – comme toute personne objective peut le constater – la femme occupe en effet une place prééminente et un rang élevé qu'aucune des religions antérieures à l'Islam ne lui

1 Musnad de l' imâm Ahmad, 6/29; ce Hadith est jugé bon (hasan lighayrihi) par les observateurs de Al mousou‹ah al hadîthîyah; Sunan Abî Dâwoud, 4/338; Al Albânî juge ce Hadith de faible crédibilité dans ses annotations des sunan.

2 Fath al bârî, 10/436; voir également Tuhfah al 'ahwadhî, 6/39.



ont jamais concédés et qu'aucune civilisation future ne lui accordera jamais. L'Islam la place sur un même pied d'égalité que l'homme dans la vie ici-bas et dans l'Au-delà face à la récompense de ses œuvres, à la jouissance des effets louables de celles-ci et à leur aboutissement bénéfique. L'Islam recommande également aux croyants de prendre soin de la femme, qu'elle soit mère ou épouse, car elle est leur est confiée. Il a montré le type de rétribution divine qu'elle recevrait pour chaque chose qui la concerne, depuis le choix qu'elle fait de rester sans mari pour se consacrer à l'éducation de ses enfants jusqu'à la dernière des situations que nous avons évoquées dans ce qui précède.

Troisième déterminant : L'amour

Voilà l' éminente disposition naturelle, baume guérisseur des maladies du cœur, qui concilie les âmes, associe les esprits, donne à la société une coloration affective par l'effet de laquelle les individus s'élèvent au-dessus des haines et des rancunes et se conduisent les uns envers les autres comme les frères entre eux, ou mieux,comme si l'autre était soi-même, si fait que l'existence deviant un bonheur débordant et un paradis resplendissant. Cet amour revêt, dans cette religion qu'est l'Islam, de nombreuses formes : l' amour qui unit le Créateur et la créature; l' amour du Créateur pour Ses serviteurs croyants; l' amour de l'individu pour son Seigneur; l'amour qui cultive tous les motifs de l'attachement jusqu' à envelopper à la fois le Messager ﷺ, le père, la mère, l'épouse, les enfants et l'ensemble des croyants.



Plus encore, ce sentiment se dilate de sorte que l'individu en vient à ressentir le lien d'amour qui l'attache à la terre sur laquelle il a grandi et aux points de repère à l'intérieur desquels il se déplace en permanence. Les Textes Révélés exposent une partie de ces sublimes significations que revêt la notion d'amour dans l'Islam.

Première forme d'amour : L'amour d'Allah Le Tout-Puissant pour Ses serviteurs

Allah Le Très-Haut Le Tout Puissant aime Ses serviteurs croyants. Il les aime bien qu' Il n'ait aucunement besoin d'eux parce qu' Il est Auto-suffisant. L' amour qu' Il leur porte est de fait pour eux un don de bienfaisance et une gratification. Allah Le Très-Haut dit : ﴿*qu'Il aime et qui L'aime*﴾ (Sourate La Table, *Al Mâ'idah*, 5, Verset 54). Mieux encore Il est Satisfait de Ses serviteurs et de leurs œuvres parce qu'elles sont conformes à ce qu'Il veut d'eux. Le Tout-Puissant dit à cet égard : ﴿*Quant à ceux qui ont été les premiers* [à croire], *parmi les émigrés* [de La Mecque] *et les partisans de Médine, et ceux qui les ont suivis dans le bel-agir, Allah est Satisfait d'eux et ils sont satisfaits de Lui. Il leur a préparé des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux.Ils y demeureront à tout jamais, immortels. Voilà le triomphe suprême !*﴾ (Sourate Le Repentir, *At-Tawbah*, 9, Verset 100).



Deuxième forme d'amour : L’amour de l’être humain pour son Seigneur

Le Musulman aime son Seigneur parce qu'Il est Digne d'être Aimé. Le Tout-Puissant Le Très-Haut dit : ﴿*Et pourtant il se trouve des hommes pour, en place d'Allah, adopter de Ses prétendus égaux et les aimer d'un même amour. Or ceux qui croient aiment Allah d'un amour bien plus ardent ! Si les iniques pouvaient voir, alors ils verraient le tourment et que la force revient à Allah totalement et qu'Allah est Implacable en Son châtiment !*﴾ (Sourate La Vache, *Al Baqara*h, 2, Verset 165). Il aime son Seigneur pour Ses Attributs de beauté, de majesté et de perfection. Il L’aime également pour les bienfaits qu’Il lui procure et les nombreuses grâces qu'Il lui octroie. Les bienfaits dont Allah couvre Son serviteur sont en effet innombrables. Allah dit : ﴿*et vous donne une part de tout ce que vous demandez. Si vous dénombriez les bienfaits d'Allah, vous n'en feriez pas le compte (...)* ﴾ (Sourate Abraham, *Ibrâhîm*, 14, Verset 34). Les créatures d'Allah qui L’aiment le plus sont les Prophètes et les Messagers. Ibn al Qayyim a dit : « Sa créature qui Le connaît le plus et L'aime le plus s’adresse à Lui en ces termes: " Je ne puis limiter l'éloge que je t'adresse, Tu es tel que Toi-même, Tu as fait Ton éloge ". Si un individu – quel qu'il soit - apercevait avec son cœur un seul des attributs de Sa perfection, cet attribut susciterait un amour absolu. Ceux qui L’aiment ne L’aiment que sur la base des effets des attributs de Sa perfection. Ils ne voient pas le Tout-Puissant dans cette vie ici-bas. Ce n’est que la connaissance des effets de Ses attributs



et des effets de Ses œuvres qui leur parvient et ils infèrent alors de cette connaissance ce qui est invisible à leurs yeux. S'ils voyaient Allah Le Très-Haut Le Tout-Puissant de leurs yeux, s'ils voyaient Sa majesté, Sa beauté et Sa perfection, leur amour pour Lui prendrait une autre tournure. Bien que le degré et la qualité de leur amour pour Allah varie en fonction des disparités de leurs savoirs et de leurs connaissances du Tout-Puissant, ce sont eux qui Le connaissent le mieux et qui L'aiment le plus. C'est pourquoi ceux qui L'aiment le plus profondément sont Ses Messagers, et ceux qui, de tous Ses Messagers, L'aiment le plus intensément sont Ses deux amis intimes [les Prophètes Ibrâhîm et Muhammad]. Au sein de la communauté des croyants, ce sont ceux qui ont le plus de connaissances à Son sujet qui L'aiment le plus. […] Allah Le Tout-Puissant a –t-Il créé Ses créatures pour un autre objectif que celui de Son adoration, laquelle est le summum de l'amour et de l'assujettissement à Lui ? A-t-Il prédisposé l'individu à une autre tâche que celle de L'adorer ? Or les deux vers suivants le montrent fort bien :

Il t'a prédisposé à une tâche, pourrais-tu t'en aviser,
Éloigne-toi donc et évite de paître en compagnie du bétail

Est-il, dans cette existence, un amour vrai qui ne soit pas illusoire autre que l'amour porté au Tout-Puissant ? Tout amour éprouvé à l'égard d' un autre qu'Allah est fictif et éphémère en raison de la vanité de l'être auquel cet amour est porté. Quant à l'amour porté au Tout-Puissant, c'est le seul



amour Vrai, qui ne périt pas et n'est en aucun cas illusoire, de la même manière que Celui Auquel cet amour est porté ne disparait point ni ne meurt. Gloire à Allah ! Comment peut-on nier l’amour vrai, face auquel aucune autre forme d'amour ne peut prétendre à plus de vérité, et en même temps reconnaître l'existence de l'amour illusoire qui se dissout ? L’amour porté au Créateur est-il en rapport avec un élément autre que la perfection de Son existence par rapport à l'existence d'autrui ? Cette perfection procède-t-elle d'autre chose que des effets de l'œuvre d'Allah Qui a tout créé avec excellence ? La perfection n'est-elle pas entièrement à Lui ? Le fait qu' un individu aime une chose parce que la perfection qu’il voit en elle le pousse à l’aimer est une preuve et une leçon conduisant à l’amour d’Allah parce qu'Il est plus digne que quiconque de l’amour parfait. Cependant si les âmes sont médiocres, ce sur quoi elles portent leur amour est proportionnel à leur médiocrité ! Quant aux âmes éminentes et nobles, elles portent leur amour sur les choses les plus sublimes et les plus nobles. Cela signifie que si l’individu considère chaque perfection dans l’existence, il comprend alors qu’elle est une marque de la perfection du Tout-Puissant. Chaque perfection est une preuve de la perfection de Celui qui l' a conçue et créée, de même que chaque science est une marque de Sa science et chaque puissance une marque de Sa puissance. Le rapport entre les perfections présentes dans le monde céleste et terrestre et la perfection du Tout-Puissant est le rapport entre la science que possèdent les créatures, leur pouvoir, leur puissance, leur existence, et la science d’Allah, Sa



puissance et Son existence. C'est pourquoi les perfections du monde et la perfection d'Allah sont en réalité incomparables. Tout comme l'amour porté à Allah et l'amour porté aux créatures ne peuvent être comparés. L'amour que l'individu Lui voue doit être plus grand que l' amour que ce même individu porte à n'importe quelle autre chose, dans le sens où il n' y a aucune commune mesure entre ces deux formes d'amour. C'est pourquoi Allah Le Très-Haut dit : ﴿ *Or ceux qui croient aiment Allah d'un amour bien plus ardent !* ﴾ (Sourate La Vache, *Al Baqarah*, 2, Verset 165). Les croyants sont en effet plus ardents dans l'amour qu'ils portent à leur Seigneur, leur Divinité adorée, que tout amoureux dans l'amour qu'il porte à son être aimé. La Divinité est l'Être aimé et adoré que les cœurs vénèrent par amour, Auquel ils se soumettent et s'assujettissent, Qu'ils craignent, en Qui ils placent leur espérance, Auquel ils retournent et ont recours en cas de malheur, Qu'ils invoquent pour leurs besoins, en Qui ils placent leur confiance dans l'acquisition de ce qui leur est utile, Auquel ils ont recours, dans l' évocation et l'amour Duquel ils trouvent la sérénité et l'apaisement »[1].

Les croyants aiment Allah du plus grand amour possible et savent que L'aimer est l'objectif suprême de chaque être vivant. Ils puisent, dans l'amour qu'ils portent au Tout-Puissant, ce qui les aide à supporter leurs peines, à dépenser leur énergie et leurs biens et même à quitter leurs patries. C'est dans leurs

1 Ibn al Qayyim, Tarîq al Hijratayn, pp. 471-473.



cœurs qu'ils trouvent l'effet de cet amour sous forme de bonheur, apaisement et conviction inébranlable, si bien que lorsque l'un d'entre eux se retrouve dans une situation difficile, voire dans la pire des situations, la sensation qu'il a de la proximité de son Seigneur et l' amour qu'il Lui porte lui font oublier ses difficultés. Il trouve alors agréable son intimité avec Allah !

Il s'agit là de ce que ressentent ceux qui ont une foi absolue en Allah. Comment dès lors le message du Christianisme peut-il avoir comme but ultime l'amour du Messie fils de Marie – que la paix soit sur lui – auquel l'individu doit se consacrer avec la conviction que celui-ci est le " fils de Dieu ", qu' il s'est sacrifié pour la rédemption de l'humanité et qu'il est mort sur la croix pour cette cause, alors même que la Bible non seulement ne confirme aucunement cette réalité mais, au contraire, la contredit, ce que le Chrétien découvrirait d'ailleurs pour peu qu'il examinât attentivement son Livre sacré. Quant au bouddhiste, son effort maximum est de se consacrer à l'amour du Bouddha en raison des légendes qu'il a relevées dans les récits mythiques le concernant. Les brahmanes quant à eux vénèrent leur divinité (Brahma), tandis que les zoroastriens suivent les traces de Zoroastre. Tous les adeptes de ces religions croient fermement à la sainteté que leurs Livres sacrés respectifs confèrent à ces personnalités.

C'est ainsi que tous les adeptes d'un texte apocryphe ou d'une religion inauthentique magnifient et aiment un être humain comme eux, le vénèrent et lui accordent leur amour, en



espérant qu'il leur soit utile ou repousse d'eux le mal, alors que cet être vénéré ne possède même pas le pouvoir de se rendre bénéfique ou nuisible à soi-même ! La question importante est de savoir en fait si ces religions ont procuré à leurs adeptes le bonheur, l'aménité et l'apaisement de la conviction inébranlable. Le Musulman par contre aime Allah Le Tout-Puissant Qui mérite intrinsèquement d'être aimé parce qu'Il a les attributs de la perfection, de la majesté et de la beauté, comme nous l'avons déjà exposé. Ibn al Qayyim – qu'Allah lui accorde la miséricorde – a dit : « Le fait de préférer celui que l'on aime à tout autre est la cause et le corollaire de l'amour. Lorsque l'amour s'ancre dans le cœur, il pousse celui qui aime à préférer l'être qu'il aime aux autres et cette preference est le signe de la stabilisation de l'amour et de sa légitimité. Celui qui aime agit alors en fonction de ce que veut de lui l' être qu'il aime, et non selon ce qu'il veut, lui, de son être aimé. Tel est l'amour purifié des défauts et des impuretés de l'âme » [1].

Ainsi donc, l' amour porté à Allah garantit à l'individu la satisfaction de tous les desires de l'âme ; mieux encore, l'individu se sent véritablement heureux pendant qu'il réalise ce que veut de lui son Seigneur !

Troisième forme d'amour : L'amour porté au Messager ﷺ

Le Musulman aime tous les Messagers et Prophètes et n'établit aucune distinction entre eux, parce qu'ils sont tous les

---

1 Ibid., p. 444.



Messagers d'Allah, qu'ils ont tous offert à l'homme le plus sublime des cadeaux, le sauvant de l'incrédulité en lui montrant le chemin de la foi, qu'ils étaient des modèles à suivre dans ce qu'ils prescrivaient et proscrivaient et qu'ils possédaient les mérites et les qualités les plus sublimes et les plus purs. Le plus éminent de tous ces Messagers dans tous les domaines évoqués est incontestablement Muhammad ﷺ C'est lui qui en effet a offert à l'humanité le Message ultime, lui qui, par l'excellence de sa vertu et de sa moralité a surpassé tous les êtres humains, ce que relève son Seigneur dans le Verset suivant : ﴿*Tu jouis vraiment d'une très grande moralité* ﴾ (Sourate La Plume, *Al Qalam*, 68, Verset 4). Ibn Jarîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde – a dit : « Le Très-Haut, évoquant Son Prophète Muhammad ﷺ, dit: "Tu es, ô Muhammad, d'une rectitude exemplaire; or cette rectitude c'est celle-là même transmise par le Coran et vers laquelle Allah a élevé Muhammad ﷺ, cette rectitude c'est l'Islam et ses lois" »[1] Lorsque l'on questionna la Mère des croyants, ‹Â'ichah – qu'Allah soit satisfait d'elle – sur le caractère du Messager ﷺ, elle répondit : « Son caractère était le Coran»[2]. Les croyants aiment donc le Prophète Muhammad ﷺ parce que leur Seigneur leur enjoint de l'aimer, mais aussi en signe de reconnaissance pour la voie de rectitude à laquelle il leur a permis d'accéder et l'orientation salutaire qu'il leur a indiqué ainsi que par amour pour la perfection qui le caractérisait. Puisque les âmes

---

1 Jâmi‹ al bayân, 29/18.

2 Ibid, 29/18, et Tafsîr al Qur'ân al ‹Aẕîm, 4/403.



s'attachent à l'amour des êtres parfaits, comment ne s'attacheraient-elles donc pas à l'amour d'un être qui non seulement est la perfection par excellence mais est aussi guide, [il guide vers la voie de rectitude] messager, annonciateur de la bonne nouvelle [relative à la récompense divine que recevront au Paradis les croyants qui auront accompli des œuvres salutaires ici-bas] et avertisseur [du châtiment que réserve Allah aux dénégateurs et aux hypocrites]. Le Messager d'Allah ﷺ dit dans un Hadith :«Aucun de vous n'aura véritablement foi en Allah tant qu'il ne m'aimera pas plus qu'il n'aime ses parents, sa progéniture et l'ensemble des êtres»[1]. Cet amour porté au Prophète ﷺ est en effet le signe de la foi absolue ; mieux, il est le signe de la complétude de la foi absolue en Allah et la douce saveur de celle-ci. Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quand l'amour qu'il porte à Allah et à Son Messager est plus fort que tout autre amour; quand dans le même temps il n'éprouve de sentiments envers autrui qu'inspiré par l'amour qu'il porte à Allah et quand retourner à l'incrédulité serait pour lui aussi abominable que se jeter dans le Feu, alors seulement le croyant savoure la douceur de la foi absolue» [2].

Quand le Musulman aime son Prophète ﷺ , ce n'est pas par affectation comme affectent d'aimer leurs prêtres ceux qui répètent matin et soir qu'ils les vénèrent; ce n'est pas non plus

1 Sahîh Muslim, Hadith 1, 44/67.
2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 16, 1/14.



par excès ni en l'élevant au-dessus de la place qui est sienne. Le Prophète ﷺ interdisait d'ailleurs à ses Compagnons de le vénérer ou de lui prêter quelque attribut ou spécificité qui ne siéent qu'à Allah Le Tout-Puissant. Il disait souvent :« Ne m'exaltez pas comme les Chrétiens exaltent le fils de Marie. Je ne suis que le serviteur d'Allah. Dites (en parlant de moi) :Le Serviteur et l'Envoyé d'Allah»[1]. L'amour que les Musulmans portent au Messager d'Allah ﷺ n'est qu'obéissance à son ordre, que confiance absolue accordée aux informations qu'il a apportées, que non outre-passement de ses interdictions et qu' adoration d'Allah, selon ce qu'a transmis le Messager de la part de son Seigneur et conformément à la Parole suivante du Très-Haut : ﴿*Dis : "Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Tout pardon, Miséricordieux. Dis :"Obéissez à Allah et au Messager". S'ils se dérobent ... Allah n'aime vraiment pas les dénégateurs!*﴾ (Sourate La Famille de [c]Imrân, *Âl* [c]*Imrân*, 3, Verset 31-32).

Quatrième forme d'amour : L'amour que porte le Musulman à l'ensemble des croyants

L'amour qui inonde le cœur du croyant par l'effet de l'amour qu'il porte à Allah et par l'effet de sa vénération du Tout-Puissant, lui enjoint d'aimer tout être qui partage avec lui cet amour suprême et cette religion admirable. Par conséquent, le croyant aime les Messagers et les Prophètes, comme nous



1 Ibid., Hadith 3, 3261/1271.



l'avons déjà indiqué, et il aime aussi l'ensemble de ses coreligionnaires car ils partagent avec lui l'Islam et vénèrent Allah L'Unique Qui n'a pas d'associés. Il aime les autres croyants parce que tout Musulman apprend notamment dans cette Religion Révélée qu'il lui incombe d'aimer ses frères autant qu'il aime sa propre personne, d'aimer pour eux ce qu'il aime pour lui-même et de détester pour eux ce qu'il déteste pour lui-même. Le Prophète ﷺ a dit :«Nul d'entre vous n'est véritablement croyant tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même et ne déteste pas pour son frère ce qu'il déteste pour lui-même.»[1] Le Prophète ﷺ les a en outre instruits de ce qui permet d'implanter cet amour dans les cœurs et mène au Paradis lorsqu'il dit : «Vous n'entrerez point au Paradis tant que vous n'aurez pas la foi absolue et vous ne pourrez prétendre avoir la foi absolue tant que vous ne vous aimerez pas les uns les autres. Aimeriez-vous que je vous indique une chose qui, si vous l'accomplissez, vous fera vous aimer les uns les autres ? Essaimez le *salâm* [la salutation islamique de paix] parmi vous. »[2] Le Prophète ﷺ a aussi mis en garde les croyants contre le contraire de cet amour et leur a exposé les causes qui y menaient : « Ne vous haïssez pas mutuellement, ne vous enviez pas les uns les autres, et ne vous boudez pas. Soyez, serviteurs d'Allah, des frères. Il n'est pas permis à un Musulman de bouder

---

1 Ibid., Hadith 1, 13/14.

2 Sahîh Muslim, Hadith 53, 1/74.



son frère au-delà de trois jours»[1]. Toutes ces injonctions du Prophète ﷺ visent la cohésion de la société et la solidarité entre ses membres, comme si la société ne formait qu' un seul corps; chacun des membres se réjouit face à la joie de ses frères, et ressent de l'affliction face à leur chagrin. Le Prophète ﷺ dit dans un autre Hadith : « Les croyants sont, dans la bonne harmonie de leurs relations, dans la clémence des uns envers les autres et dans leur sympathie réciproque, comme le corps; qu'un seul organe souffre et le corps tout entier réagit par la vigilance et la fièvre» [2].

En fait le Musulman aime le bien pour tout le genre humain, où que les hommes se trouvent sur cette terre. Il souhaite ardemment que ceux qui ne croient pas en cette Religion authentique trouvent enfin la foi, et s'ils persistent dans leur dénégation, son âme en est profondément attristée.C'est pourquoi Allah Le Tout-Puissant recommanda à Son Prophète ﷺ: ﴿ *N'épuise donc pas pour eux ton âme en soupirs!* ﴾ (Sourate Le Créateur, *Fâṯir*, 35, Verset 8). Ces soupirs de l'âme face à l'entêtement des dénégateurs ne se comprend que par le désir ardent qu'elle a d'une part de les sauver et de les préserver du châtiment d'Allah le Jour de la Résurrection, et d'autre part de partager avec eux le bonheur de la vie ici-bas et le bonheur de l'Au-delà. Le Musulman n'est pas un être égoïste qui ne veut que pour lui-même le bien. Il n'est pas non plus un individu raciste qui méprise les membres des autres peuples et des autres

---

1 Sahîh Al Bukhârî, Hadith, 5726, 5/2256.

2 Ibid., Hadith 5, 5665/2238, et Sahîh Muslim, Hadith 2586,4/1999.



tribus. Il souhaite bien au contraire que le bien s'étende à tous les hommes.

Cinquièmement : L’amour porté à l’épouse

Le Noble Coran évoque cette relation entre les époux en utilisant des expressions dont les langues échouent à traduire les sens avec fidélité. Allah dit : ﴿*elles sont un vêtement pour vous, vous êtes, pour elles, un vêtement*﴾ (Sourate La Vache, *Al Baqarah*, 2, Verset 187). Allah Le Tout-Puissant a fait de sa création des deux membres du couple, l'un à partir de l'autre, l' une des plus sublimes preuves de Son Unicité. Il dit en effet : ﴿*Et parmi Ses signes: Il a créé pour vous à partir de vous-mêmes des épouses afin qu'auprès d'elles vous trouviez l'apaisement; et Il a établi entre elles et vous affection et miséricorde ... En quoi résident des signes pour un peuple capable de réfléchir* ﴾ (Sourate Les Byzantins, *Ar-Rûm*, 30, Verset 21). Ibn Kathîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde – a dit : « Il n'est point d’affinité plus grandiose entre deux âmes que l'affinité entre les époux»[1]. Le Prophète ﷺ a recommandé aux hommes de bien agir envers la femme, comme nous l’avons souligné en évoquant la place de la femme dans l'Islam. Lorsque ‹Amrou bin al ‹Âs demanda au Prophète ﷺ quelle était la personne qu’il aimait le plus, il répondit : « ‹Â'ichah »–

1 Tafsîr al Qur’ân al ‹Azîm, 2/275.



qu'Allah soit satisfait d'elle- [1]

…….

En parcourant la biographie du Messager ﷺ, on apprend qu'au moment où il quitta, en usant d'un stratagème*, La Mecque, il s'adressa, à la terre qui porte cette Cité, avec beaucoup d'affection et d'exaltation dans l'expression comme l’amoureux exalté s'adresse à l'être qu'il aime profondément. Juché sur le dos de sa monture à Al Hazourah il proclama : « Je jure par Allah que tu es la meilleure terre d’Allah, et des terres d'Allah la plus aimée de Lui. Si je n'avais pas été contraint de te quitter, je ne me serais jamais éloigné de toi» [2].

---

1 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 4, 4100/1584; et Sahîh Muslim, Hadith 2384, 4/1856.

* pour ne pas être repéré par les Qoray chites qui voulaient l'assassiner (NdT).

2 Musnad de l'imâm Ahmad, 31/10. Les observateurs d' Al mawsou‹ah al hadîthiyyah ont dit que sa chaîne de rapporteurs était authentique et que ses rapporteurs étaient dignes de confiance et se retrouvaient dans les Sahihayn d’Al Bukhârî et de Muslim ; Jâmi‹ At- Tirmidhî 6/207, At-Tirmidhî a dit :"Voilà un Hadith authentique mais étrange ".Al mustadrak, 3/8; Al Hâkim a dit :"Voilà un Hadith qui est authentique selon les conditions posées par les deux chaykhs Al Bukhârî et Muslim qui ne l'ont cependant pas rapporté dans leurs Sahîhayn. Al Dahabî dit dans At-talkhîs :" Ce Hadith



Plus tard, alors qu'il s'approchait de Médine, il fixa le mont Uhud du regard, s'adressa aux hommes qui l'entouraient, leur fit part des sentiments qu'il ressentait à l'égard de ce mont et de l'affection toute particulière que lui et ses compagnons portaient à ce mont silencieux. Abou Humayd raconte, en rapportant un Hadith authentique :« Nous étions sortis en compagnie du Messager d'Allah ﷺ pour aller mener la bataille de Tabouk [...] Puis sur le chemin du retour nous arrivâmes à wâdî al Qurâ. Le Messager d'Allah déclara alors :"Je vais accélérer mon avancée ; que celui qui parmi vous le désire se presse avec moi, et que celui qui désire rester ici reste. " Nous sortîmes de wâdî al Qurâ, et, arrivé sur les hauteurs de Médine, le Prophète ﷺ déclara : " Voici Tâbah et voici Uhud, le mont qui nous aime et que nous aimons " »[1].

Savez-vous pourquoi cette terre aime le Messager d'Allah ﷺ et ceux qui empruntent sa voie ? La Révélation divine a dévoilé la quintessence et les mobiles de cet amour. Ces créatures sont des créations d' Allah. Elles aiment Celui Qui les façonne, Celui Qui les produit. Toutes les créatures de l'univers se chérissent, s'affectionnent mutuellement inspirées par l'amour qu'elles portent à Allah. Elles aiment quiconque aime Allah et éprouvent de l'aversion envers quiconque éprouve pour Lui de

---

répond aux conditions d'authentification d'Al Bukhârî et Muslim" ; Sahîh Ibn Hibbân.

1 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 2, 1411/539, et Sahîh Muslim, Hadith 1392, 2/1011.



l'aversion. Le Hadith que nous allons évoquer confirme cette réalité : Abou Hurayrah rapporte ainsi que le Messager d'Allah ﷺ déclara : « Lorsqu'Il prend en affection l'un de Ses serviteurs, Allah appelle alors (l'Ange) Gabriel et lui dit : " J'aime untel, aime- le à ton tour"». Le Prophète ﷺ poursuivit :« Alors Gabriel aime le serviteur en question puis s'écrie au ciel : "Allah aime untel, aimez le donc aussi ! " Les habitants du ciel aiment alors à leur tour le serviteur en question " ». Le Prophète ﷺ ajouta :«Ensuite, ce serviteur est rendu sympathique sur terre. Et lorsqu'Allah éprouve de l'aversion pour l'un de Ses serviteurs, Il appelle alors Gabriel et lui dit : " J'éprouve de l'aversion pour untel, éprouve aussi pour lui de l'aversion !" ». Le Prophète ﷺ poursuivit : « Alors Gabriel a le serviteur en question en aversion, puis s'écrie au ciel :" Allah éprouve de l'aversion pour untel, éprouvez à votre tour de l'aversion pour lui!"». Le Prophète ﷺajouta : « Les habitants du ciel éprouvent alors aussi de l'aversion pour le serviteur en question puis il est rendu antipathique sur terre»[1] Le Verset suivant dit explicitement que le ciel et la terre ne pleurent pas la mort des criminels et des pervers, et dès lors on comprend que c'est la perte des vertueux et des gens de bien qu'ils pleurent. Le Très-Haut dit ainsi après avoir évoqué la noyade de Pharaon et de son peuple : ﴿ *Ni le ciel ni la terre ne les pleurèrent et ils n'eurent aucun sursis* ﴾ (Sourate La Fumée, *Ad-Dukhân*, 44, Verset 29).

Dans cette grandiose Religion Révélée qu'est l'Islam,

---

1 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 3, 3037/1175, Sahîh Muslim, Hadith 2637, 4/2030.



l'amour est total et enveloppe tout ce qui est en rapport avec la vie de la créature : celle-ci aime son Seigneur et son Seigneur l'aime, elle aime les Prophètes et les vertueux et ces derniers l'aiment en retour, elle aime la terre et le ciel qui eux la pleurent, elle est aimée à la fois par la plaine et le terrain accidenté … C'est pourquoi un non Musulman qui se convertit à l'Islam et se rend compte de la grandeur de cette religion se prosterne alors devant Celui qui l' a établie, s'abrite à l'ombre de l' amour qu'elle dispense et invite les non musulmans à se convertir. Citons à cet égard Madji Marjân – prêtre Chrétien avant sa conversion à l'Islam – qui, après qu'il eut découvert dans cette religion l'amour véritable, écrivit son excellent livre *Muhammad, le Prophète de l'amour*. Après avoir évoqué dans l'ouvrage en question certains Hadiths qui confirment la présence de l'amour dans l'Islam, il ajoute : « Muhammad élève à un très haut niveau la valeur et la place de l'amour dans la vie des hommes et après leur mort, et démontre l'importance que l'amour a dans la vie présente et dans l'Au-delà. Pour Muhammad ﷺ, l'amour est la preuve de la foi absolue et la condition de l'entrée au Paradis. La foi absolue reste incomplète sans l'amour ; bien mieux, si l'amour n'est pas présent, alors la foi absolue est inexistante. L'individu ne peut-être croyant que s'il aime. Ainsi donc l'amour est–t-il la quintessence et le fondement de la foi absolue» [1].

---

1 Muhammad Nabî al hub (Muhammad, le Prophète de l'amour) pp. 10-11.



Quatrième déterminant : La miséricorde/ *ar-rahmah*

Définition du terme: *rahmah*, comme *marhamah*, évoquent [en arabe] la bonté, la tendresse, la clémence, la compassion. On dit : *"**tarâhama** al qawm* " pour dire que les membres du peuple font montre de compassion les uns envers les autres. Le terme *rahim*, dérivé de *rahmah* désigne la parenté, la consanguinité [1].

Ar-Râghib dit : « La miséricorde/*ar- rahmah* est une forme de bonté supposant le bel-agir envers la personne pour laquelle on éprouve cette miséricorde. Ce mot est employé tantôt pour désigner simplement la bonté, et tantôt pour désigner le bel-agir, détaché de la bonté, comme lorsqu'on dit par exemple : qu'Allah soit miséricordieux envers untel. La miséricorde recouvre donc deux sens, à savoir la bonté et le bel-agir »[2].

Le concept de miséricorde dans l'Islam est tellement vaste qu'il ne peut être évoqué de manière sommaire et ce d'autant plus que " Le Très-Miséricordieux/ *ar-Rahmân* " et "Le Tout-Miséricordieux/ *ar-Rahîm*" sont deux des Noms d'Allah Le Très-Haut Le Tout-Puissant, et que la miséricorde est l'un de Ses attributs. La miséricorde est aussi au cœur du Message divin et compte parmi les attributs du Messager ﷺ. Muhammad ﷺ est le Prophète de la miséricorde, comme nous le verrons un peu plus loin. Par ailleurs, Allah Le Très-Haut Le Tout Puissant a envoyé Son Messager ﷺ comme miséricorde pour les mondes. Le Très-Haut dit : ﴿*Nous ne t'avons envoyé que comme miséricorde pour les mondes* ﴾ (Sourate Les Prophètes, *Al Anbiyâ'*, 21, Verset

1 Mukhtâr as-Sihâh, 1/100.

2 Al mufradât, p. 191; voir également At-ta‹rîfât de Jarjânî, 1/360.



107). Allah Le Tout-Puissant l'a en effet envoyé comme miséricorde pour l'ensemble des créatures, qu'elles aient la foi en Allah ou soient dénégatrices. C'est pourquoi Ibn Jarîr, l'imam des exégètes du Coran, a dit après avoir rapporté les diverses interprétations de ce Verset : «L'explication la plus pertinente de ce Verset est celle que fournit Ibn ‹Abbâs : Allah a envoyé Son Prophète Muhammad ﷺ comme miséricorde pour l'ensemble des êtres humains, les croyants comme les dénégateurs. Le croyant, Allah le guide vers le chemin de rectitude par la voie de Son Messager ﷺ, l'introduit au Paradis grâce à la foi qu'il a dans le Prophète ﷺ et grâce à ses actions conformes à ce qu'Allah lui prescrit. Quant au dénégateur, Allah, toujours par la voie du Prophète ﷺ, éloigne de lui le malheur qui était prêt à s'abattre sur sa tête, celui-là même qui frappait les peuples antérieurs traitant de menteurs leurs Messagers » [1].

Après avoir clairement montré que le Message de Muhammad ﷺ était une miséricorde pour les mondes, allons, cher lecteur, nous abriter à l'ombre de cette miséricorde, puis entreprenons d' exposer les signes prouvant que notre Seigneur Le Tout-Puissant est Miséricordieux, avant d'évoquer la miséricorde de notre Prophète Muhammad ﷺ et voir comment il enseigna à sa communauté à faire montre de miséricorde.

---

1 Jâmi‹ al bayân, 17/106.



Les preuves [1] de la miséricorde d'Allah le Très-Haut Le Tout-Puissant résident notamment dans la présence, parmi Ses Noms, du" Très-Miséricordieux/ *ar-Rahmân*" et du" Tout-Miséricordieux/ *ar-Rahîm*" et, parmi Ses attributs, de" la miséricorde" . Le Très-Haut dit ainsi : ﴿ *Ton Seigneur, Le Tout pardon, Le Maître de miséricorde (...)* ﴾ (Sourate La Caverne, *Al Kahf*, 18, Verset 58). La preuve inébranlable de Sa miséricorde envers Ses créatures est attestée par le fait qu'Il s'est assigné à Lui-même la miséricorde. Le Tout-Puissant dit ainsi : ﴿*Dis : "À qui appartient ce qui est aux cieux et sur la terre?" Dis:"À Allah!"Il S'est assigné à Lui-même la miséricorde. J'atteste qu'Il vous réunira au Jour de la Résurrection : nul doute là-dessus " . Ceux qui se seront perdus eux-mêmes c'est qu'ils ne croient pas* ﴾ (Sourate Les Bestiaux, *Al An*[c]*âm*, 6, Verset 12). Le Tout-Puissant a également annoncé que Sa miséricorde embrassait toute chose. Le Très-Haut dit en effet : ﴿*(...) Ma miséricorde s'étend à toute chose. Je l'inscris pour ceux qui Me craignent, acquittent la zakah, et ceux qui croient, eux, à Nos signes* ﴾ (Sourate Les Murailles, *Al A*[c]*râf*, 7, Verset 156). Le Prophète ﷺ a quant à lui expliqué que l'une des manifestations de la miséricorde d'Allah envers Ses créatures résidait dans le fait que Le Tout-Puissant s'était fait un devoir

1 La miséricorde d'Allah n'a bien entendu pas â être prouvée parce qu'elle est évidente. Toutefois, parler des valeurs de l'Islam, comme cette étude s'y consacre, nécessite de parler du fait que ces valeurs comprennent la miséricorde, et il n'est pas possible de parler de la miséricorde dans cette étude en écartant la miséricorde d'Allah Le Tout-Puissant. Puisse Allah nous couvrir nous tous de Sa miséricorde.



de donner à Sa miséricorde la préséance sur Son courroux. Abou Hurayrah rapporte qu'il entendit le Messager d'Allah ﷺ dire : «Avant de façonner les créatures, Allah a inscrit ceci au-dessus de Son Trône : En vérité, Ma miséricorde a la préséance sur Mon courroux »[1].

Mieux encore, Allah a enjoint à Son messager ﷺ d'annoncer aux croyants qui commettent des péchés et souhaitent ardemment se repentir, pour les réjouir de cette bonne nouvelle : Paix sur vous, Allah s'est assigné à Lui-même la miséricorde et l'une des marques de Sa miséricorde est qu'Il accepte le repentir de celui qui se repent. Le Tout-Puissant dit à ce propos : ﴿ *Quand viennent à toi ceux qui croient à Nos signes, alors dis-leur : "Que la paix soit sur vous ! Votre Seigneur S'est assigné à Lui-même la miséricorde. Quiconque d'entre vous commet un mal par ignorance, puis se repend et s'amende ... Il est alors Tout pardon, Tout-Miséricordieux"*﴾ (Sourate Les Bestiaux, *Al An*ᶜ*âm*, 6, Verset 54). Après avoir évoqué les diverses interprétations de ce Verset, Ibn Jarîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde – a déclaré : « La signification de ce Verset – s'il en est bien ainsi que nous l'expliquons – est la suivante:Ô Muhammad, quand viennent à toi ceux qui ont foi en Notre Révélation, en Nos preuves et en Nos arguments que, de fait, ils admettent en paroles et en actes, pour t'interroger au sujet des péchés qu'ils ont commis envers Moi dans le passé, et savoir s'ils peuvent s'en repentir, ne les mets pas dans le

1 Sahîh Al Bukhârî, 7 Hadith 115, 6/2745.



désespoir mais dis- leur :" Que la paix soit sur vous ! Allah vous rassure; Il ne vous châtiera pas pour vos péchés après votre repentir. Votre Seigneur S'est assigné à Lui-même la miséricorde, ce qui signifie qu' Il a décrété qu' Il ferait montre de miséricorde envers Ses créatures qui commettent un mal par ignorance, et ensuite se repentent et s'amendent... Il est alors Tout pardon, Tout- Miséricordieux. " »[1].

Le Prophète bienfaisant ﷺ a fort bien souligné qu'Allah était plus Miséricordieux envers Ses serviteurs que ne l'était la mère aimante envers ses enfants. Ainsi alors qu' une femme était en train d'allaiter son jeune enfant, il demanda à ses compagnons : « Est-ce que vous pouvez vous imaginez cette femme jetant son enfant dans le feu ? » – « Non ! - répondirent les Compagnons - pas tant qu'il est en son pouvoir de ne pas le faire !» Le Prophète conclut ﷺ: « Sachez qu' en vérité, Allah est plus miséricordieux envers Ses serviteurs que ne l'est cette mère envers son enfant »[2].

Cette miséricorde dont font montre les créatures les unes envers les autres ne représente en vérité que le centième de la Miséricorde du Très-Haut, du Tout-Puissant. Dans un Hadith authentique rapporté par Abou Hurayrah le Messager d'Allah ﷺ déclare :«Lorsqu' Allah créa la miséricorde, c'est en réalité cent miséricordes qu'Il créa. Puis Il en retint auprès de Lui quatre-vingt dix-neuf et envoya à l'ensemble de Ses créatures la miséricorde restante. Si le dénégateur connaissait l'ampleur de

---

1 Jâmi‹ al bayân, 7/208.

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 5653, 5/2235.



la miséricorde qui se trouve auprès d'Allah, il ne désespérerait pas du Paradis, et si le croyant connaissait l'ampleur du châtiment qui se trouve auprès d'Allah, il ne serait plus aussi certain d'éviter l'Enfer» [1].

Quant à la miséricorde de notre Prophète Muhammad ﷺ, elle est manifeste dans son message,lequel est en soi une miséricorde, comme nous l'avons déjà expliqué, et dans la description que fait de lui son Seigneur : ﴿ *Un Messager, pris parmi vous, est venu à vous. Les difficultés que vous subissez lui pèsent; il est avide de votre bien; Il est bon et miséricordieux envers les croyants*﴾ (Sourate Le Repentir, *At-Tawbah*, 9, Verset 128). Il est, de tous les êtres créés, celui qui est le plus miséricordieux envers son prochain, ce don't témoigne notamment le fait que, malgré la tentative des dénégateurs de le supprimer, malgré les outrages extrêmes qu'ils lui firent subir et la pression qu'ils firent peser sur lui et ses Compagnons au point de les contraindre à émigrer pour sauvegarder leur religion, il quitta ces dénégateurs afin d'éviter que le châtiment ne s'abatte sur eux. Et alors que l'Ange chargé des montagnes descendait auprès de lui en compagnie de l'Ange Gabriel – que la paix soit sur eux – pour châtier les Quraychites, le Prophète ﷺ prononça cette phrase célèbre : « Il se peut qu'Allah fasse voir le jour, au sein de leur descendance, à des êtres qui L'adoreront» [2]. Puis, après qu' Allah lui eut permis de conquérir La Mecque, le Prophète ﷺ

---

1 Ibid., Hadith 6104, 5/2374

2 Ibid., Hadith 3059, 3/1180, Sahîh Muslim, Hadith 1795, 3/1420.



rentra dans cette Cité Sacrée sans combat et s'adressa à ses ennemis en ces termes : «Partez, vous êtes libres!»[1] Nous parlerons davantage de la miséricorde du Prophète ﷺ envers ses ennemis lorsque nous aborderons la question de la tolérance envers l'adversaire.

Le Messager ﷺ témoignait également de la miséricorde à l'égard du petit enfant qu'il n' hésitait pas à embrasser et poser sur ses genoux. Dans un Hadith authentique, Abou Hurayrah rapporte que le Messager d'Allah ﷺ embrassa Al Hasan bin ‹Alî* en présence d' Al Aqra‹ bin Hâbis at-Tamîmî et que celui-ci lui fit alors la réflexion suivante : « J'ai dix enfants et je n'en ai jamais embrassé aucun! » Le Messager d'Allah ﷺ le regarda et lui dit : «Celui qui ne montre pas de compassion ne recevra pas de compassion»[2]. Il arrivait même que le Prophète ﷺ dirigeât la prière rituelle obligatoire avec un enfant sur ses épaules. Abou Qatâdah rapporte ainsi : « Le Prophète ﷺ se présenta à nous avec Umâmah bint abî Al ‹Âs juchée sur ses épaules. Il se mit accomplir la prière et, lorsqu'il dut s'agenouiller, déposa l'enfant à terre; en se relevant il la replaça sur ses épaules»[3]. Quant à la miséricorde et la sollicitude qu'il montrait à la femme, un traitement particulier a été réservé à cette question dans cette étude.

---

1 Voir As-sunan al kubrâ d'Al Bayhaqî, 9/118, Ibn Hajar juge ce Hadith de bonne crédibilité dans Fath al bârî, 8/18.

* Al Hasan bin ‹Alî est l'un des deux petit-fils du Prophète ﷺ (NdT).

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 5651, 5/2235.

3 Ibid., Hadith 5/2235.



On rapporte qu'un jour Al Farouq – soit ‹Omar bin al Khattâb- sollicita les services d'un homme de la tribu des Banî Asad et que cet homme se présenta pour effectuer le travail en question au moment où ‹Omar embrassait l'un de ses enfants qu'on venait de lui amener. L'homme s'exclama alors : « Tu embrasses cet enfant ! Je n'ai jamais embrassé aucun enfant ! » ‹Omar lui déclara alors : « Puisque tu es si peu miséricordieux envers autrui, notre accord est rompu et tu ne travailleras jamais pour moi»[1].

La miséricorde du Prophète ﷺ s'étendait également aux oiseaux et aux animaux et il n'y a rien de gênant en cela. ‹Abd ar- Rahmân bin ‹Abd Allah bin Mas'oud nous transmet ainsi les propos suivants que lui rapporta son père : « Nous étions en voyage avec le Messager d'Allah ﷺ. A un moment donné nous passâmes près d'un arbre sur lequel se trouvaient deux petits rouges-gorges que nous saisîmes et emportâmes avec nous. Aussitôt la mère des deux oisillons vint auprès du Messager d'Allah ﷺ en agitant ses ailes. Le Messager d'Allah ﷺ demanda : " Qui a affolé cet oiseau en prenant ses deux petits? " Nous répondîmes au Prophète ﷺ: " Nous !" ; " Remettez-les ! [dans leur nid] " , dit-il» [2].

Le Prophète ﷺ enjoignait à ses compagnons – qu'Allah soit satisfait d'eux – de faire montre de compassion envers les

1 As-sunan al kubrâ d'Al Bayhaqî, 9/41

2 Sunan Abî Dâwoud, 3/8, ce Hadith est jugé authentique par Al Albânî dans As-silsilah as-sahîhah, 1/33.



animaux et les réprouvait fortement dès qu'il constatait de leur part un manquement à cette injonction. Il arriva ainsi que le Prophète ﷺ rentrât dans un enclos, propriété d'un *Ansâr* *, et y trouvât un chameau. Lorsqu'il aperçut le Prophète ﷺ, l'animal poussa des gémissements et des larmes se mirent à couler de ses yeux. Le Prophète ﷺ s'approcha alors du chameau, essuya ses larmes, et l'animal se tut .«Qui est le propriétaire de ce chameau?» demanda-t-il. «À qui appartient ce chameau ? » Un jeune *Ansâr* s'approcha du Prophète ﷺ et lui dit :«Il est à moi, ô Messager d'Allah.» Le Prophète ﷺ dit alors au jeune homme: «N'as - tu donc aucune crainte d' Allah Qui t'a donné cet animal en possession ? ! La bête s'est plainte auprès de moi que tu la laissais affamée et que tu la faisais travailler sans répit …»[1]. Le Prophète bienfaisant ﷺ exposa alors la formidable récompense que Le Tout-Puissant réserve à celui qui fait montre de compassion envers les animaux et se conduit avec bienfaisance avec eux, que ces animaux soient sa propriété ou qu'il s'agisse de n'importe quel autre animal. Abou Hurayrah rapporte ainsi le propos suivant du Messager d'Allah ﷺ : « Alors qu'il marchait, un homme fut éprouvé par la soif. Il trouva finalement un puits dans lequel il descendit pour se désaltérer. Puis il remonta du puits et aperçut un chien haletant qui mangeait de la boue tant il avait soif. L'homme se dit : " Ce chien est aussi assoiffé que je

---

* Les Ansârs étaient les habitants de Médine partisans du Prophète ﷺ qui avaient conclu un pacte d'alliance avec les partisans du Prophète venus de La Mecque et qui s'appelaient eux les Mohâdjirûn (NdT).

1 Sunan Abî Dâwoud 3/23, Al Albânî juge ce Hadith authentique dans As-silsilah As-sahihah, 1/28.



l'étais!" Il redescendit alors dans le puits, remplit sa sandale d'eau, la retint par sa bouche pour ressortir du puits et abreuva le chien. Allah Le Très-Haut marqua à cet homme de la reconnaissance pour cette action et lui pardonna ses péchés» Les auditeurs du Prophète ﷺ demandèrent alors: «Ô Messager d'Allah, ces animaux sont-ils source de récompenses pour nous ?» Le Prophète ﷺ répondit :«Chaque cœur vivant est source de récompense » [1].

Cinquième déterminant : La paix/ *as-salâm*

Acception linguistique du terme *salâm*: Ibn Manzour dit : « *as-salâm* et *as-salâmah* désignent l'innocence, la probité. On dit en arabe : *tasallama minhu* pour signifier qu'un individu a été disculpé/innocenté de quelque chose.» Ibn Al ‹Arabî dit : «*As-salâmah* désigne la bonne santé.» Les Arabes de la période antéislamique – la période dite de l'ignorance- avaient comme formule de salutation :"Que ta matinée soit agréable et puisses-tu éloigner de toi la malédiction ! " puis ils disaient : " Paix sur vous/ *salâm ‹alaykum* ", en signe de pacification signifiant qu'aucune guerre n'avait cours entre eux. Puis Allah révéla l'Islam; les Arabes limitèrent dès lors leur formule de salutation au *salâm* et il leur fut enjoint de propager cette formule comme l'atteste cette Parole d'Allah: ﴿*(...) si des ignorants les interpellent ils disent : "Paix"*﴾ (Sourate Le Discernement, *Al Furqân*, 25, Verset 53), pour signifier sécurité et probité, soit : il n'y a ni bienfaisance

---

1 Sahîh Muslim, Hadith 4, 2240/1761.



ni malfaisance entre vous et nous. Ibn ‹Arafah dit : « Ils disent *salâm*/ paix, soit : ils prononcent une parole pour signifier leur inoffensivité, parole qui ne comporte ni agression ni malfaisance.» Abou Mansour a dit que cette forme de salutation signifiait :« Nous vous demandons la paix et nous ne nous comporterons pas mal envers vous.». Cette formule de salutation a été sujette à bien d'autres explications. Selon l'une de celles-ci : « Ils disent *salâm*/paix, soit ils disent un mot juste auquel il est inutile de rajouter quoique ce soit parce que sa signification est claire»; selon une autre explication: « Ils disent *salâm*/ paix , soit : restez en paix », et selon une autre encore: «Il dit *salâm*/paix, soit : je cherche la paix, je ne veux rien d'autre que la tranquillité qu'elle assure » [1].

Acception du terme *salâm* dans l'Islam: *as-salâm* c'est la recherche de protection et de sécurité face à tout acte exécrable et répréhensible. *As-Salâm* est l'un des beaux Noms d'Allah Le Très-Haut.Ce terme désigne foncièrement la probité, la délivrance et le salut contre le mal et les vices[2]. *At-taslîm* [salutation] est dérivé d'*as-Salâm*, le beau Nom d'Allah Le Très-Haut signifiant qu'Il est exempt de tout défaut et de tout manquement. Plusieurs significations ont été données à ce Nom du Tout-Puissant, notamment les suivantes :

- Sachez qu' Allah vous observe; aussi ne soyez donc pas insouciants !
- Que le Nom *as-Salâm* soit sur toi ! Ce Nom d'Allah

1 Lisân al ‹Arab, 12/290.

2 Badâ'i‹ al fawâ' id, 2/143.



était en effet évoqué sur toute action entreprise dans l'espoir qu'il concentre sur l'action en question tout le bien possible et supprime en elle toute marque potentielle de dépravation. En ce sens, il est aussi dit du Paradis qu'il est *Dâr as-Salâm* /la Demeure du Salut, parce qu'en son sein l'on est épargné des défauts.

- Je ne constitue aucunement un risque pour ta sécurité; fais en sorte de ne pas constituer un risque pour la mienne ; ici alors, *as-salâm* désigne la paix [1] et comme le dit Ibn al Qayyim–qu'Allah lui accorde la miséricorde- «On fait appel à la paix en la proclamant et en l'invoquant. Vous proclamez en effet à celui à qui vous adressez le *salâm* qu'il est en sécurité avec vous et vous invoquez en sa faveur la paix et la protection contre les fautes» [2].

Ibn al Qayyim – qu'Allah lui accorde la miséricorde – dit encore : « Il existe au sein de chaque peuple une formule de salutation de ce genre, ou qui lui ressemble, et des formes particulières de salutation réservées au souverain comme celle qui prend la forme d'une prosternation accompagnée de l'énonciation de formules spécifiques, laquelle énonciation distingue par là-même cette salutation adressée au souverain en question de celle que les membres communs du peuple

1 Lisân al ‹Arab, 12/290 et An-nihâyah fi gharîb al 'athar, 2/392.

2 Badâ'i‹ al fawâ' id, 2/371.



s'adressent entre eux. Quoiqu'il en soit l'intention de toute formule de salutation est de rendre hommage à la vie, à ses bienfaits et à sa pérennité. Le Souverain, le Pur et l'Apaisant a dès lors enjoint aux adeptes de l'Islam d'utiliser entre eux la formule de salutation suivante: *As-sâlamu ‹alaykum.* Cette formule eut alors la préséance sur l'ensemble des formules en vigueur chez les différents peuples dont certaines comme : "Puisses-tu vivre mille ans! " étaient absurdes et abusives, et d'autres comme: " Que ta matinée soit agréable ! " portaient une signification étroite quand certaines autres formes comme la prosternation devant le souverain étaient même totalement inconvenantes puisque Seul Allah mérite que l'on se prosterne devant Lui.

La salutation par *salâm*/ paix eut donc la préséance sur toutes les autres formes de salutation parce que *salâm/*paix garantit la sécurité sans laquelle vie et réussite sont inconcevables. La sécurité est à la base de toute chose. Le serviteur d'Allah reçoit ce qu'il recherche dans la vie quand il est à la fois préservé contre toute forme de mal et qu'il parvient à obtenir tout ce qui est bon pour lui. La préservation contre toute forme de mal est prioritaire à l'obtention du bien et constitue de fait la base de cette obtention. C'est pourquoi non seulement l'être humain mais aussi tous les animaux se soucient d'abord de leur sécurité et ensuite, en ce qui concerne les hommes, de leur gain, et en ce qui concerne les animaux, de leurs proies. Or sécurité absolue et obtention du bien sont en réalité interdépendantes car, si le bien lui fait défaut, l'être



humain est voué à la perdition et à la faillite ou tout au moins à la diminution et à l'affaiblissement. Le manque de bien empêche ainsi de parvenir à la sécurité absolue; la sécurité garantit à l'individu à la fois sa préservation contre toute forme de mal et sa réussite. Sécurité et bien constituent donc deux fondements indispensables à la vie,et la sécurité/*as-salâmah* qui est dérivée d'*as-Salâm*/ la Paix, beau Nom d'Allah, comporte elle-même le sens de paix» [1].

De ce mot *salâm*, aux significations précédemment évoquées, est dérivé le mot *Islâm*/**Islam** dont la substance est la même que celle de *salâm* et qui évoque *al istislâm*, soit le fait de s'abandonner en toute sécurité, de se soumettre et de s'incliner devant Allah Le Très-Haut, en renonçant à l'impure associatrie. Celui qui se soumet de cette manière s'abandonne, se livre totalement à son Seigneur comme l'esclave s'abandonne à son maître unique qui ne dépend point d'associés venant lui chercher querelle. C'est pourquoi Le Tout-Puissant a évoqué ces deux exemples : celui du Musulman sincère qui adore exclusivement son Seigneur, et celui de l'associateur qui Lui assigne des associés[2] [3].

La paix est un principe admirable prescrit et appuyé par

1 Ibid., 2/373.

2 L'auteur fait ici allusion au Verset suivant du Coran : □Allah use de la semblance d'un homme qui dépend d'associés exigeants et d'un autre, lige d'un seul; sont-ils égaux semblance ? Louange à Allah ! Mais la plupart ne savent pas□(Sourate Les Groupes, Az-Zumar, 39, Verset 29) (NdT).

3 'I‹lâm al mouwaqi‹în, 2/362.



l'Islam. Les Textes de cette Religion qui recommandent la paix et exposent les bénéfices et les avantages de celle-ci sont innombrables. L'individu est beaucoup plus conscient de ce besoin de paix à l' époque actuelle qui peut être, sans erreur, définie comme guerrière et non pas pacifique. Le Prophète ﷺ a par ailleurs annoncé la venue de ces temps qu'il a qualifiés de tumultueux, signifiant par là les tueries auxquelles ils donneraient lieu. ﷺ dit ainsi dans un Hadith : « Quand le savoir aura disparu, que les séismes se produiront avec une fréquence accrue, que le temps se sera contracté[1], que les carnages auront proliféré, que les troubles séditieux auront surgi, que vos richesses seront si abondantes qu'elles excéderont vos besoins, alors adviendra l'Heure Dernière. » [2] La prophétie du Messager ﷺ s'est de fait réalisée et désormais nous entendons le bruit des armes et le roulement des tambours de guerre plus que les nouvelles de bienfaisance et de générosité. Nous voyons plus de cadavres dans les rues des villes que de façades de mosquées, d'écoles et de fabriques. Les cris des enfants malheureux et les appels au secours des femmes parviennent plus fréquemment à nos oreilles que les chants de la jeunesse et les berceuses que fredonnent les mères à leurs enfants. L'odeur de la poudre est plus prégnante que celle des parfums.

Imaginez- vous en train de déambuler à dix heures du soir

---

1 " Le temps se sera contracté " : Il est dit qu'il s'agit de la diminution de l'espérance de vie et de la diminution de la durée d'une journée après l'avènement de l'Antéchrist (NdT).

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 989, 1/350, Sahîh Muslim, Hadith 2672, 4/2056.



dans une rue de New-York, Caracas ou toute autre ville dans laquelle règnent la peur et l'effroi. Soudain un homme dont vous ignorez les intentions s'approche de vous et vous dit : " Que la paix soit sur vous!". Comme vous vous sentez d'emblée rassuré ! Comme votre cœur se sent dès cet instant soulagé ! Combien de fois, alors que vous vous trouviez dans l'une des rues d'une grande métropole contemporaine, vous est-il arrivé de chercher un abri, d'espérer entendre un mot, une phrase, qui vous offrirait la sécurité et la paix, de vous dire que si vous parvenez à rejoindre votre chambre d'hôtel ou votre domicile sans être agressé par un malfrat voulant s'emparer de votre argent, sans être pris au piège d'une mine ou d'une bombe à retardement mettant soudainement fin à votre vie et à tous vos espoirs, c'est que vous aurez certainement gagné ce jour que vous considérez alors comme une véritable chance !

Combien ce besoin de paix et de sécurité vous le ressentez profondément dans des métropoles où les directions des hôtels vous font porter l'entière responsabilité de ce qu'il peut vous survenir de dommageable si vous ouvrez la porte de votre chambre à un visiteur que vous ne connaissez pas. De telles atmosphères nous font comprendre que la sécurité est une valeur capitale, un principe d'une ampleur considérable dans la vie des nations et des peuples et une voie essentielle pour l'établissement des civilisations, lesquelles, qui plus est, ne peuvent pas s'ériger en l'absence de sécurité et de paix. C'est pourquoi Allah, quand Il dépêcha Son Messager Muhammad ﷺ



auprès des habitants de La Mecque, rappela à ces derniers ceci : ﴿*A cause du pacte des Quraychites; de leur pacte concernant le voyage d'hiver et celui d'été. Qu'ils adorent donc le Seigneur de cette Maison (la Kaaba)! ; Qui les a nourris alors qu'ils étaient affamés ; Qui leur a apporté la sécurité alors qu'ils avaient peur* ﴾ (Sourate Les Quraychites, *Quraych*, 106, Versets 1-4). C'est ainsi parce que la sécurité est un élément capital que la Religion Ultime insiste sur différents aspects de son importance :

Premier aspect : As-*Salâm*/ la Source de la paix, de la sécurité, et du Salut, est l'un des beaux Noms du Très-Haut, Lequel est Le plus digne de porter ce Nom, plus digne que tous ceux qui se font appeler ainsi, en raison du fait qu'Il est exempt de tout défaut et de toute déficience. Il est véritablement *as-Salâm* à tous égards, tandis que la créature est une source de paix, de sécurité et de salut annexe. Le Tout-Puissant est par essence *Salâm*; Il est au-dessus de tout défaut ou toute imperfection possible ou imaginable ; Il est *Salâm* dans Ses attributs, au-dessus de tout défaut et de toute imperfection, *Salâm* dans Ses actes, au-dessus de tout défaut et de toute imperfection, mal, injustice, ou acte qui serait dénué de sagesse. Plus exactement, Il est la véritable Source de paix, de sécurité et de salut dans tous les sens et à tous égards[1].

Allah dit, parlant de Lui-même et présentant Ses Noms à Ses serviteurs :﴿*C'est Lui, Allah. Nulle divinité, en droit d'être adorée, autre que Lui ; Le Souverain, le Pur, L'Apaisant, Le*

---

1 'I‹lâm al mouwaqi‹în, 2/363.



Rassurant, le Prédominant, Le Tout Puissant, Le Contraignant, L'Orgueilleux.Gloire à Allah! Il transcende ce qu'ils Lui associent﴿ (Sourate Le Regroupement, *Al Hashr*, 59, Verset 23). Il a également précisé que la destinée des Musulmans qui se soumettaient à Allah, s'en remettaient à Lui et garantissaient protection et sécurité à autrui, était le Paradis, Demeure de paix. Il s'agit là d'une harmonie remarquable entre l'acte, qui est la paix, et le fruit de celle-ci qui est la Demeure de paix éternelle. Allah dit : ﴾*C'est à eux que reviendra la Demeure de paix auprès de leur Seigneur, car Il est leur Protecteur, à raison de ce qu'ils faisaient (sur terre)*﴿ (Sourate Les Bestiaux, *Al An*ᶜ*âm*, 6, Verset 127).

Deuxième aspect : Le Tout-Puissant a annoncé à Ses serviteurs croyants que la salutation de rigueur le Jour où Il les rencontrera sera *as-salâm*. Allah dit ainsi: ﴾*C'est Lui qui étend Sa Bénédiction sur vous – ainsi que Ses anges – pour vous faire sortir des ténèbres vers la lumière ; Il est Miséricordieux envers les croyants. Leur salutation le Jour où ils Le rencontreront sera:"Salâm! "/Paix!, et Il leur a préparé une généreuse récompense*﴿ (Sourate Les Coalisés, *Al Ahzâb*, 33, Versets 43-44). Ibn Kathîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde – a dit : « *"Leur salutation "* a vraisemblablement pour signification – et Allah est celui Qui sait véritablement - la salutation par laquelle Allah accueillera les croyants ;*" le Jour où ils Le rencontreront "* soit : le Jour où Il leur adressera cette salutation en forme de paix; comme Allah Le Très-Haut le dit dans cet autre Verset :



﴾*“Salâm ! ” [Paix !], telle est la Parole qui leur sera adressée de la part d’un Seigneur Très Miséricordieux*﴿ (Sourate *Yâ Sîn*, 36, Verset 58). » Ce Jour est celui, redoutable, où Allah réunira les premières et les dernières générations d'hommes, où chaque être humain saura qu’il s’expose au châtiment pour les péchés qu'il aura commis ; le Seigneur Très Miséricordieux descendra alors sur les croyants la paix et la salutation de paix. Cette bonne nouvelle n'est-elle pas grandiose?! Combien la sensation de profonde sécurité qu'elle répand apaise le cœur !

Troisième aspect : La paix est l'un des tout premiers objectifs du Message Ultime d'Allah. ‘Abd Allah bin Salâm – qui était un rabbin juif avant sa conversion à l’Islam - rapporte : « Lorsque le Prophète ﷺ arriva enfin[1], les gens s'agglutinèrent autour de lui et je me trouvais parmi eux. Lorsque j’aperçus son visage, je sus qu'il n'était pas celui d’un imposteur. Les premiers mots que je l’entendis prononcer furent " Diffusez la salutation de paix ! offrez de la nourriture ! entretenez les liens de parenté ! accomplissez les prières de nuit pendant que d'autres sont endormis ! vous entrerez ainsi en paix au Paradis" ».

Quatrième aspect : *As-salâm***,** à la fois paix et sécurité, est considérée comme l’une des meilleures branches et l'un des principes les plus importants de l'Islam. ‘Abd Allah bin ‘Amrou rapporte qu’un homme demanda au Prophète ﷺ quelle était la

1 ‘Abd Allah bin Salâm fait référence à l'arrivée du Prophète ﷺ à Médine après qu'il eut, constraint quitté La Mecque pour échapper aux Qouraychites qui voulaient l'assassiner (NdT).



meilleure action qu'il puisse accomplir en tant que musulman. Le Prophète ﷺ répondit alors ceci : « Nourris autrui (quand il a faim) et adresse la salutation de paix aussi bien à ceux que tu connais qu'aux inconnu» [1]Voyez comment le Prophète ﷺ associe le pilier de l'édification des nations qui est la paix et la sécurité au pilier de la vie des êtres qui est leur alimentation, tout comme Allah associe ces deux mêmes piliers dans la Sourate les Quraychites/ *Quraych*. Al Bukhârî a pour sa part donné le titre suivant : " Quelle est le meilleur Islam ? ", à un chapitre de son recueil de Hadiths *As-Sahîh* dans lequel il rapporte un Hadith transmis par Abou Mousâ. Celui-ci entendit ainsi le Prophète ﷺ répondre, quand on lui demanda quel était le meilleur Islam?:« C'est celui du musulman dont ses coreligionnaires n'ont à redouter de sa part aucune agression verbale ou physique»[2] 'Ammâr a dit : « Il est trois conduites qui, observées conjointement par une même personne, marquent la foi absolue : s'imposer d'être juste ; dispenser le salut de paix à tous les hommes, subvenir aux besoins des démunis alors même qu'on est soi-même dans le besoin. »[3] ‹Ammâr témoigne, dans ce propos, de la compréhension remarquable qu'il possède de la nature des éléments constitutifs de la foi absolue : quand le musulman se fait un devoir d'être

---

1 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 1, 12/13, Sahîh Muslim Hadith 39, 1/65.

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 11, 1/13, Sahîh Muslim, Hadith 1, 41/65.

3 Sahîh Al Bukhârî, 1/19.



juste, il donne alors à chaque ayant-droit son dû ; quand il dispense son salut de paix à autrui quel qu'il soit, celui-ci n'a pas à redouter de sa part quelque forme d'agression. ‹Ammâr fait enfin mention d'une conduite positive qui est de consacrer une partie de ce que l'on possède aux personnes nécessiteuses alors même que l'on est soi-même dans le dénuement et que l'on a besoin de l'aide des gens qui vivent confortablement!Comme cette religion est remarquable! Comme ses premiers adeptes, qui l'ont comprise et appliquée, sont eux-mêmes admirables !

Cinquième aspect : L'existence de la paix et de la sécurité au sein de la société indique que les membres de celle-ci vivent en concorde, s'aiment et s'apprécient. Le dessein de l'Islam n'est pas d'enjoindre à l'être humain d' adorer son Seigneur à la mosquée et de L'oublier ensuite dans les autres domaines de la vie, comme il en est pour le Christianisme qui enseigne à ses adeptes d' adorer le Tout-Puissant à l'église le dimanche quand les autres jours de la semaine ils causent des ravages dans le monde. ‹Abd al Ahad Dâwoud, prêtre chrétien avant sa conversion à l'Islam, dit à propos de la religion chrétienne : «Après avoir quitté l'église où il a consommé avec ses coreligionnaires " le corps et le sang du Christ" lors d'un rite qu'ils appellent eucharistie, le Chrétien devient sectaire et indifférent à autrui, à tel point qu'il préfère la rencontre d'un chien à celle d'un Musulman ou d'un Juif, car ces deux personnes ne croient pas en la trinité et en l'eucharistie. Je



connais cela et je portais en moi ces mêmes sentiments quand j'étais prêtre catholique » [1].

L'Islam est une religion qui a pour objectif d'obtenir, en tout temps et en tout lieu, la soumission totale des êtres humains au Seigneur des mondes. Abou Hurayrah a rapporté le Hadith suivant du Prophète ﷺ : « Vous n'irez pas au Paradis tant que vous n'aurez pas la foi absolue, et vous n'aurez pas la foi absolue tant que vous ne vous aimerez pas les uns les autres. Voulez-vous je vous indique une chose qui, si vous l'appliquez, vous fera vous aimer les uns les autres ? Diffusez la salutation de paix parmi vous »[2].

Ibn al ‹Arabî a dit : « La salutation de paix est bénéfique à plusieurs niveaux. Elle engendre notamment l' amitié et l' affection entre les personnes qui se l' échangent – en raison de la concordance de leurs paroles-au bénéfice de l' intérêt général obtenu grâce à la collaboration dans l'instauration des lois de la religion. Le cœur de celui qui entend cette formule passe de l'antipathie à l'attachement envers celui qui la prononce»[3].

L'imam an-Nawawî – qu'Allah lui accorde la miséricorde – a dit : « La diffusion de la salutation de paix permet de renforcer la concorde entre les Musulmans et de mettre en valeur la marque qui, emblématique, les distingue des adeptes des autres

---

1 Muhammad dans la Bible, p. 152.

2 Sahîh Muslim, Hadith 1, 54/74.

3 Fath al bârî, 11/18, 19, avec de légères modifications.



confessions religieuses. Cette salutation de paix entraîne l'âme à l'exercice de la piété, comporte une exigence d' humilité et un suprême respect du sacré des Musulmans. On relève dans ces Hadiths un ensemble d'exhortations, notamment celle de nourrir (l'être humain qui a faim), de faire montre de générosité,de veiller à se montrer utile auprès de ses coreligionnaires, d'éviter toute parole ou tout acte qui pourrait, directement ou indirectement, leur porter atteinte, de s'abstenir de les humilier. Ces Hadiths comportent encore d'autres exhortations comme celle de concilier les cœurs des Musulmans, de parfaire leur entente et leur affection mutuelle et d'encourager tout qui peut permettre de parvenir à ces conciliation, entente et affection. Al Qâdî–qu'Allah lui accorde la miséricorde–a dit :« La convivialité est l' une des obligations formelles de la religion, un des piliers de la législation islamique et l'incarnation même de l'Islam. Dans la conduite conviviale, le Musulman salue sans distinction celui qu'il connait et celui dont on il ignore l'identité et voue cette action à Allah Seul, par dévotion foncière, sans faux-semblant ni flagornerie. La convivialité est aussi un exercice d' l'humilité […]. Les Hadiths [relatifs à l'importance de la salutation de paix] expriment en outre, en termes subtils, le rejet des désunions, des exclusions, des querelles et de la détérioration, par la médisance, de la concorde, ainsi que le fait que la salutation de paix n'est dispensée que pour la cause d'Allah. Celui qui émet cette salutation n'est pas esclave de ses passions et il ne réserve en aucun cas celle-ci à ses seuls compagnons et aux gens qu'il



aime» [1].

Sixième aspect : L'absence de la salutation de paix peut instaurer la défiance. En effet, comme cette salutation est un témoignage de sécurité, une annonce de conciliation et une exigence de probité, son absence peut conduire à un sentiment de défiance dans les relations humaines. C'est pourquoi l'Islam proscrit les brouilles entre les êtres et la cessation de leurs relations et précise qu'une rupture des relations (avec un membre de sa famille ou un ami) n'est tolérable que trois jours au maximum comme indiqué d'ailleurs par le Prophète ﷺ. Celui-ci a conseillé vivement de renoncer à ce type de comportement et a expliqué qu'en cas de brouille entre deux Musulmans, le meilleur des deux est celui qui le premier saluera à nouveau l'autre parce qu'alors le salut de paix témoigne de la conciliation et marque la cessation de la brouille. Le Prophète ﷺ a dit : « Il n'est pas permis à un Musulman de rester brouillé avec son frère de religion plus de trois jours… Ils se retrouvent sur le même chemin et s'écartent l'un de l'autre avec mépris ! Le meilleur des deux est celui qui saluera l'autre en premier» [2].

Lorsque les Anges se présentèrent auprès de lui et dirent: *'Salâm* !/ Paix, Ibrâhîm/Abraham – que la paix soit sur lui – offrit à ces derniers de la nourriture à laquelle ils refusèrent cependant de goûter, suscitant alors en lui un sentiment de

---

1 Charh An-Nawawî ‹alâ Muslim, 2/10, 11, 36.

2 Hadith dont l'authenticité est confirmée par l'ensemble des sources; Sahîh Al Bukhârî, Hadith 5883, 5/2302 et Sahîh Muslim, Hadith 2560, 4/1984.



peur, comme le dit Allah Le Tout-Puissant quand Il nous instruit de cet épisode: ﴿*Nos envoyés apportèrent à Ibrâhîm* [Abraham] *la bonne nouvelle. Ils dirent :"Salâm ! /Paix ! ". Il répondit : "Salâm !/ Paix ! ", et apporta sans tarder un veau rôti* [sur des pierres chauffées]. *Mais lorsqu'il vit que leurs mains n'en approchaient point, il ne les comprit pas et prit peur. Ils dirent : "Ne crains rien! Nous sommes envoyés au peuple de Lût"*﴾ (Sourate Houd/*Houd*, 11, Versets 69-70). Ibn Jarîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde–explique ainsi ce Verset : La salutation de paix s'échange quasi exclusivement entre les êtres humains qui ont des relations pacifiques et non entre les ennemis. Le fait que des personnes adressent la salutation de paix à d'autres personnes qui leur répondent de la même manière prouve que les relations entre ces personnes sont pacifiques. ﴿ *(...) Mais lorsqu'il vit que leurs mains n'en approchaient point, il ne les comprit pas et prit peur. Ils dirent : "Ne crains rien ! Nous sommes envoyés au peuple de Lût"*﴾. Le Très-Haut dit que lorsqu'il vit que leurs mains n'approchaient point le veau qu'il leur avait apporté, soit la nourriture qu'il leur offrait, Ibrâhîm ne comprit pas leur réaction. Or il est rapporté que si les envoyés s'abstinrent de goûter à la nourriture qui leur était présentée, c'était en fait parce que les Anges n'ont pas besoin de se nourrir. Mais pour Ibrâhîm cette retenue de la part de ses hôtes était suspecte. Eux et lui ne se connaissaient pas ; leur attitude le perturba et il ressentit à



leur égard un sentiment de crainte »[1] Ibrâhîm comprit donc que la salutation de paix était un témoignage de pacification des relations. Aussi lorsque ses hôtes refusèrent de goûter à la nourriture qu'il leur servait [ce qui est normalement interprété comme un signe de dissension ou de désunion] alors qu'ils lui avaient adressé la salutation de paix [qui est donc un signe de conciliation] il ressentit de la peur vis-à-vis d'eux [parce qu'il y avait là une contradiction] Cet exemple met bien en évidence pourquoi l'abandon de la salutation de paix conduit à un sentiment de défiance.

Sixième déterminant: Les qualités morales (*al akhlâq*)

Définition du terme: *Akhlâq* est le pluriel du mot *kholoq* qui désigne en arabe aussi bien le caractère que la disposition naturelle ou la conduite morale. Al Jawharî dit : « *Al kholoq* c'est *as-sajiyyah* (le caractère/la disposition naturelle) . On dit en arabe :"*khâlis al mo'min wa* ***khâliq*** *al fâjir* ", soit : " Conduis-toi loyalement avec le croyant, suscite chez le licencieux une bonne conduite"[2] Ou encore:"*folân yata**khalliq*** *bighayr* ***kholq**ihi*", soit : " la façon dont se conduit untel ne correspond pas à son caractère naturel. " Le poète dit : " Sous la constitution la disposition naturelle».

Az-Zobaydî dit : « *Al kholoq* désigne *as-sajiyyah*, qui

1 Jâmi‘ al bayân, 12/69-71.

2 As-sihâh fî al lughah.



désigne la disposition naturelle et le caractère. C'est pourquoi ‹Â'ichah –qu'Allah soit satisfait d'elle –dit dans un de ses Hadiths et en parlant du Prophète ﷺ: "Son caractère était le Coran", soit : le Prophète Muhammad ﷺ était profondément attaché au Coran, à ses règles morales, au respect de ses prescriptions et de ses proscriptions ainsi qu'aux vertus, mérites et bienfaits qu'il renferme. Ibn al ‹Arabî a dit : " *Al kholoq* désigne *al morou' ah* [soit: la grandeur d'âme] et *al kholoq* désigne aussi la religion. "Nous lisons dans le Coran : ﴿*Et tu es, certes, d'un caractère élevé [ou : d'une moralité éminente]*﴾ (Sourate La Plume, *Al Qalam*, 68, Verset 4). Le pluriel de *kholoq*, soit *akhlâq*, ne recouvre pas un autre sens. Dans un Hadith, le Prophète ﷺ dit : " Rien ne pèse plus dans la balance [des œuvres salutaires] que l'excellence du caractère"Le caractère correspond, en vérité, à la forme intérieure de l'être, soit son âme avec ses qualités et ses sentiments propres, et l' âme est, pour cet forme intérieure, ce qu'est la constitution physique pour la forme extérieure de l'être avec aussi ses caractères. Ces formes, intérieure et extérieure, possèdent toutes deux de bonnes et de mauvaises qualités. Cependant la récompense et le châtiment sont davantage reliés aux qualités de la forme intérieure qu'à celles de la forme extérieure. C'est pourquoi nombreux sont les Hadiths qui font l'éloge de la haute moralité et du bon caractère » Ensuite Az-Zobaydî cite des Hadiths qui font cet éloge puis précise : « Il existe de même de nombreux Hadiths dénonçant la moralité et le caractère



déplorables» [1].

Les dispositions du caractère constituent donc la forme intérieure de l'être humain qui donne à la forme extérieure de celui-ci sa beauté ou sa laideur. La législation islamique a d'ailleurs accordé à ces dispositions une attention suprême considéré l'importance qu'elles ont. C'est ainsi qu'elle a explicité les fondements des dispositions du caractère vertueuses, les origines des dispositions immorales et les conséquences de chacune de ces dispositions. Les Textes qui traitent de ce thème des dispositions du caractère étant fort nombreux, je n'aborderai point ceux qui exhortent à l'observation des conduites vertueuses ou mettent en garde contre l'observation des conduites immorales. Je mentionnerai simplement les Textes qui témoignent de l'excellence des conduites morales ou ceux qui mettent en garde contre l'amoralité des conduites.

Précisons tout d'abord que les conduites morales constituent, dans l'Islam, un principe et un dogme immuable et non substituable, que celui qui se trouve en face de nous soit un ami ou un ennemi, un proche parent ou une personne éloignée, et que l'on soit, comme musulman, victorieux ou vaincu. Les dispositions morales sont, au sein de nombre de communautés, fonction des intérêts de celles-ci ; ainsi, si l'individu ou l'État trouvent un intérêt à être sincères, ils font marque de bonne foi,

1 Tâj al ‹urous.



mais si le mensonge leur permet d'obtenir quelque gain ou de réaliser quelque profit, alors ils l'utilisent à cet escient. Mais combien le mensonge est déplorable ! Si l'on observe nombre de politiques internationales actuelles l'on constate que ce sont des politiques amorales ou immorales. Ce ne sont que des politiques d'intérêts et non de principes, alors que l'aspect moral est l'un des composants les plus caractéristiques du Message Ultime, soit de l'Islam. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit : « Je n'ai été envoyé que pour parfaire la haute moralité»[1]. Le Prophète ﷺ a exigé le respect de ce principe qui n'est pas une simple formule. Lorsqu'Abou Dhâr, qui n'avait pas encore embrassé l'Islam, apprit l'avènement du Prophète ﷺ, il enjoignit ce qui suit à son frère : « Enfourche ta monture et rends-toi dans cette vallée pour écouter ce qu'il dit ! » A son retour, le frère d' Abou Dhâr dit alors: «Je l'ai vu enjoindre le respect des qualités morales» [2] Or ces qualités morales sont notamment celles que mentionne le Très –Haut dans ces Versets : ﴿*Sois indulgent, ordonne le convenable et écarte-toi des ignorants. Et si jamais une tentation du Démon t'incite au mal, cherche refuge auprès d'Allah. Il est Celui Qui entend et sait tout*﴾ (Sourate Les Murailles, *Al A'râf*, 7, Versets 199-200) et ﴿*(...) ceux qui contiennent leur ressentiment et pardonnent à autrui - Allah aime sans conteste les bel-agissants*﴾ (Sourate La Famille de

1 Al musnad, 2/381; Musannaf d'Ibn Abî Chaybah, 6/324 ; As-sunan al kubrâ d'Al Bayhaqî, 10/191.

2 Sahîh Al Bukhârî, 5/2244.



cImrân, *Âl cImrân*, 3, Verset 134). Méditez donc la dimension sociale et morale de ce Hadith du Prophète ﷺ : « N' enviez pas votre coreligionnaire, ne simulez pas, à son détriment, de surenchère, ne marquez pas d'aversion à son égard, ne lui tournez pas le dos, ne mettez pas en vente une marchandise qu'il vend déjà, dans l'intention de le supplanter sur le marché ; comportez-vous, serviteurs d'Allah, comme des frères. Le Musulman est le frère du Musulman, il ne commet à l' égard de son coreligionnaire ni injustice ni trahison, ni affront. La piété est ici (il indiqua alors sa poitrine à trois reprises); le seul fait qu'un musulman méprise son frère est déjà un mal. Le sang, les biens et l'honneur de chaque Musulman sont sacrés pour tout autre Musulman »[1].

Le Prophète ﷺ était d'ailleurs le premier à observer et respecter cette conduite morale qu'il prônait. C'est pourquoi son épouse, ‹Â'ichah la mère des croyants – qu'Allah soit satisfait d'elle - répondit à Sa‹ad bin Hichâm bin ‹Âmir, lorsque celui-ci l'interrogea au sujet de ce qu'avait été le caractère du Messager ﷺ : " Son caractère était le Coran. Ne lis-tu donc pas le Coran et cette Parole d'Allah : ﴿*Et tu es certes d'un caractère élevé [ou : d'une moralité éminente*﴾ (Sourate La Plume, *Al Qalam*, 68, Verset 4) ? » Le Prophète ﷺ se conformait aux injonctions du Coran, n'outrepassait point ses interdits, respectait ses restrictions, avait foi dans toutes les informations qu'il contient,

1 Sahîh Muslim, Hadith 2564, 4/1986.



se soumettait et soumettait ceux qui était sous sa responsabilité à ses lois. Sa vie était ainsi une application vivante de ces principes qu'il prônait et à l'observation desquels il conviait autrui. ‹Abd Allah bin ‹Âmr rapporte : « Le Prophète ﷺ n'était pas impudent et jamais ne voulut paraître tel. Les meilleurs d'entre vous, disait-il, sont ceux qui ont la plus haute moralité» [1].

Le Prophète ﷺ ne considérait pas que la conduite morale qu'il observait, et à l' observance de laquelle il conviait, était réservée à ses proches ou à ceux qui suivaient sa Religion ou encore aux seuls Arabes. Il considérait en vérité qu' elle devait être adoptée par l'ensemble des êtres humains, qu'ils fussent pieux ou licencieux, croyants ou dénégateurs, proches ou lointains. C'est pourquoi le Messager d'Allah ﷺ fit cette recommandation laconique à Mu ‹adh lorsqu'il l' envoya au Yémen: «Crains respectueusement Allah où que tu te trouves, fais suivre une mauvaise action d'une action salutaire qui effacera la première et comporte-toi de manière exemplaire avec autrui»[2] Il nous faut considérer cette recommandation comme une ligne de conduite générale à observer tout au long

---

1 L'authenticité de ce Hadith est confirmée par l'ensemble des sources ; Sahîh Al Bukhârî, 3366, 3/1305 et Sahîh Muslim, Hadith 2321, 4/1810.

2 Al musnad, 5/228 et Sunan d' At-Tirmidhî, 4/355 ; Abou ‹Îsâ affirme que ce Hadith est authentique. Al mustadrak, 1/121; Al Hâkim dit : "Ce Hadith est authentique selon les conditions posées par Al Bukhârî et Muslim qui ne l'ont cependant pas mentionné dans leurs Sahîhayn." Adh-Dhahabî fait l'annotation suivante dans At-talkhîs :" Authentique selon les conditions posées par Al Bukhârî et Muslim"; Al mu‹jam al kubrâ, At-Tabarânî, 20/144.



de la vie. En disant : " Crains respectueusement Allah où que tu te trouves ", le Prophète ﷺ esquisse ainsi au Musulman la nature de sa relation avec son Seigneur en toutes circonstances. Puis quand il dit :" Fais suivre une mauvaise action d'une action salutaire qui effacera la première", le Prophète ﷺ montre alors au Musulman comment se comporter avec cette âme qu'il a en lui, comment corriger les erreurs de celle-ci et redresser sa ligne de conduite. Enfin quand il dit : " Comporte-toi de manière exemplaire avec autrui ", le Prophète ﷺ prescrit au croyant la conduite qu'il doit adopter dans les relations humaines et qui est inspirée par le Très-Haut. Ces relations doivent être ainsi être commandées par un comportement vertueux et non pas soumises aux inclinations capricieuses des âmes ou aux intérêts personnels des individus. Le Tout-Puissant enjoint, attestant de cette généralité dans la ligne de conduite à observer avec autrui : ﴾*(...) Tenez à autrui un langage de bonté* ﴿ (Sourate La Vache, *Al Baqarah*, 2, Verset 83). Généraliser cette conduite dans les relations avec tous les êtres humains quels qu'ils soient, suppose bien évidemment une généralisation de cette même conduite avec tous les genres de créatures avec lesquelles nous pouvons être amenés à être en relation. L'individu doit ainsi se comporter de la meilleure manière avec tous les êtres humains. Pour savoir ce qu'est une conduitevertueuse, prenons connaissance d'un Hadith rapporté par An-Nawâs bin Sam'ân al Ansârî. Ainsi, quand ce dernier interrogea le Messager d'Allah ﷺ sur la piété et le péché, il reçut de celui-ci la



réponse suivante :« La piété c'est la conduite vertueuse et le péché c'est ce qui reste hésitant dans ton cœur et que tu détesterais que les gens découvrent» [1] Le Prophète ﷺ définit donc la piété comme étant la conduite vertueuse. As-Sudî dit : « La piété est un nom générique pour toutes les formes de bien.» [2] Quiconque désire tout le bien doit donc se conduire vertueusement avec l'ensemble descréatures. L'imam Ach-Châfi‹î – qu'Allah lui accorde la miséricorde – a exposé les piliers de la grandeur d'âme grâce auxquels la moralité de l'individu se redresse : « La grandeur d'âme a quatre piliers : la conduite vertueuse, la munificence, l'humilité et la dévotion» [3].

Se comporter de la meilleure manière avec l'ensemble des créatures peut ne pas être à la portée de toutes les âmes. C'est pourquoi Allah réserve à la conduite vertueuse la récompense la plus grandiose. Le Messager ﷺ a par ailleurs expliqué que l'être humain dont la foi était la plus parfaite était celui qui avait la plus haute moralité. Abou Sa‹îd Al Khudrî rapporte que le Messager d'Allah ﷺ proclama: «Les croyants dont la foi atteint le niveau de la perfection sont ceux qui ont la plus haute moralité, qui font montre des plus douces attentions, qui offrent une bonne compagnie et bénéficient d'une bonne compagnie»[4].

Le Prophète ﷺ annonça en outre aux Musulmans dont la

1 Sahîh Muslim, Hadith 2553, 4/1980.
2 Machâriq al anwâr, 1/84.
3 As-sunan al kubrâ , Al Bayhaqî, 10/195.
4 Al mu‹jam al 'awsat, 4/357; ce Hadith est jugé authentique par Al Albânî dans As-silsilah as-sahîhah, 2/389.



conduite morale était exemplaire, sachant qu'ils se réjouiraient de cette annonce, qu'au Jour du Jugement Dernier c'est cette conduite vertueuse qui aura le plus de poids dans la balance de leurs œuvres salutaires. Abou ad-Dardâ' rapporte ainsi avoir entendu le Prophète ﷺ dire : « Aucune chose plus pesante par sa valeur que ne l'est la conduite morale exemplaire ne sera déposée sur le plateau de la balance des œuvres. Celui dont la conduite morale est exemplaire atteindra, grâce à cette conduite, le rang de celui qui observe le jeûne rituel et accomplit la prière rituelle»[1].Le Prophète ﷺ accordait une importance si considérable à la conduite vertueuse qu'il dit un jour à son épouse Um Salama :« La conduite morale exemplaire emporte avec elle le bien de la vie ici-bas et celui de l'Au-delà»[2] Si tout le bien d'ici-bas et de l'Au-delà est emporté par la conduite morale exemplaire, que reste-t-il alors pour les autres œuvres salutaires ? ! Il est vrai que toute œuvre bonne et bénie et dans l'accomplissement de laquelle le droit d'Allah ou les droits des créatures sont respectés, est de toute manière érigée sur une conduite morale exemplaire.

Ces mérites et ces récompenses ne sont pas les seules conséquences positives de toute conduite vertueuse. En effet le

---

1 Sunan Abou Dâwoud, 4/253 et Sunan At-Tirmidhî, 4/363. Al Albânî juge la chaîne de rapporteurs de ce Hadith bonne dans As-silsilah as-sahîhah, 5/563.

2 Al mu‹jam al 'awsat, 3/279.



Prophète ﷺ a mentionné que la personne qui se sera conduite vertueusement ici-bas sera la plus proche de lui le Jour du Jugement. ‹Abd Allah bin ‹Âmr rapporte ainsi que l'Envoyé d'Allah ﷺ déclara un jour aux membres réunis autour de lui : «Ne voudriez-vous point savoir quel est celui d'entre vous que j'aime le plus et qui se retrouvera le plus près de moi le Jour du Jugement ? » Il réitéra trois fois cette question. Ils répondirent : « Si, ô Envoyé d'Allah ! » Il dit alors : « C'est celui d'entre vous dont la conduite est la plus vertueuse» [1].

Il ne nous est pas possible de cerner la totalité des Versets ni l'ensemble des Hadiths qui abordent l'une ou l'autre des conduites morales et exhortent à leur observation ou qui évoquent l'une ou l'autre des conduites détestables et mettent en garde contre leur adoption. Quiconque en tout cas réfléchit sur ces Textes remarque qu'ils mettent l'accent sur les fondements des conduites vertueuses comme la pudeur, la générosité, la sincérité, le courage, la chasteté, la justice et la patience, et qu' ils exposent les origines des conduites pernicieuses telles que le mensonge, l'avarice, la jalousie, l'arrogance, l'hypocrisie, la fraude, la médisance et la calomnie. Si l'étude présente ne pourra jamais contenir les preuves que renferment le Coran et les Hadiths relatives à chacune des conduites en question tant

1 Al musnad de l'imam Ahmad, 11/609 ; ce Hadith est jugé authentique par ceux qui ont annoté Al mawsou‹ah al hadîthiyyah. Al Haythamî a dit dans Majma‹az-zawâ'id :"Sa chaîne de rapporteurs est bonne" Rapporté également dans Sahîh Ibn Hibbân.



celles-ci sont innombrables, ce que nous avons mentionné est fort probablement suffisant en ce sens que nous avons clairement exposer l'importance des qualités morales dans l'Islam, préciser le rang qu'occupera le Jour du Jugement Dernier celui qui les possède ainsi que le mérite de celui qui observe une conduite morale exemplaire dans la vie ici-bas et dans l'Au-delà.

Septième déterminant : La propreté

Définition du terme propreté /*nazâfah*: Il est dit dans *Al qâmous al muhît*:« La propreté c'est la pureté/limpidité /netteté» [1].

Ibn Manzour dit : « La propreté/*nazâfah* c'est la pureté ; le terme ***nazâfah*** est la racine du mot ***tanzîf***', qui signifie "nettoyage, purification " ; il est dérivé de ***nazofa***, qui signifie: être propre/net, duquel terme dérive le verbe transitif ***nazzafa*** qui signifie nettoyer, soit : rendre pur ».

La propreté, dans cette religion admirable, concerne tout ce qui touche à la vie, que ce soit la propreté du corps et la pureté de l'âme, la propreté dans la parole et dans l'action, la propreté dans la nutrition, dans l'habillement et la boisson, la propreté du quartier et de la rue,la propreté concrète et la propreté intangible. L'élément majeur dont Allah a enjoint formellement à Ses serviteurs de se purifier est l' associatrie. Le Tout-Puissant

1 Al qâmous al muhît, Al Fayrouzî.



dit : ﴿Ô *toi, couvert d'un manteau ! Lève-toi et donne l'alarme ! La grandeur de ton Seigneur, glorifie! Tes vêtements, purifie ! Toute souillure, fuis !*﴾ (Sourate Le Revêtu d'un manteau, *Al Muddaththir*, 74, Versets 1-5).

Dans ces Versets, qui comptent d'ailleurs au nombre des premiers Révélés au Messager ﷺ, Allah Le Très- Haut Le Tout-Puissant ordonne à celui-ci de purifier ses vêtements des impuretés, de purifier son cœur de l'associatrie, de s'écarter résolument de tout facteur et de toute voie qui conduisent à celle-ci, et de vouer foncièrement son œuvre à Allah, Seigneur des mondes. Ibn Jarîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde – dit : « Les exégètes du Coran émettent des avis divergents sur l' interprétation de cette Parole d'Allah : ﴿ *Tes vêtements, purifie*﴾. Certains disent ainsi qu'elle signifie : " Ne revêts pas tes habits s'ils sont issus du péché et de la perfidie. Cette interprétation est fournie par Ibn Abbâs – qu'Allah lui accorde la miséricorde- qui rapporte le propos suivant d' Ikrimah: " Un homme se présenta au Prophète ﷺ alors que j'étais assis à ses côtés et demanda : ' Comment interprètes-tu cette Parole d'Allah : ﴿ *Tes vêtements, purifie* ﴾ ? ' Le Prophète ﷺ répondit : ' Ne revêts pas tes habits s'ils sont issus du péché et de la perfidie '. Puis il ajouta : ' N'as-tu pas entendu ces vers de Ghaylân bin Salamah ath-Thaqafî :

Moi, par la grâce d'Allah, jamais de tenue dépravée
N'ai porté et jamais de perfidie ne fut mon habit



Pour d'autres la signification de ce Verset serait la suivante : ne revêts pas d'habits obtenus par des gains illicites ! Pour d'autres encore le Verset signifierait plutôt: assainis tes œuvres!»[1]. Quoiqu'il en soit, les diverses interprétations des exégètes relatives à ces Versets comportent toutes l'injonction de nettoyer et de purifier l'apparence extérieure aussi bien que l'intérieur de soi.

Ibn Hajar – qu'Allah lui accorde la miséricorde – dit que l'injonction du Verset : ﴿ *(...) La grandeur de ton Seigneur, glorifie !* ﴾ signifie : célèbre la magnificence de ton Seigneur ! Il dit également qu'il s'agit dans : ﴿*(...) Tes vêtements, purifie!*﴾ de purifier les vêtements des saletés et malpropretés. " Les vêtements" désignent selon lui l'âme et la purification de celle-ci consiste alors à éviter les manquements ; quant aux souillures évoquées dans ﴿ *(...) Toute souillure, fuis !*﴾ elles désignent les idoles[2].

Al Mobârakfourî dit que:﴿ *(...) La grandeur de ton Seigneur, glorifie !* ﴾ signifie : exalte la magnificence de ton Seigneur pour le porter au-dessus de ce que disent les idolâtres, et que la purification enjointe dans : ﴿*(...) Tes vêtements, purifie !*﴾ concerne les souillures diverses contre lesquelles les associateurs ne cherchaient point à se prémunir. Il fut alors enjoint au Prophète ﷺ de protéger ses vêtements contre les

---

1 Tafsîr jâmiʿ al bayân, At-Tabarî, 29/144-146.

2 Fath al bârî, 1/28.



impuretés et les salissures, ce que ne faisaient pas les associateurs. ﴿*(...) Toute souillure, fuis!*﴾ signifie : renonce aux idoles et ne t'en approche point [1].

L'injonction faite au Musulman de veiller à sa propreté et de se purifier de l'associatrie est certes capitale mais toutefois insuffisante car en réalité il faut que celui-ci se purifie de toutes les formes de péchés et de toutes leurs conséquences. C'est pourquoi Allah a prescrit les cinq prières rituelles et les ablutions à effectuer avant chacune de ces prières pour que le Musulman se purifie réellement et quotidiennement de ses péchés. Abou Hurayrah rapporte que le Messager d'Allah ﷺ déclara : « Lorsque le fidèle Musulman, serviteur d'Allah, faisant ses ablutions, lave son visage, l'eau qu'il utilise à cet escient, ne serait-ce que la dernière goutte, absorbe tous les péchés que ses deux yeux ont pu commettre. Lorsqu'il lave ses deux mains, l'eau qu'il utilise à cet escient, ne serait-ce que la dernière goutte, absorbe tous les péchés que ses mains ont pu commettre avec violence. Lorsqu'il lave ses deux pieds, l'eau qu'il utilise à cet escient, ne serait-ce que la dernière goutte, absorbe tous les péchés que ses pieds ont pu commettre, si fait qu'à la fin de ses ablutions il se retrouve purifié de tous ses péchés » [2].

Comme l'on sait qu'on été prescrites les ablutions avant l'accomplissement de la prière rituelle, l'on sait également que celles-ci doivent être précédées du nettoyage des orifices

---

1 Tuhfah al ahwadhî, 9/172.

2 Sahîh Muslim, Hadith 244, 1/255.



naturels si le Musulman a fait ses besoins. C'est pourquoi Allah fait l'éloge des Musulmans qui prennent très à cœur l'acte de purification :﴿*(...) Une mosquée fondée, dès le premier jour, sur la crainte révérencielle d'Allah est plus digne de ta présence. On y trouve des hommes qui aiment à se purifier. Or Allah aime ceux qui se purifient*﴾ (Sourate Le Repentir, *At-Tawbah*, 9, Verset 108). Ibn Jarîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde – a dit : « Ils aiment nettoyer leurs orifices naturels avec de l'eau après qu'ils finissent leurs besoins» [1].

Le Prophète ﷺ mit également en garde contre toute négligence concernant la miction. Il est en effet impératif de se purifier après celle-ci. Le Prophète ﷺ précisa d'ailleurs que cette négligence était la cause majeure du châtiment que subissent les morts dans la tombe. Ibn Abbâs rapporte qu'en passant auprès de deux tombes, le Prophète ﷺ déclara : « Les deux morts enterrés ici sont en train d'être châtiés et cependant point pour des raisons graves ; l'un d'eux ne se préservait point des projections d'urine pendant la miction et l'autre colportait des médisances»[2].

Le Très-Haut a prescrit en outre la prière rituelle du vendredi comme acte de purification hebdomadaire qui doit être impérativement precede d'une purification corporelle à laquelle bain, parfum et huiles de beauté contribuent. Salmân al Fârisî

---

1 Jâmi‹ al Bayân, 11/29.

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 215, 1/88 et Sahîh Muslim, Hadith 1, 292/240.



rapporte que le Messager d'Allah ﷺ déclara :«Celui qui, le vendredi, aura pris un bain, se sera autant que possible purifié, aura ensuite huilé ou parfumé son corps avant de se rendre à la mosquée, qui plus est assez tôt pour ne pas avoir à se glisser entre deux fidèles, aura accompli la prière surérogatoire et gardé le silence pendant le sermon de l'imam, saura qu' Allah absoudra les péchés qu'il aura pu commettre entre le vendredi précédent et l'actuel»[1]. Ainsi Allah purifie-t-il de ses péchés et de ses fautes – pour autant qu'ils ne soient pas graves - commis pendant la semaine ou les dix jours précédent le vendredi en question, celui qui cherche à se rapprocher de Lui par le biais de ce rituel sublime d' adoration. Le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui accomplit les ablutions de la meilleure façon, puis se rend à l'office du vendredi, écoute le sermon en observant le silence, doit savoir que les péchés qu'il aura éventuellement commis pendant la semaine, ou les dix jours précédents ce vendredi là, seront absous par Allah»[2].

Le Tout-Puissant a également prescrit le jeûne rituel du mois de ramadan comme acte de purification annuelle. Abou Hurayrah rapporte que le Messager d'Allah ﷺ déclara : « Celui qui, pendant la nuit du destin (*laylah al qadr*), reste debout à adorer Allah, avec une foi absolue et l'espoir d'une récompense divine, obtiendra le pardon pour toutes ses fautes passées. Celui qui jeûnera pendant le mois de ramadan avec une foi absolue et

1 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 1, 868/308 et Sahîh Muslim, Hadith 850, 2/582.

2 Al musnad al mustakhraj ، alâ Sahih Muslim, 1/296.



dans l'espoir d' une récompense divine obtiendra le pardon pour toutes ses fautes passées»[1].

Allah Le Très-Haut a en outre prescrit au Musulman le pèlerinage mineur (le *‹umrah*) et le pèlerinage majeur (le *hadjdj*) qu'il doit accomplir au moins une fois dans sa vie afin d'être purifié de la totalité de ses péchés et de revenir de ces deux pèlerinages-à condition toutefois de les avoir accomplis correctement-aussi pur que le jour où sa mère le mit au monde. D'après Abou Hurayrah , l'Envoyé d'Allah ﷺ déclara : « Deux pèlerinages mineurs consécutifs effacent les péchés commis pendant leur intervalle par celui qui les accomplit ; le pèlerinage majeur(le *hadjdj*) pieusement accompli aura comme récompense le Paradis»[2] Le Prophète ﷺ dit également : «Celui qui aura effectué le pèlerinage majeur sans commettre pendant son accomplissement d'actes impudiques ou licencieux reviendra de ce pèlerinage tel qu'il était le jour où sa mère le mit au monde » [3].

Si Le Sage Législateur a prescrit ces actes d'adoration que sont la prière, le jeûne et les deux pèlerinages, mineur et

---

1 Sahîh Al Bukhârî , Hadith 1802, 2/672 et Sahîh Muslim, 760, 1/523.

2 Confirmé par l'ensemble des sources sur la base du Hadith rapporté par Abî Horayrah; Sahîh Al-Bukhârî , Hadith 1683, 2/629 et Sahîh Muslim, 1349, 2/983.

3 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 1449, 2/553.



majeur, outre d'autres actes d'adoration, dans l'objectif de purifier de ses péchés et de ses fautes le cœur du fidèle, Il a prescrit également des actes d’adoration en rapport avec la propreté corporelle extérieure de manière à ce qu'il y ait adéquation entre pureté intérieure et propreté apparente. Ces actes d'adoration comprennent notamment les ablutions qui doivent être faites avant chaque prière, le bain obligatoire après que le corps ait été touché par une impureté majeure[1], le bain obligatoire avant la prière du vendredi. Prendre soin de son apparence extérieure, par exemple en coupant régulièrement ses ongles, ou en accomplissant toute autre pratique inhérente à la nature humaine constituent aussi des actes d'adoration. Le Prophète ﷺ a declare à ce sujet:« Cinq pratiques sont foncièrement naturelles : la circoncision, le rasage du pubis, l'épilation des aisselles, le limage des ongles et le taillage de la moustache »[2].

Murâd Hufman, ambassadeur de l’Allemagne au Maroc, déclara, après qu'il eut passé en revue quelques uns des motifs de la purification et de la propreté dans l’Islam : « Je peux affirmer, en toute sincérité, qu'il m'arrive très souvent d'être gêné par l'odeur des gens qui s’asseyent auprès de moi au théâtre de l’Opéra de Paris, ou au Centre Lincoln de New-York ou encore au théâtre National de Munich. Cependant je n’ai

---

1 L'impureté majeure recouvre trois éléments : l'acte sexuel, les règles, les lochies (NdT).

2 Sahîh Al Bukhârî , Hadith 5550, et Sahîh Muslim, Hadith 257, 1/221.



jamais été gêné par quelque mauvaise odeur que ce soit dans une mosquée » Puis il posa cette question : « Cela signifierait-il que les Musulmans sont plus propres ? ! » [1].

Le Prophète au noble caractère a enjoint au Musulman de veiller à la bienveillance de ses paroles, à la bienfaisance de ses actes et à la qualité de sa nourriture. Il dit ainsi : « Parfumez vos bouches avec le *siwâk* *, car elles sont les voies du Coran ! »[2] Abou as-Sa‹âdât bin al Jazarî déclare que ce Hadith signifie : «Préservez-les (vos bouches) des paroles futiles, des grossièretés, de la médisance, du commérage, du mensonge, et de tout ce qui ressemble à ces plaies, ainsi que de la consommation des nourritures interdites et souillées et empressez-vous de les purifier des impuretés» [3].

Cette injonction de propreté à laquelle le Musulman doit veiller ne s'arrête pas au niveau de l'apparence extérieure et de l'intérieur de l'être. Ce niveau elle le dépasse en effet pour parvenir à la propreté du langage. L'Islam recommande ainsi fermement au Musulman de choisir, quand il veut décrire la

---

1 Le voyage vers l'Islam, p. 123.

* le siwâk est un bâtonnet végétal fibreux antiseptique qui sert à nettoyer les dents sans l'usage de l'eau (NdT).

2 Al Albânî a jugé ce Hadith authentique, voir Sahîh wa da‹îf, Al Jâmi‹ as-saghîr, n° 3939.

3 An-nihâyah fî gharîb al athar, 5/76-77.



fragilité de son état psychologique, des termes qui ne témoignent pas d' une humeur pessimiste ou d'une méchanceté verbale ou effective. A cet égard le Prophète ﷺ a déclaré ceci : «Ne dites surtout pas:" mon âme est mauvaise/***khabathat*** *nafsî*";dites plutôt : " mon âme a de mauvais penchants/***laqasat*** *nafsî*» [1]. Ibn Abî Jamrah dit : «On retient de ce Hadith qu'il est souhaitable d'écarter de son langage les termes et les noms malsains et de ne conserver que ceux qui n'ont pas de signifiés détestables ou offensants. Même si ***khubth*** (nom dérivé de ***khabuta*** qui signifie " être méchant ") et ***laqs*** (nom dérivé du verbe ***laqasa*** qui signifie " avoir un penchant ") peuvent être indistinctement utilisés pour exprimer cet état de l'âme en question, le terme *khubth* est particulièrement exécrable car il est employé dans d'autres contextes pour désigner des éléments bien plus graves (comme la débauche et la fourberie) contrairement au terme *laqs* qui n'a qu'un seul autre sens que celui qu'il recouvre dans le Hadith, soit " se remplir la panse ". Ce Hadith nous fait également comprendre que l'individu doit rechercher le bien, même le bon présage, introduire le bien dans son âme, ne serait-ce qu'en proportion réduite, chasser le mal de celle-ci autant que faire se peut, rompre tout lien avec les mauvaises gens, et même cesser d'utiliser les termes que l'on retrouve également dans leur langage. Ajoutons que l'individu en position de vulnérabilité ne

1 Sahîh Al Bukhârî , Hadith 5826, 5/2286. Sahîh Muslim, Hadith 2250, 4/1765.



doit pas dire, quand il est questionné sur son état : "Je ne suis pas bon ", mais : "Je suis affaibli". Il ne doit pas soustraire sa personne du nombre des bonnes gens pour l'ajouter au nombre des malfaisants» [1].

En outre, cette injonction de propreté passe du soin que doit prendre l'individu musulman de sa propreté personnelle à l'ordre de préserver la propreté des espaces publics. Le Prophète bienveillant ﷺ conseille en effet vivement de veiller à la propreté du quartier quand il dit : « Allah est Bon et aime la bonté, Il est Propre et aime la propreté, Il est Généreux et aime la générosité, Il est Bienfaiteur et aime la bienfaisance; aussi, nettoyez vos patios (…)» [2]. At-Taybî déclare : « Si cela est établi, alors embellissez tout ce qu'il est possible d'embellir, nettoyez tout ce qu'il vous est possible de nettoyer facilement, jusqu'aux patios, soit les espaces à ciel ouvert devant vos maisons, lesquels sont en fait une allusion au degré extrême de la générosité et de la bienfaisance car si la cour de la maison est spacieuse, propre et agréable, alors elle attire les visiteurs et crée un mouvement permanent entre ceux qui entrent et ceux qui sortent» [3].

Voyez-vous combien la propreté dans l'Islam est systématique et absolue? Cette propreté concerne en effet aussi

---

1 Fath al bârî, 10/564.

2 Sunan At-Tirmidhî, 5/111, Al Albânî a jugé ce Hadith de bonne crédibilité.

3 Tuhfah al ahwadhî, 8/67-68.



bien l'intérieur que l'extérieur, aussi bien le corps que l'âme, autant l'habitat que l'habillement, autant le quartier que la rue, aussi bien le vêtement que la couche où l'on dort et le mobilier. Il est une propreté quotidienne et une autre hebdomadaire…Gloire donc à Celui qui a établi cette Religion recouvrant tous les domaines essentiels à l'épanouissement vertueux de l'être humain, à l'épanouissement vertueux de la vie et des êtres vivants.

C'est ici que prend fin notre propos sur les valeurs sociales sans que nous n' ayons cependant épuisé le contenu des Textes de l'Islam – Versets coraniques et Hadiths prophétiques relatifs à ce thème. Nous considérons cependant que les indications que nous avons fournies et les allusions que nous avons faites dans cette partie aux fondements de ces valeurs conduisent vers d'autres similaires et mettent sur la voie de fondements qui leur ressemblent. Maintenant la recherche s'oriente vers une autre direction.



Troisième partie
Les valeurs de gestion

Si notre étude a, dans les deux parties précédentes, porté sur les aspects scientifique et social des valeurs civilisationnelles, elle aborde, dans cette troisième partie, un champ de valeurs indispensables à toute communauté, sans le respect desquelles aucun État ne peut s'établir et en dehors desquelles aucune civilisation ne peut voir le jour. Il s'agit des valeurs de gestion. L'Islam ne néglige point ces valeurs et, bien au contraire, leur accorde une extrême importance. Il en a d'ailleurs posé les fondements et les règles. Ces valeurs fondamentales recouvrent six déterminants qui sont les suivants :

Premier déterminant:Les dogmes, règles, lois et principes: leur consignation par écrit et leur globalité

L'Islam a notamment pour particularité celle d'englober toutes choses : le Créateur et la créature, la vie ici-bas et l'Au-delà, la religion et le bas monde, l'état de voyage et l'état de sédentarité, l'être humain, le cosmos, les végétaux et les animaux. Il recouvre également les règles de base, les



fondements, les principes, les lois et les objectifs. De fait dans l'Islam le politicien, le juriste et tous ceux qui ont un besoin direct de règles et de lois ainsi que le commun des Musulmans dans l'accomplissement de ses tâches, n'ont pas besoin d'attendre l'avis d'un érudit pour traiter chaque problème auquel ils sont éventuellement confrontés. S'ils ont parfois recours aux oulémas, ce n'est que pour les questions particulièrement difficiles à résoudre. En tout cas ils ne risquent pas d'être surpris, à un moment ou l'autre, par un changement de loi dû au changement d'époque, comme il en est ainsi dans les systèmes politiques sécularisés. Ils connaissent les règles, les fondements et les principes de la Loi musulmane intangible. Tout ce dont a besoin le Musulman est traité par l'Islam. Allah Le Très-Haut dit : ﴿*(…) Nous n'avons absolument pas omis la moindre chose dans le Livre*﴾ (Sourate Les Bestiaux, *Al An*^{c}*âm*, 6, Verset 38). ﴿ *C'est Nous Qui ressuscitons les morts, inscrivons ce qu'ils ont fait* [pour l'Au-delà] *ainsi que leurs traces. Et Nous avons recensé toute chose dans un Original explicite*﴾ (Sourate *Yâ Sîn*, 36, Verset 12). ﴿*Et Nous avons détaillé toute chose par le menu*﴾ (Sourate Le Voyage nocturne, *Al Isrâ'*, 17, Verset 12). Ibn Jarîr – qu' Allah lui accorde la miséricorde – explique ainsi ce Verset : « Allah a explicité toute chose de manière parfaite, à vous, êtres humains, afin que vous Lui manifestiez votre gratitude pour les bienfaits qu'Il vous a accordés et Lui vouiez foncièrement le culte en excluant toute



divinité illusoire et toute idole illégitime de ce culte» [1].

Dans l'Islam le licite, tout comme l'illicite, sont clairement identifiables, les dogmes sont explicites, les législations sans équivoque, les règles morales exhaustives, les objectifs précis, les modèles éblouissants. Les associateurs, à l'époque de la Révélation, considéraient excessifs cette globalité et cet encadrement rigoureux parce qu'il n'étaient pas habitués à un contrôle de tous les aspects de l'existence ; ils marquèrent ainsi leur étonnement auprès des Compagnons du Prophète ﷺ: « Votre compagnon vous instruit donc de toute chose! » Salman rapporte ce qui suit:«Un homme parmi les associateurs s'exclama : " Je vois que votre compagnon vous enseigne tout. Vous enseigne t-il aussi la manière de faire vos besoins ? " Je répondis alors : " Bien sûr ! Il nous interdit de faire nos besoins face à la *qiblah**, de nous nettoyer les orifices naturels à l'aide de la main droite, et d'utiliser à cet escient le crottin animal asséché et les os. Ainsi ﷺ a-t-il dit précisément : " Ne vous nettoyez pas avec moins de trois cailloux**"» [2] . Abou Dhar nous a informés du caractère global de l'Islam en ces termes : « Certes le Messager ﷺ nous a laissés [le jour où il est mort],

---

1 Jâmi ‘ al bayân, 15/49.

* La qiblah est l'orientation de La Mecque (NdT).

** soit après l'accomplissement des besoins naturels et en l'absence d'eau uniquement (NdT).

2 Sahîh Muslim, Hadith 1, 262, 1/224.



mais chaque oiseau battant des ailes dans les airs nous rappelle une des connaissances qu'il nous a transmises» Il ajouta : « Le Messager d'Allah ﷺ a dit : "De ce qui rapproche du Paradis et éloigne de l'Enfer il ne reste rien qui ne vous ait pas été exposé clairement " »[1].

Le Prophète ﷺ a dit également : « Le licite est clairement identifiable et l' illicite également. Cependant il est entre ces deux catégories des choses équivoques dont peu de personnes sont capables de discerner la nature réelle. En conséquence, qui se garde de ces choses équivoques préserve sa religion et son honneur. Celui qui s'engage dans ces actions de nature incertaine s'engage en fait dans l'illicite, comme le berger qui fait paître son troupeau aux abords d'un enclos réservé sur lequel il est prêt d'empiéter. Or tout souverain possède un enclos réservé ; l'enclos réservé d'Allah est constitué de Ses prohibitions. Or dans le corps de l'homme, il est un morceau de chair ; si ce morceau est sain, le corps en son entier l'est aussi ; mais s'il est altéré, alors tout le corps l'est de même ! Et bien ce morceau de chair n'est autre que le cœur ! »[2].

Allah Le Très-Haut expose clairement, dans les Versets suivants, les choses qu'Il a formellement interdites à Ses serviteurs : ﴿*Dis :"Venez ! Que je vous énonce ce que votre*

---

1 Al mu‘jam al kabîr, 2/155 ; ce Hadith est jugé authentique par Al Albânî dans As-silsilah as-sahîhah 4/416.

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 52, 1/28, et Sahîh Muslim, Hadith 1599, 3/1219.



Seigneur vous enjoint : ne Lui associez rien ; comportez-vous bellement envers vos père et mère; ne tuez pas vos enfants sous prétexte d'indigence : c'est Nous qui vous pourvoyons, eux et vous; n'approchez pas des turpitudes, patentes et clandestines ; ne supprimez pas la vie qu'Allah a faite sacrée, si ce n'est à bon droit. Voilà ce qu' Allah vous recommande, escomptant que vous raisonniez. Et ne vous approchez des biens de l'orphelin que de la plus belle manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité; donnez la juste mesure et le bon poids, en toute équité. Nous ne chargeons une âme qu'en fonction de sa capacité. Quand vous parlez, soyez équitables, s'agisse-t-il d'un proche parent. Et remplissez votre engagement envers Allah. Voilà ce qu'Il vous ordonne, escomptant que vous vous souveniez. "Telle est, dans sa rectitude, Ma voie, suivez-la donc ; ne suivez pas les chemins qui vous en fourvoieraient." Voilà ce qu'Il vous enjoint, escomptant que vous atteigniez la piété﴾ (Sourate Les Bestiaux, *Al An'âm*, 6, Versets 151-154). Par ailleurs, Allah Le Très-Haut a exposé dans la Sourate *Al Isrâ*' les fondements des règles et des législations qu'ont apportées les Prophètes : ﴿ *Ton Seigneur a décrété que vous L'adoriez Lui seul, et que vous agissiez bellement à l'égard des père et mère. Si chez toi ils atteignent au grand-âge, l'un d'eux ou bien tous les deux, ne va pas leur dire : Fi !, ni les rudoyer; dis-leur des paroles bienveillantes; abaisse devant eux l'aile de la déférence, en esprit de miséricorde et dis : Seigneur ! Sois*



Miséricordieux envers eux comme ils ont été miséricordieux envers moi en élevant l' enfant que j'étais! […] *Tous ces principes s'inscrivent dans ce que ton Seigneur t'a Révélé de la sagesse. N'installe donc pas à côté d' Allah d'autres divinités* [illégitimes], *tu serais précipité dans la Géhenne, livré à l'opprobre et la déréliction* ﴾ (Sourate Le Voyage nocturne, *Al Isrâ'*, 17, Versets 23-39). Le lecteur voit bien apparaître les législations et la globalité de l'Islam dans ce modèle de conduite ; en effet, les règles, les principes et les lois qu'exige la Constitution de l'Etat sont, dans cette religion, complets et disponibles. C'est pourquoi l'État islamique n'a jamais été confronté, depuis sa création, à la difficulté de trouver un consensus sur les prohibitions, les interdits, les droits et les devoirs, ni à celle de rédiger le contenu de sa Constitution. Il possédait de toute manière une Constitution pionnière, équitable, intégrale, qui n'eut à subir ni les épreuves auxquelles beaucoup d'autres Constitutions sont soumises, ni le suivisme et le conformisme qui accompagnent la rédaction de celles-ci, ni, comme elles, ajouts ou suppressions à son contenu, ni l'expérimentation à laquelle certains des articles de ces Constitutions séculières sont soumis pendant une période donnée afin d'apprécier dans quelle mesure ils réalisent les objectifs pour lesquels ils ont été apposés. C'est d'ailleurs en raison de cette expérimentation que les Constitutions des États séculiers sont constamment soumises à des amendements et des ajouts.



De même il n'est pas possible que, dans l'Etat islamique, les érudits du *fiqh* (jurisprudence) et de la magistrature examinent la possibilité de rendre licite la fornication ou l'intérêt usuraire ou l'homosexualité ou encore la consommation d'alcool, parce que ces pratiques comptent au nombre des interdits formels sur l'illicéité desquels il n'est pas question de débattre dans l'Islam. Or on observe que les Etats qui autorisent ces pratiques pâtissent de leur hésitation à les rendre licites et à établir des lois qui atténuent le caractère de gravité de leurs conséquences. Quelle épreuve, pour ces États, de devoir traiter les conséquences qui découlent de la licéité de ces pratiques immondes ! comme il est éprouvant de devoir traiter par exemple les malades du sida, de prévenir cette pandémie, de sensibiliser sur son danger, ou encore de chercher une solution pour interdire aux personnes en état d'ébriété de conduire… etc.

Que le lecteur n'aille pas penser que l'Islam, dès lors que sa Révélation remonte à plus de quatorze siècles, serait un système figé, imperméable aux mutations et inconciliable avec la modernité! Cette religion possède bien au contraire flexibilité et disposition à intégrer des ajouts et à assimiler les nouveautés pour autant toutefois que ces derniers n'aillent point à l'encontre de ses fondements, de ses principes, de ses lois et de ses règles. Cette flexibilité et cette disposition sont ce que les livres de



Usul al fiqh désignent par l'*ijtihâd**[1], les questions qu'il soulève, ses normes et ses limites. Louange à Allah Qui a parfait Sa Grâce et agréé à notre intention l'Islam comme religion.

Second déterminant : La garantie des droits

Cette époque à laquelle nous vivons est dominée quasi exclusivement par le sceau du droit. Nous rencontrons presque partout des slogans réclamant le respect des droits de l'homme, des droits de l'environnement, des droits des animaux, etc. La raison de ces réclamations en est fort probablement la violation très fréquente de ces droits ; dès lors leur revendication s'en trouve exaltée, des documents officiels chargés de leur

préservation sont rédigés et les États qui contreviennent à leur respect sont incriminés…

La violation des droits à l' époque actuelle a également pour cause l'éloignement des hommes de la Législation divine, celle-là même qui garantit ces droits, ainsi que la prédominance des intérêts personnels, ethniques et nationaux sur la sauvegarde de ces droits.

On apprend, en étudiant avec attention les Législations

1 *ijtihâd*:ce substantif fait référence à l'effort de réflexion personnelle qu'entreprend un juriste musulman pour résoudre une question, un problème posés dont ne traitent pas le Coran et la Sunna. C'est cependant à partir de ces deux Textes que l 'expert de l'*ijtihâd,* soit *al mojtahid,* doit trouver une solution originale, déduire un jugement applicable au problème qui se pose (NdT).



divines successives, que le dessein ultime des Messages divins, depuis celui transmis par Adam jusqu'à celui transmis par notre Prophète Muhammad – que la paix et le salut soient sur eux – est la préservation des droits et la suppression des injustices. Il n’est donc point étonnant que notre Prophète Muhammad ﷺ ait insisté fortement sur cet aspect, exposant clairement les droits, magnifiant le respect de leur intégrité et mettant en garde contre tout amoindrissement ou toute restriction de ces droits. Ces différents Messages divins recèlent des preuves générales et des preuves spécifiques qui les concernent. Ainsi des preuves générales confirment l'obligation de respecter les droits, et des preuves spécifiques exposent les droits de chaque individu, réaffirment la nécessité de les respecter, et mentionnent les conséquences des atteintes portées à leur intégrité. Les plus magistraux de ces droits que les Législations divines sont venues confirmer sont tout d'abord les droits d’Allah Le Très-Haut, Le Tout-Puissant, puis les droits respectifs des créatures d’Allah, qu'il s'agisse d' un homme ou d'une femme, d'un enfant ou d'une personne âgée, d' un être doué de raison, d' un simple d’esprit, ou même d'un dément, d' un ennemi ou d' un ami, d'un voyageur, d' un autochtone ou d'un résident étranger, d'un animal, d'un oiseau, d' un djinn ou d'un élément de la nature… Aucune des conventions internationales contemporaines ne parvient à offrir aux droits de chacune de ces entités la garantie que les Législations divines leur accordent. Nous mentionnerons



quelques Textes coraniques et prophétiques qui témoignent de la préservation de ces droits, sans toutefois exposer l'ensemble des preuves en rapport avec chaque ayant droit, ni spécifier comment ces droits sont préservés, car alors nous aurions besoin d'un temps considérable pour cerner la totalité du sujet. Citer la partie du Texte qui constitue la preuve et dans laquelle se trouve l'argument est en fait suffisant. Voici à présent une énonciation des principaux droits garantis par l'Islam :

A- Les droits du Créateur, Le Très-Haut, Le Tout-Puissant, sur Ses serviteurs. Il a ainsi droit à l'obéissance, et non pas à l'insoumission, de Ses serviteurs. Il a droit à leur reconnaissance et non pas à leur ingratitude. L'évocation, et non l'oubli, de Son Nom est également son droit. Il a encore droit à l'adoration de Ses serviteurs et non pas à leur reniement. Mu‹âdh rapporte que le Prophète ﷺ s'adressa un jour à lui en ces termes: «Ô Mu'âdh ! » ; je répondis : « À vos ordres, à votre disposition!» Puis il répéta trois fois de suite la même question : « Sais-tu quels sont les droits d'Allah sur Ses serviteurs ? » – « Non!» répondis-je " - « Les droits d'Allah sur Ses serviteurs -me dit alors le Prophète ﷺ - c'est d'être Adoré par eux sans qu'ils n'associent dans cette adoration des divinités illégitimes. » Nous continuâmes un moment à marcher et le Prophète ﷺ me dit à nouveau : « Ô Mu'âdh ! » – « À vos ordres, à votre disposition!» lui répondis-je – « Sais-tu quels sont les droits des serviteurs d' Allah sur leur Seigneur lorsqu'ils L'adorent de la façon qu' Il



l'exige ? C'est d'être préservés de Son châtiment»[1]. Le Très-Haut, Le Tout-Puissant a expliqué tout à fait clairement qu'Il avait créé les êtres dans ce but. Il dit en effet : ﴿*Je n'ai créé les djinns et les êtres que pour qu'ils M'adorent*﴾ (Sourate Les vents disperseurs, *Adh-Dhâriyât*, 51, Verset 56). L' adoration du Très-Haut du Tout-Puissant ne se limite pas à l'accomplissement quotidien ou hebdomadaire des rites dans un lieu de culte prévu à cet effet; Son adoration embrasse en vérité un champ bien plus vaste ; elle comprend le fait d'appliquer Sa législation et la nécessité impérieuse de suivre Sa voie ainsi que le fait de chercher à se rapprocher de Lui par les moyens qu'Il aime et agrée. Le droit le plus magistral que Le Tout-Puissant a sur Ses serviteurs est celui d'établir les Lois les concernant en étant pleinement reconnu par eux comme Unique Législateur. Le Très-Haut Le Tout-Puissant est en effet le Législateur Suprême, gloire à Lui ! Il dit d'ailleurs à ce propos : ﴿*Ou serait-ce qu'ils ont des divinités* [illégitimes] *qui auraient édicté pour eux des lois religieuses qu'Allah n'aurait pas sanctionnées ? N'eût été la Parole décisive, entre eux il eût été tranché.Aux iniques revient à coup sûr un châtiment douloureux.* ﴾ (Sourate La Délibération, *Ach-Chourâ*, 42, Verset 21). La civilisation contemporaine s'est approprié ce droit

1 L'authenticité de ce Hadith est confirmée par l'ensemble des sources sur la base du Hadith rapporté par Anas; Sahîh Al Bukhârî, Hadith 5912, 5/2312, et Sahîh Muslim, Hadith 30, 1/58.



d'établir des lois et en a fait d'ailleurs une de ses prérogatives ; or il s'agit là d'une atteinte portée au Seigneur et Maître de l'Univers Lequel, en raison de l'Unicité de Ses Actes, est Seul en mesure d' établir la Religion et les Lois auxquelles les êtres humains doivent se référer dans toutes les affaires les concernant.

B- Les droits des Prophètes. Leurs droits sur ceux qui les suivent sont nombreux. Ils ont notamment droit à ce que ces derniers ajoutent foi aux informations qu'ils transmettent, droit à ce qu'ils obéissent à leurs injonctions, droit à ce qu'ils n'adorent Allah que par le biais de ce qu'ils légitiment et transmettent, droit à ce qu'ils n'outrepassent point leurs interdictions. Le Musulman accorde sa foi à l'ensemble des Prophètes et des Messagers qu'il honore et respecte, avec l'intime conviction qu'ils sont véritablement les Messagers d'Allah. Le Très-Haut dit : ﴿ *Le Messager croit en ce dont la descente s'opère sur lui de la part de son Seigneur. Ainsi font les croyants : tous croient en Allah, en Ses Anges, à Ses Livres et en Ses Messagers sans établir de distinction entre Ses Messagers. Tous ont dit : "Nous avons entendu et nous avons obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est vers Toi que sera le retour final"*﴾ (Sourate La Vache, *Al Baqarah*, 2, Verset 285). L'individu doit également être convaincu que l'obéissance est due aux Messagers d'Allah. Le Très-Haut dit : ﴿*Nous n'avons envoyé de Messager que pour qu'on lui obéît, avec la permission d'Allah. Quant à eux, si, victimes de leur propre*



iniquité, ils étaient venus à toi implorer le pardon d'Allah et que pour eux le Messager l'implorât, ils trouveraient Allah assurément Enclin au repentir, Miséricordieux ﴾ (Sourate Les Femmes, *An-Nisâ'*, 4, Verset 64).

C- Les droits des père et mère sur leurs enfants. Ce sont des droits grandioses dans cette religion elle-même grandiose. La jonction qu'établit Le Tout-Puissant entre l'obéissance que les enfants doivent à leurs parents et l'obéissance qu'ils Lui doivent, ainsi que celle qu'il établit entre l'ordre donné à Ses fidèles de ne rien Lui associer et l'obligation d'obéir aux parents et de se comporter bellement envers eux suffisent largement à prouver la sublimité de ce droit. Le Tout-Puissant dit ainsi : ﴿*Ton Seigneur a décrété que vous L'adoriez Lui seul, et que vous agissiez bellement à l'égard des père et mère. Si chez toi ils atteignent au grand-âge, l'un d'eux ou bien tous les deux, ne va pas leur dire: Fi! ni les rudoyer; dis-leur des paroles bienveillantes; abaisse devant eux l'aile de la déférence, en esprit de miséricorde et dis: Seigneur ! Sois Miséricordieux envers eux comme ils ont été miséricordieux envers moi en élevant l' enfant que* j'étais *!* ﴾ (Sourate Le Voyage nocturne, *Al Isrâ'*, 17, Versets 23-24). ﴿ *Dis : "Venez ! que je vous énonce ce que votre Seigneur vous enjoint : ne Lui associez rien ; comportez-vous bellement envers vos père et mère (...)* ﴾ (Sourate Les Bestiaux, *Al An*c*âm*, 6, Verset 151).

D- Les droits de l'enfant sur son père. Ses droits sont en



vérité nombreux et divers. Le premier droit de l'enfant sur son père s'exerce avant même sa naissance : c'est que ce père lui choisisse la mère qui le portera. Puis c'est le droit à être nourri de ce dont son père se nourrit lui-même, d'être vêtu de ce dont lui-même se vêt. C'est aussi le droit à recevoir de son père un prénom honorable et d'être instruit par lui des bonnes manières. C'est le droit à ce que son père marque sa naissance par le sacrifice de deux moutons, lui assure une instruction convenable, lui garantisse une bonne éducation, l'oriente vers le bien, soit vers la religion authentique, qui est le bien le plus grandiose, avec ses preuves et ses arguments, afin qu'il ne grandisse point dans un milieu de traditions erronées. L'enfant a également droit à ce que son père assure ses dépenses d'entretien, le marie après sa puberté, implore Allah de lui accorder le bien, l'aime, soit bienveillant et compatissant envers lui, etc. Ceci dit nous préférons ne pas citer de preuve pour chaque point exposé, et ce, par réel souci de concision.

E- Les droits de chacun des époux sur son partenaire. Ces droits comptent au nombre de ceux qui sont abordés le plus fréquemment dans les Textes de l'Islam. Nous nous limiterons cependant à l'évocation de trois nobles Versets, lesquels contiennent tout à la fois l'éloquence de l'expression, la quintessence des droits en question, la Grâce que fait Allah à Ses serviteurs de ce grandiose bienfait, soit le lien du mariage. Voici donc les Versets en question :

Premier Verset **:** Le Très-Haut dit : ﴿ *Et parmi Ses signes :*



qu'Il ait créé pour vous, à partir de vous-mêmes, des épouses, afin qu'auprès d'elles vous trouviez l'apaisement; qu'Il ait entre elles et vous établi affection et miséricorde ...En quoi résident des signes pour un peuple capable de réfléchir ﴾ (Sourate Les Byzantins, *Ar-Roum*, 30, Verset 21). Que le lecteur médite donc cette expression ﴿ *(...) de vous-mêmes(...)* ﴾ et cette autre ﴿*(...) afin qu' auprès d'elles vous trouviez l'apaisement (...)*﴾.

Second Verset : Le Très-Haut dit : ﴿*Vous est rendu licite, durant la nuit qui suit le jeûne rituel, le rapport avec vos femmes. Elles sont un vêtement pour vous; vous êtes, pour elles, un vêtement* ﴾ (Sourate La Vache, *Al Baqarah*, 2, Verset 187). Allah considère donc que chacun des époux est comme un vêtement pour son partenaire. Or est-il un élément qui, plus que le vêtement, soit indissociable du corps, conçu pour lui, en contact direct avec lui et avec lui quelles que soient les circonstances ?

Troisième Verset : Le Très-Haut dit : ﴿*(...) Fréquentez-les selon les convenances; si elles vous inspirent de l'aversion, qui sait si votre aversion ne porte pas sur une chose dans laquelle Allah a placé un grand bien* ﴾ (Sourate Les Femmes, *An-Nisâ'*, 4, Verset 19). Allah demande ici à ce que les relations entre les époux respectent les convenances, soit ce qui est admis par les gens comme étant convenable, bon et acceptable dans les relations conjugales.

F- Les droits de l'être humain sur son prochain. Tout être humain a droit à ce que tout autre être humain l'aborde ou le



croise avec un visage détendu. Le Prophète ﷺ a déclaré à cet égard : « Ne dénigre jamais une action convenable, ne serait-ce que d'aborder ton frère avec un visage détendu»[1] Tout musulman a droit également à ce que son coreligionnaire lui adresse la salutation de paix (*as- salâm*) lorsqu'il le croise, à ce qu'il lui rende visite lorsqu'il est malade, à ce qu'il répondre favorablement à son invitation, à ce qu'il suive son cortège funèbre quand il meurt. Le Prophète ﷺ a dit : « Un Musulman a cinq devoirs à respecter à l'égard d'un coreligionnaire : lui rendre le salut, le visiter quand il est malade, suivre son convoi funèbre, accepter son invitation et lui dire : " Qu' Allah te fasse miséricorde! "quand il éternue» [2] Le Musulman a droit à ce que son coreligionnaire ne lui cause pas de tort. Lorsque les Compagnons interrogèrent le Messager ﷺ et lui demandèrent quelle était la meilleure forme d'Islam, il répondit : « Le [meilleur] Musulman est celui dont ses coreligionnaires n'ont à craindre ni les méfaits de sa main ni ceux de sa langue » [3] Le Musulman a également droit à ce qu'autrui respecte ses biens, son honneur, sa vie et sa religion ; c'est pourquoi, lors du plus grandiose rassemblement auquel participèrent les Compagnons-qu'Allah soit satisfait d'eux–et qui fut tenu durant le pèlerinage d'adieu du Prophète bienfaisant ﷺ, celui-ci proclama ces droits universaux: «En vérité, Allah a marqué du sceau du sacré votre

---

1 Sahîh Muslim, Hadith 2626, 4/2026.

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 1183, 1/418, et Sahîh Muslim, Hadith 2162, 4/1704.

3 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 1, 11/13, et Sahîh Muslim, Hadith 1, 40/65.



sang et vos biens comme Il a marqué du sceau du sacré ce jour-ci, dans cette ville-ci et en ce mois-ci. Ai-je transmis le Message ? » - « Oui ! » s'exclamèrent les fidèles. « Ô Allah, sois témoin ! » Il répéta cela trois fois puis il ajouta : « Malheur à vous ! (ou : Prenez garde !) Ne redevenez pas après moi dénégateurs en vous frappant le cou les uns les autres! » [1] Le Prophète ﷺ a également dit : « Le sang, les biens et l'honneur de chaque Musulman sont sacrés pour son frère Musulman »[2]. Le Musulman a encore bien d'autres droits sur son coreligionnaire qu'il nous est cependant impossible d'énumérer par manque de temps et d'espace. Notre objectif n' était que d'en exposer quelques-uns pour témoigner de leur existence.

G- Les droits du voisinage. L'Ange Gabriel émit tant de recommandations au sujet du voisin que le Messager ﷺ en vint à penser qu'il voulait lui destiner une part de l' héritage. Le Prophète ﷺ dit en effet : «[L'Ange] Gabriel ne cessa de me faire des recommandations au sujet du voisin, si fait que je crus qu'il allait l'imposer comme héritier»[3] Le Coran explique qu'il existe trois catégories de voisins : celui qui jouit du droit du voisinage, du lien de parenté et de l'Islam ; celui qui bénéficie du droit du voisinage et de l'Islam, et celui qui ne jouit que du droit du voisinage. Le Très-Haut dit ainsi : ﴿*Adorez Allah sans*

---

1 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 4141, 4/1598, et Sahîh Muslim, Hadith 1218, 2/889.

2 Sahîh Muslim, Hadith 2564, 4/1986.

3 Ibid., Hadith 2624, 4/2025.



rien Lui associer; agissez bellement envers vos père et mère, les proches, les orphelins, les indigents, le voisin apparenté, le voisin sans lien de parenté, le compagnon par proximité, le voyageur, et votre droite propriété. Allah n'aime, en vérité, ni l'arrogant ni l'outrecuidant ﴾ (Sourate Les Femmes, *An-Nisâ'*, 4, Verset 36). Le Tout-Puissant a également interdit de causer du tort au voisin et montré clairement que causer du tort à celui-ci était plus grave que causer du tort à qui que ce soit d'autre, même si causer du tort est en soi formellement interdit. Le Prophète ﷺ a dit : « Par Allah, il n'est pas un vrai croyant ; par Allah, il n'est pas un vrai croyant ; par Allah, il n'est pas un vrai croyant» – « Qui donc, ô Messager d'Allah, n'est pas un vrai croyant ? » - lui demanda-t-on - Il répondit : « Celui dont le voisin craint la nuisance »[1].

Voilà exposés quelques uns des droits que l'Islam a apportés. Il en existe d'autres dont nous avons choisi de ne pas parler pour ne pas allonger exagérément cette étude tels que : les droits de l'ouléma, les droits du voyageur, les droits de l'indigent, les droits de la veuve, les droits de l'orphelin, les droits du mendiant, les droits du simple d'esprit et du malade mental, les droits de l'ennemi, les droits de l'animal, de l' oiseau et du djinn et les droits de l'environnement. Celui qui étudie attentivement les Textes de Coran et de la Sunna découvre à ce sujet nombre d'éléments intéressants. Il en est de même pour celui qui consulte les ouvrages - et ils sont nombreux- relatifs

1 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 5670, 5/2240, et Sahîh Muslim, Hadith 46, 1/68.



aux droits de l'homme dans l’Islam.

Troisième déterminant :La fructification et la préservation des biens

L'argent est le nerf de la vie, l'artère de l'économie, et le moyen de subsistance de l’être humain. Le Très-Haut dit : ﴿*Et ne confiez pas aux incapables vos biens qu' Allah assigne à votre subsistance. Mais vous devez prélever sur ces biens de quoi les pourvoir et les vêtir, non sans leur tenir langage honnête* ﴾ (Sourate Les Femmes, *An-Nisâ’*, 4, Verset 5). Allah interdit en effet à Ses serviteurs de confier leurs biens à des incapables qui ne savent ni comment les gérer ni comment les préserver.

Les biens, aux yeux du Musulman, sont les biens d’Allah ; Il nous les a confiés pour que nous en profitions conformément à ce qu' Il ordonne - Allah dit : ﴿*(...) et donnez-leur des biens qu' Allah vous a accordés (...)*﴾ (Sourate La Lumière, *An-Nûr*, 24, Verset 33) – ainsi que pour nous mettre à l'épreuve et voir comment nous agissons. Le Très-Haut dit à cet égard : ﴿*Nous vous avons établis sur la terre, après eux, comme leurs successeurs, afin de voir comment vous agiriez*﴾ (Sourate Jonas, *Younus*, 10, Verset 14). Allah a autorisé la pratique du commerce qui permet d'accroître les biens dont nous disposons. Le Tout-Puissant dit ainsi: ﴿*(...) Allah autorise la vente et prohibe l'usure*﴾ (Sourate La Vache, *Al Baqarah*, 2, Verset 275).



﴿ *Ô vous les croyants! Quand on vous appelle à la prière du vendredi, accourez à l'invocation d'Allah ! Interrompez sur le champ tout négoce! C'est un bien pour vous, si vous saviez ! Puis quand la prière est achevée, dispersez-vous dans le pays, et quêtez une part des grâces d'Allah; invoquez fréquemment le Nom d' Allah; peut-être serez-vous heureux* ﴾ (Sourate Le Vendredi, *Al Jumu'ah*, 62,Versets 9-10).L'objectif du commerce n'est donc pas seulement d'obtenir de quoi subvenir à ses besoins essentiels. L'Islam en effet n'interdit point de rechercher la richesse et le bénéfice licite ; c'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit : « Il n'y aucun mal à être riche quand on est foncièrement pieux»[1] .

Toutefois, la vente ne doit être pratiquée que dans le strict respect des règles de la législation islamique, et en dehors de toute usure, fraude, ruse, méconnaissance des règles du commerce. Elle ne doit être ni abusive ni préjudiciable au vendeur ou à l'acheteur. En outre la marchandise ne doit pas provenir d'un vol. Le Prophète ﷺ a déclaré à ce propos : « Cet argent est une chose plaisante pour celui qui l'acquiert légitimement et le dépense de même; il est en effet dans ce cas un atout des plus savoureux.Mais celui qui l'acquiert illégitimement est dans la position de celui qui mange sans jamais être rassasié»[2]. Par ailleurs, le Prophète ﷺ dit ceci à ‹Amrou bin al ‹Âs : « Ô ‹Amrou ! quelle excellente chose pour

1 Sunan Ibn Mâjah , 2/724; ce Hadith est jugé authentique par Al Albânî dans ses annotations d'As-sunan.

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 6063, 5/2362.



un homme honorable que l'argent acquis honorablement! »[1] L'Islam enjoint de dépenser cet argent sans excès ni parcimonie. Le Très-Haut dit ainsi : ﴿*Ô fils d'Adam ! revêtez votre parure en chaque lieu de prière; mangez et buvez mais sans excès ; Il n'aime pas la démesure* ﴾ (Sourate Les Murailles, *Al A*c*râf*, 7, Verset 31). L'Islam prescrit à celui qui d' Allah reçoit un bien d'en faire paraître sur lui les traces. Abou al Ahwas rapporte ainsi que son père – duquel il tenait cette relation des faits - se présenta un jour chez le Messager d'Allah ﷺ, avec l'allure d'un homme du désert, les cheveux tout ébouriffés et couvert de poussière. Le voyant dans cet état le Prophète ﷺ s'exclama : « Tu n'as donc aucun bien ? ! » Le père répondit : « Allah m'a accordé toutes sortes de biens». Le Prophète ﷺ dit alors : « Lorsque Allah accorde une grâce à Son serviteur, Il aime en voir la trace sur lui ».

Cette mise en valeur, sur le bénéficiaire lui-même, des effets du bienfait que constitue le bien financier ou matériel ne doit cependant pas atteindre le seuil de l'arrogance. Or lorsque le Messager ﷺ proscrivit toute forme d'arrogance, certains de ses Compagnons – qu'Allah soit satisfait d'eux – pensèrent que cette proscription exigeait que soit négligée l'apparence extérieure. ‹Abd Allah bin Mas'oud rapporte que le Prophète ﷺ déclara :« Celui dont le cœur recèle un brin d'arrogance n'entrera point au Paradis! » Un homme dit : « L'homme aime

1 Al musnad de l'imam Ahmad 4/197; ce Hadith est jugé authentique par ceux qui ont annoté Al mawsou‹ah al hadîthiyyah.



pourtant porter de belles tenues et de belles chaussures. » Le Prophète ﷺ précisa alors : « Certes, Allah est Beau et aime la beauté. L'arrogance c'est la méconnaissance du droit et le mépris d'autrui»[1].

Allah charge Ses serviteurs de dépenser leurs biens dans Les voies légales [qu'Il met à leur disposition]. Son invitation expresse à dépenser dans Sa voie est un appel universel. Le Très-Haut Le Tout-Puissant dit à cet escient : ﴿*Croyez en Allah et en Son Messager, et faites dépense sur quoi Il vous a conféré lieutenance. Ceux d'entre vous qui auront cru et dépensé* [dans la Voie d'Allah] *recevront une grande récompense* ﴾ (Sourate Le Fer, *Al Hadîd*, 57, Verset 7). Il a en outre clairement expliqué qu'une partie des biens des personnes fortunées revenait de droit au mendiant et au déshérité. Le Tout-Puissant dit en effet : ﴿ *une partie de leurs biens revient de droit au mendiant et au déshérité*﴾ (Sourate Les Vents disperseurs, *Adh-Dhâriyât*, 51, Verset 19).

Par ailleurs, Allah a imposé le prélèvement, sur le reste des biens, d'une aumône légale /*zakah* destinée à des bénéficiaires spécifiques, comme l'expliquent clairement les recueils de la Sunna prophétique qui détaillent, en outre, les proportions et les teneurs de cette aumône légale. Le Coran a précisé l'identité des bénéficiaires de cette aumône légale et bien spécifié qu'ils en étaient les uniques bénéficiaires pour prévenir toute immixtion, dans cette question, des humeurs singulières qui s'opposeraient alors à ce que ces bénéficiaires de l'aumône

---

1 Sahîh Muslim, Hadith 1 91/93.



légale reçoivent ce qui leur est légitimement dû.

Quatrième déterminant : La justice

La justice/*al ‹adl* désigne le contraire de l'iniquité et de l'oppression/*al jûr*, et correspond à ce que les esprits perçoivent comme étant droit et juste. Il est dit que le terme *adl* est, en arabe, un radical de sens similaire à celui du terme *al ‹adâlah,* lequel désigne la tempérance, la rectitude, l'inclination vers le droit et le légitime [1]. Ce principe de justice, grandiose dans son essence comme dans ses effets, Allah Se l'est d'abord imposé avant d'exiger de Ses serviteurs qu'ils le respectent. Il leur a formellement interdit de pratiquer l'injustice, à petites ou fortes doses, et ceci tout simplement parce que la vie ne se maintient pas avec l'injustice et l'oppression alors même qu' elle supporte la gêne matérielle, l'austérité et le manque de moyens.La pérennité des États, des royaumes et des civilisations ne peut reposer que sur un système de justice, d'égalité des droits et de respect des engagements. Si l'individu ou le citoyen n'a pas la certitude que la totalité de ses droits seront respectés et si l'oppresseur n'a pas l' assurance d'être réprimé dans un bref délai, la civilisation à laquelle ils appartiennent ne peut résister longtemps, aucun ordre ne peut régner au sein de l' État et aucune sécurité ne peut jamais être garantie.

C'est en raison de l'importance de ce principe que les Textes

---

1 Al qâmous al muhîṯ, 1/1331, Lisân al ‹Arab, 11/340; At-ta‹rifât, 1/192; voir également Al ẖudoud al anîqah, 1/73.



du Coran et de la Sunna sont si nombreux à exhorter au respect de la justice et à interdire l’iniquité, à exposer clairement les effets de l'équité et à mettre en garde contre les conséquences fâcheuses de l’oppression, à décrire ce qu'il adviendra des injustes et à annoncer le triomphe des êtres équitables ici-bas et dans l’Au-delà. Dans l'un de ces Textes Allah Le Très-Haut Le Tout-Puissant S' interdit à Lui-même l’injustice; Il déclare ainsi dans un Hadith Qudsî* : " *Ô Mes serviteurs ! En vérité, Je Me suis formellement interdit d'être injuste et Je vous ai formellement interdit d'être injustes entre vous; aussi, ne soyez pas injustes les uns envers les autres (…) Ô Mes serviteurs ! En vérité ce ne sont que vos œuvres que Je prends en compte et c'est en fonction d'elles que Je vous rétribuerai. Dès lors, que celui qui trouve le bien rende grâce à Allah et que celui qui trouve autre chose* [que le bien] *ne blâme que lui-même !* " [1].

Le Prophète ﷺ pratiqua l’équité de la plus belle manière : il est là, souffrant de la maladie qui va causer sa mort, pleinement conscient qu' il va quitter cette vie terrestre et craignant de rencontrer son Seigneur avec sur son cœur le poids d' une injustice commise envers un être ici-bas. Le voilà alors qui sort de chez lui et qui, prenant appui sur son cousin paternel, Al Fadl bin ‹Abbâs, avance d’un pas chancelant jusqu'à la mosquée. Le voilà maintenant qui monte sur sa chaire. Mais laissons plutôt Al Fadl bin ‹Abbâs nous

* Un Hadith Qudsî est une Parole que le Messager d'Allah a rapportée, dans la lettre et la substance, du Seigneur Tout-Puissant (NdT).

1 Sahîh Muslim, Hadith 2577, 4/1994.



relater cet épisode :« Le Messager d'Allah ﷺ vint à moi, terriblement affaibli par la maladie et le crâne bandé. Il me dit : " Tiens ma main, Fadl ! " Je tins sa main jusqu'à ce qu'il se fut assis sur sa chaire. Puis il déclara : "(…) Que celui dont j'ai pris un bien prélève ce qu'il désire sur mes biens que voici" . Un homme se leva et dit : " Ô Messager d'Allah ! Tu me dois trois dirhams" Le Prophète ﷺ répondit : " Je ne traiterai pas mon interlocuteur de menteur et je ne lui demanderai pas de jurer. Quand donc t'ai-je emprunté ces dirhams? " L'homme dit : "Ne te rappelles-tu pas qu'un mendiant était passé près de toi, que tu m'avais demandé de lui faire l'aumône et que je lui avais donné trois dirhams ?"Le Prophète ﷺ dit alors : "Rends-lui cette somme, ô Fadl !" »[1].

Du vivant du Prophète ﷺ, un vol fut commis. La voleuse était une femme des Banî Makhzoum, l' un des clans de la grande tribu Quraychite à laquelle appartient le Messager ﷺ. En outre Banou Mahkzoum était le clan d'appartenance de Khâlid bin al Walîd- qu'Allah lui accorde la miséricorde -, l'un des plus importants commandants militaires de son temps. Pour traiter cet incident, la société retourna aux pratiques inéquitables qui avaient cours à l'époque antéislamique, dite de l'ignorance, qui favorisaient, en les jugeant avec partialité, les personnes de noble origine et n'appliquaient scrupuleusement

1 As-sunan al kubrâ , Al Bayhaqî, 6/74. L'essentiel de ce Hadith se trouve mentionné dans Sahîh Al Bukhârî, Hadith 3816, 6/1486.



les règles que quand les personnes incriminées étaient d'humble condition. Les membres du clan Banou Makhzoum se mirent alors à chercher la personne qui intercéderait en faveur de la voleuse auprès du Messager ﷺ. C'est ainsi qu'ils proposèrent au bien-aimé du Prophète ﷺ, fils de son bien-aimé, soit Usâmah fils de Zayd – qu'Allah soit satisfait d'eux-d'aller parler au Messager ﷺ .Quand il fut mis au courant par Usâmah de l'affaire, le Prophète ﷺ se mit en colère contre cette manière inacceptable et injuste de traiter la situation et expliqua que cet arbitraire était la voie qu'avaient empruntée les nations disparues. ‹Â'ichah- qu'Allah soit satisfait d'elle-rapporte qu'une femme de Banî Makhzoum[1] vola, que les membres de son clan se demandèrent qui devait intercéder en sa faveur auprès du Prophète ﷺ et que personne n'eut le courage de parler à celui-ci; c'est Usâmah bin Zayd qui finalement aborda la question avec le Prophète ﷺ , lequel répondit alors : « Quand au sein de Banî Israël une personne de noble condition volait, on la laissait tranquille, mais quand une personne de faible condition volait, alors on lui coupait la main. Si c'était Fâṯimah [soit la propre fille du Prophète ﷺ] la voleuse, je lui ferai couper la main»[2]. Le Prophète ﷺ expliqua donc clairement que la loi devait s'appliquer à tous les individus de la société sans distinction, même si la voleuse était sa propre fille Fâṯimah- qu'Allah soit satisfait d'elle et la préserve de la

---

1 Il s'agit bien entendu du même épisode et de la même femme (NdT).

2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 3526, 3/1366.



commission d' un tel délit !

Le Musulman doit formellement faire montre de justice envers le proche parent comme envers la personne avec laquelle il n'est relié par aucune parenté, envers l'ennemi comme envers l'ami, et même si ces personnes ont été injustes car l'injustice qu'elles ont pu commettre ne justifie en aucun cas que soit outrepassé leur droit à être traités équitablement. Allah dit : ﴿*Que la rancune envers un peuple qui vous a obstrué la voie vers la Mosquée sacrée ne vous incite pas à devenir des agresseurs. Bien plutôt encouragez-vous mutuellement à la piété et à la crainte révérencielle d'Allah ! ne vous encouragez pas mutuellement au péché non plus qu'à l'agression. Craignez Allah ! Allah est en vérité terrible en Son châtiment* ﴾ (Sourate La Table servie, *Al Mâ'idah*, 5, Verset 2). Le Tout-Puissant dit, rappelant à Ses serviteurs l'obligation formelle d' être juste, que celui qui est en tort soit un proche parent pauvre ou un noble riche: ﴿*Ô vous qui croyez !Pratiquez avec constance la justice en témoignage de fidélité envers Allah, fût-ce contre vous- mêmes, contre vos père et mère ou proches parents; qu'il s'agisse d'un riche ou d'un indigent, Allah est plus apte à les prendre en considération. Ne suivez donc pas les passions au détriment de l'équité; mais si vous louvoyez ou si vous refusez* [de dire la vérité], *sachez qu'Allah est parfaitement Informé de vos agissements*﴾ (Sourate Les Femmes, *An-Nisâ'*, 4, Verset 135).

Après que l'État Islamique se fut agrandi et eut recouvert



désormais un territoire immense, le commandant Qutaybah – qu'Allah lui accorde la miséricorde – conquit la ville de Samarkand et installa entre ses murs un certain nombre de Musulmans sans consultation des populations autochtones. Or cette manière de faire déplut fortement aux populations en question qui dépêchèrent alors auprès du calife une délégation. Celle-ci se plaignit au calife des initiatives du commandant Qutaydah, l'informant qu'il avait installé des Musulmans dans leur ville sans les consulter au préalable. Le calife ‹Omar écrivit à son gouverneur pour lui demander de nommer un juge charger de régler ce litige. Il précisa que si ce dernier décrétait l'expulsion des Musulmans, ces derniers seraient de facto expulsés. Le gouverneur en question nomma à ce poste le juge Jamî‹ bin Hâdir al Bâjî, lequel décréta l'expulsion des Musulmans. Lorsque les habitants de Samarkand virent qu'ils avaient désormais les choses en main, ils acceptèrent la présence des Musulmans installés par Qutaydah qui demeurèrent finalement parmi eux[1].

Cinquième déterminant : La puissance/ *al quwwah*

Définition du terme : *al quwwah*/la puissance est en arabe l'opposé du terme *ad-du‹uf*/ la faiblesse. Le pluriel de *quwwah* est *qiwâ.* On dit en arabe *rajul chadîd* ***al quwwah***, soit, mot à mot : un homme d'une extrême puissance, pour dire que c'est un homme de très grande influence[2].

La puissance est un des constituants essentiels de

1 Al kharâj wa sinâ‹ah al kitâbah, 1/408-409.

2 As-sihâh fî al lughah,



l'existence ; la vie est compromise sans puissance pour la préserver. Elle est un signe, parmi quelques autres, de la vigueur des individus et des communautés. C'est grâce à la puissance que les droits sont préservés, que l'injustice est supprimée, que l'ennemi est dissuade d'agir et que les objectifs de la communauté sont atteints. C'est grâce à elle que la société peut profiter pleinement des effets du bien-être et du confort et atteindre tous ses objectifs. C'est pourquoi les États puissants ont un système d'éducation et d'enseignement très développé, d'excellents hôpitaux, des armées colossales, et des liens et contacts avec le monde au plus haut niveau.

La puissance, dans l'Islam, sert à préserver les droits de la communauté et des individus, à repousser les convoitises des personnes malintentionnées et de celles qui guettent le moment opportun pour s'ingérer dans les affaires des musulmans. Elle contribue à étendre concrètement l'autorité divine, à faire que le culte soit exclusivement voué à Allah, que l'obéissance des êtres humains soit rendue au Tout-Puissant et non pas à une race, une ethnie, un intérêt ou quelque autre élément illégitime. Elle contribue également à satisfaire les besoins des membres de la société essentiels à une existence digne qui concoure alors au bonheur de la société tout entière et repousse d'elle les calamités que représentent la corruption et la malfaisance.

Dans l'Islam, la puissance est un facteur d'édification, un support de gratification, un moyen de préserver la justice et



d'empêcher la domination d'une ethnie sur une autre. Si, dans l'histoire de l'Islam, la puissance a pu être, à un moment ou un autre, utilisée à d'autres fins, ces utilisations constituent des dissonances que l'Islam n'approuve en aucun cas. La puissance n'est pas considérée bénéfique dans cette religion si elle n'est pas associée à la probité, alliance qui donne un homme puissant et sûr et une communauté également puissante et sûre. Le Très-Haut dit : ﴿*"(...) le meilleur que tu puisses engager, c'est celui qui est fort et sûr "*﴾ (Sourate Le Récit, *Al Qasas*, 28, Verset 26). Quant à la puissance en dehors de toute probité, elle sert généralement à réaliser les desseins et les convoitises d'une race au détriment d'une autre, ou les intérêts d'un État aux dépens d'un autre. C'est la raison pour laquelle les guerres éclatent, les États s'affrontent et les peuples souffrent. Combien douloureuses furent les épreuves que l'humanité dut subir à cause des guerres de ce genre, comme la Première et la Seconde guerre mondiales, et la guerre froide également ! Combien nombreux sont les peuples qui ont été anéantis et les États qui ont péri à cause de la terreur engendrée par la force et de la tyrannie des puissants qui ne respectent aucune forme de sacré, n'ont aucun sens moral, ne reculent devant aucune loi et ne craignent pas les retournements de situations !

L'Islam, qui comporte tous les éléments et toutes les composantes essentielles au maintien d' une existence digne, fournit à cet aspect militaire de la puissance toutes les explications et les preuves nécessaires. C'est ainsi que les Textes de la Révélation qui abordent cet aspect sont variés et



celui qui étudie ces Textes – et ils sont fort nombreux – apprend qu'Allah enjoint à Ses serviteurs de préparer, en cas de conflit, tout le matériel nécessaire et de se doter de la force que la situation exige. Le Très-Haut dit ainsi: ﴿ *(...) Et préparez* [pour lutter] *contre eux tout ce que vous trouverez de force (...)*﴾ (Sourate Le Butin, *Al Anfâl*, 8, Verset 60). Le Messager ﷺ nous indique dans le Hadith suivant la plus formidable source de puissance, voire la plus pure qui soit dans le domaine de la guerre: «La puissance, c'est sans aucun conteste le tir; la puissance, c'est sans aucun conteste le tir; La puissance, c'est sans aucun conteste le tir»* Le Prophète ﷺ a également mis en garde contre le fait de ne plus pratiquer le tir après l'avoir appris :« Celui qui a appris à tirer puis abandonne cette pratique n'est pas des nôtres ou fait acte de désobéissance» [1].

Un examen de la réalité des conflits armés d'aujourd'hui montre bien que tout est en rapport avec le tir ; en effet, les missiles, les bombes et les fusils mitrailleurs sont les armes sur lesquelles repose l' hégémonie militaire. Or le propos qui a été rapporté du Messager ﷺ fut tenu à une époque où les armes décisives dans la guerre étaient l'épée, la lance et la flèche et où l'arme à feu et d'autres armes n'avaient pas encore été inventées.

---

* Le Prophète ﷺ fait référence au tir à l'arc et au lancer de javelot étant donné que les armes à feu n'existaient pas encore à son époque (NdT).

1 Ces deux Hadiths sont rapportés dans Sahîh Muslim, Hadiths 1917 et 1919, 3/1522.



Ce Hadith témoigne donc du miracle prophétique, dans le sens où le Prophète ﷺ enjoint d' accorder une attention toute particulière au tir[1] et montre clairement qu'il constitue la puissance véritable.

Cette force dont Le Très-Haut nous enjoint de nous doter est, dans la religion du Musulman, destinée à préserver les droits et réprimer la tyrannie et l'agression. C'est une force qui incline vers la paix et souffle vers la justice. C'est pourquoi Allah Le Tout-Puissant enjoint vivement à Ses serviteurs, dans le Verset qui fait suite à celui dans lequel Il les exhorte à se doter de la force qu'exige la situation, à opter pour la paix si l'adversaire fait de même. Le Très-Haut dit en effet: ﴿*S'ils inclinent à la paix, fais de même et place ta confiance en Allah, car Il est, par excellence, Celui Qui entend et Qui sait*﴾ (Sourate Le Butin, *Al Anfâl*, 8, Verset 61).

L'étude attentive des Textes de la Révélation nous informe qu'Allah ordonna à Son Prophète Houd d'exhorter son peuple à obéir à Allah, à implorer de Lui le pardon de leurs péchés et à se repentir de leur commission afin que Le Très-Haut renforce leur puissance : ﴿Ô *mon peuple, implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous. Il enverra du ciel, sur vous, des pluies abondantes et Il ajoutera une force à votre force. Ne*

1 Le tir en tant que lancement d'un projectile au moyen d'une arme recouvre en effet aussi bien le tir à l'arc que le tir d'armes à feu … les armes à feu ne sont en fait qu'un développement maximal de ce tir initial et c'est pourquoi le Propos du Prophète est prédictif (NdT).



vous détournez pas [de Lui]; *vous seriez alors coupables* ﴾ (Sourate Houd, *Houd*, 11, Verset 52). Cette Directive divine adressée au peuple de Houd concerne en vérité l'ensemble des peuples qui lui succèderont. Il en est ainsi pour toutes les recommandations divines du Coran, lesquelles sont intemporelles.

Le Prophète ﷺ a expliqué clairement que l'être humain devait veiller scrupuleusement à tout ce qui, dans sa religion et dans sa vie ici-bas, lui était bénéfique parce que le croyant fort est mieux aimé d' Allah que le croyant faible. Le Prophète ﷺ dit ainsi à ce sujet : « Le croyant fort est meilleur et mieux aimé d' Allah que le croyant faible, même si tous deux sont bons. Soucie-toi de ce qui t'est bénéfique, implore le secours d'Allah et ne désespère jamais. Si un malheur t'arrive ne dis pas :" si j'avais su, j'aurais fait ceci et cela ", mais dit : " c'est le Décret d'Allah et Il réalise ce qu'Il désire". Le 'si' déclenche en vérité l'œuvre de Satan»[1].

Ibn al Qayyim – qu'Allah lui accorde la miséricorde – commente cette parole du Prophète ﷺ : " Soucie-toi de ce qui t'est bénéfique " de la manière suivante : « Le bonheur de l'être humain réside dans l'attention qu'il porte à ce qui lui est bénéfique, aussi bien dans sa vie ici-bas que dans l'Au-delà. Si l'être qui se soucie de son véritable intérêt trouve ce qui lui est

1 Sa<u>h</u>î<u>h</u> Muslim, Hadith 2664, 4/2052.



bénéfique alors qu'il est en train de le rechercher, son souci est alors digne d'éloges. Sa perfection réside tout entière dans la convergence de ces deux attitudes : il doit se soucier et son souci doit porter sur ce qui lui est bénéfique. S'il se soucie de faire ou d'obtenir des choses qui ne lui sont pas bénéfiques ou s'il fait ce qui lui est bénéfique mais sans se soucier de le préserver, il manque alors à la perfection ce qu'il manque à ces deux attitudes. Ainsi tout le bien réside dans l'attention portée à ce qui est bénéfique».

Ibn al Qayyim a également dit, expliquant cette autre parole du Prophète ﷺ : "Implore le secours d'Allah" : « Considéré que la préoccupation manifestée par l'être humain ainsi que son action dépendent de l'Aide et de la Volonté d'Allah, comme de la réussite qu'Il est Seul à accorder, le Prophète ﷺ l'exhorte à implorer Son secours, afin de parvenir au stade de: ﴿*C'est Toi Seul que nous adorons, et Toi Seul dont nous implorons le secours*﴾ (Sourate Le Prologue, *Al Fâtihah*, 1, Verset 5). Le souci du Musulman d'obtenir et de préserver ce qui lui est bénéfique est en vérité une adoration d'Allah qui ne s'accomplit qu'avec Son secours ; c'est pourquoi le Prophète enjoint d'adorer Le Tout-Puissant et d' implorer Son secours ". D'autres ont dit que cette injonction: " Implore le secours d'Allah " signifiait: « Demande le secours d'Allah, et de Lui Seul, pour toutes les affaires te concernant comme Le Très-Haut le proclame dans ce Verset :﴿*C'est Toi Seul que nous adorons, et c'est Toi Seul dont nous implorons le secours* ﴾



(Sourate Le Prologue, *Al Fâtihah*, 1, Verset 5). Le serviteur du Tout-Puissant est effectivement impuissant et ne peut absolument rien faire sans l'Aide Allah; personne ne peut l'aider à réaliser ce qui lui est profitable dans sa religion et dans sa vie ici-bas si ce n'est Allah Le Tout-Puissant. Celui qu'Allah secourt est vraiment secouru et celui qu'Allah abandonne est vraiment abandonné » [1].

Dans ce Hadith, le Prophète ﷺ met en garde l'être humain contre les obsessions et les idées fixes car s'il en devient la proie elles suscitent en lui le désespoir et le dégoût de la vie quand les décisions du destin ne correspondent pas aux désirs de l' âme. Le Prophète ﷺ montre clairement que le "si " qu' énonce un individu quand il est victime d'un désagrément ne lui est d'aucune utilité et qu'il ouvre plutôt la porte des regrets et des soupirs. Al Qurtubî déclare dans *Al mufhim* : « Le Hadith rapporté par Muslim signifie que ce qui, après la survenue du Décret divin, est déterminant, c'est la soumission à l'Ordre d'Allah, l'acceptation satisfaite de ce qu'Il a décrété, et le renoncement à se soucier de ce que l'on a laissé passer. Si l'être humain se met à penser à ce qu'il a raté et se met alors à soupirer : " ah ! si j'avais fait ceci, cela aurait été comme cela !", les insinuations de Satan pénètrent en lui et s'incrustent si bien qu'il en vient à se désoler de ce qu'il a raté et à s'opposer, en croyant faire montre de discernement, à la prédestination.

1 Fath al majîd, 394, 395.



C'est en fait Satan qui est ici à l'œuvre et c'est pourquoi le Prophète ﷺ interdit formellement de donner à ce Démon des motifs d'intervention, dans son injonction suivante : " Ne dis pas 'si ' (…) Le 'si' déclenche en vérité l'œuvre de Satan" »[1].

En résumé, nous dirons que le Hadith en question comporte quatre lignes essentielles :

1- Le croyant fort est mieux aimé d' Allah que le croyant faible.
2- Le Musulman doit rechercher ce qui lui est bénéfique.
3- L'être humain doit implorer le secours de son Seigneur et ne jamais désespérer.
4- Si ce qu'il exècre se produit et qu'il s'en retrouve la victime, il ne doit ni se mettre à regretter ni se tourner vers le passé pour soupirer sur les occasions qu'il a ratées. Il doit plutôt tirer des leçons de cette épreuve et redoubler d'efforts dans la quête de ce qu'il désire. Comme l'a dit le Messager ﷺ : «Le croyant n'est jamais mordu deux fois par le même nid».

Attendu qu'il est demandé au Musulman d'être fort, les Textes de la Révélation comportent des indications relatives aux moyens de gagner en puissance, afin que le Musulman se dote de ces moyens. Ces Textes comportent aussi des mises en garde contre ce qui compromet la force du Musulman. Ci-dessous quelques points relatifs à ces indications et ces mises en garde :

---

1 Fath al bârî, 13/228.



Premier point : Le Musulman doit savoir qu'Allah est le Fort par excellence, l'Inébranlable, et par conséquent avoir recours à Lui et Lui demander aide et réussite. Il lui est aussi ordonné de dire en toutes circonstances : " Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah ". Par cette énonciation il a conscience qu'il ne peut passer d'une situation à l'autre et ne trouver de force que grâce à Allah Le Tout-Puissant. C'est ainsi que le Musulman ne redoute aucune puissance, aussi imposante soit-elle, puisqu'il sait que " les leviers de commande " sont en vérité entre les Mains du Très-Haut du Tout-Puissant. Les prises de position successives des Prophètes – que la paix soit sur eux – vis-à-vis des oppresseurs et des orgueilleux constituent la meilleurs preuve de ce savoir. Abraham s'est querellé avec Nemrod, Moïse avec Pharaon, Muhammad ﷺ avec un groupe de Quraychites et tous ces Prophètes ont vaincu leurs adversaires nonobstant leur puissance et la perfection de leurs matériels et de leur préparation. Tous ont dit la même chose à leurs peuples respectifs comme nous le rapporte Allah : ﴿*"Pourquoi ne placerions-nous pas notre confiance en Allah alors qu'Il nous a dirigés sur nos chemins ? Puissions-nous prendre en patience le mal que vous allez nous infliger ! Ceux qui ont confiance en Allah s'en remettent entièrement à Lui." Les dénégateurs dirent à leurs Envoyés:"Nous allons certainement vous chasser de notre terre, à moins que vous ne reveniez à notre religion " Lors, leur Seigneur révéla aux*



Envoyés :"Assurément Nous allons faire périr les injustes, et vous établir après eux sur la terre. Voilà pour celui qui redoute Ma Majesté, pour celui qui redoute Ma menace"﴾ (Sourate Abraham, *Ibrâhîm*, 14, Verset 12-14).

Second point : le Musulman doit adopter et suivre avec fermeté, soit sans indolence ni pusillanimité, les Législations et les injonctions divines. Le Très-Haut dit ainsi à Moïse – que la paix soit sur lui : ﴿ *Nous avons écrit pour lui sur les Tables, une exhortation pour chaque sujet, et une explication détaillée pour chaque chose. "Prends-les donc avec fermeté et ordonne à ton peuple d'en appliquer la Splendeur. Bientôt Je vous ferai voir le séjour des pervers*﴾*.* (Sourate Les Murailles, *Al A*[c]*râf*, 7, Verset 145). Allah rappelle aux enfants d'Israël, par la voix de notre Messager Muhammad ﷺ, l'engagement qu'Il a contracté avec eux; Le Tout-Puissant, que Ses Noms soient Exaltés, dit ainsi : ﴿ [Rappelez-vous] *quand Nous avons contracté une alliance avec vous et redressé le Mont Tor* [qui menaçait de vous écraser] *au-dessus de vous: "Prenez avec fermeté la Loi que Nous vous avons donnée et rappelez-vous son contenu. Peut-être craindrez-vous Allah"*﴾. (Sourate La Vache, *Al Baqarah*, 2, Verset 63). Le Tout-Puissant nous informe également qu'Il enjoignit à Jean/Yahyâ de prendre le Livre [la Thora] avec fermeté et de l'appliquer; Le Très-Haut dit ainsi : ﴿*"Ô Jean, tiens le Livre fermement!" Et Nous lui donnâmes dès son enfance sagesse et discernement* ﴾ (Sourate Marie, *Maryam*, 19, Verset 12). Cet ordre de "prendre avec fermeté" concerne autant



les Législations et les Injonctions divines que tous les domaines de la vie, lesquels doivent être effectivement abordés fermement de manière à ce que l'être humain puisse œuvrer au respect de ses intérêts et au respect des intérêts de sa communauté, sans indolence ni relâchement.

Troisième point : Le Musulman doit s'efforcer de trouver les moyens d'être fort et s'en remettre à Allah Le Très-Haut Le Tout-Puissant. Le fait de s'en remettre à Allah ne doit pas l'empêcher de chercher ces moyens non plus que la connaissance qu'il a des effets des moyens dont il se dote ne doit l'amener à se raccrocher à cette connaissance et à se dispenser en consequence de son Seigneur.C'est pourquoi lorsqu'un homme demanda au Messager ﷺ : « Dois-je lâcher ma chamelle et m'en remettre à Allah ? »,le Messager ﷺ lui répondit : «Attache-la plutôt et place ta confiance en Allah! »[1] Le Prophète ﷺ enjoignit donc à l'homme de s'efforcer de trouver les moyens d'être ferme tout en s'en remettant à Allah.

Quatrième point : le Musulman doit accepter de bon cœur les résultats, quels qu'ils soient, des efforts qu'il fournit de même que ses infortunes, parce qu'il sait que ce qu'il lui arrive ne pouvait pas ne pas être, et que ce qu'il ne s'est pas produit ne pouvait pas en réalité lui arriver. C'est pourquoi les malheurs et les initiatives erronées ne poussent jamais le Musulman à renoncer, à s'estimer incapable ou à relâcher ses

1 Sunan At-Tirmidhî, 4/668.



efforts.

Le Musulman, en se comportant ainsi que ce dernier point et le précédent l'enjoignent, est alors en mesure de faire montre de résolution dans ses initiatives sans jamais être intimidé, et de courage sans une once de lâcheté. Il est aussi à même de goûter la sérénité dans toutes les actions qu'il entreprend parce qu' il croit foncièrement qu' Allah est Celui Qui décrète tout, que Lui Seul est le Secoureur, qu'Il est Celui Qui accorde la réussite et guide nos pas; qu'Il soit Glorifié et Exalté.

Cinquième point : Le Musulman doit mettre en garde autrui contre tout délaissement des Injonctions divines. Si les êtres humains délaissent les Injonctions du Tout-Puissant et désobéissent à Ses Messagers, alors le Châtiment d'Allah leur est infligé. C'est une Loi divine décrétée par le Seigneur dont l'application ne fait jamais défaut. Cependant, l'administration de ce Châtiment peut être retardée pour une raison que Seul Allah Le Très-Haut Le Tout-Puissant connait :﴿ *Les dénégateurs dirent à leurs Envoyés: "Nous allons certainement vous chasser de notre terre, à moins que vous ne reveniez à notre religion " Lors, leur Seigneur révéla aux Envoyés :"Assurément Nous allons faire périr les injustes, et vous établir après eux sur la terre. Voilà pour celui qui redoute Ma Majesté, pour celui qui redoute Ma menace"* ﴾ (Sourate Abraham, *Ibrâhîm*, 14, Versets 13-14). Ailleurs, Le Tout-Puissant dit, exposant aux vivants ce qu'il advint des générations qui les précédèrent : ﴿ *N'ont-il pas parcouru la terre ? N'ont-ils pas vu alors quelle a été la fin*



de ceux qui ont vécu avant eux ? Allah les a anéantis. La même fin est réservée aux dénégateurs﴾.(Sourate Muhammad, *Muhammad*, 47, Verset 10). Chaque corruption dans le monde a pour cause la violation des directives des Messagers – que la miséricorde et la paix soient sur eux. Le Très-Haut dit en effet :﴿ *La corruption est apparue sur la terre et en mer en raison des actes accomplis par les mains des hommes afin qu' Il leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont fait. Peut-être reviendront-ils* [vers Allah]*!* ﴾ (Sourate Les Byzantins, *Ar-Roum*, 30, Verset 41).

Sixième point : Le Musulman doit être mis en garde contre ce qui sape la puissance et conduit à sa perte. Deux facteurs provoquent cet ébranlement :

1- La dissension et la désunion. Le Très-Haut dit : ﴿ *Ne vous querellez pas, sinon vous fléchiriez et votre ardeur s'en irait. Armez-vous de patience; Allah est assurément avec les patients* ﴾ (Sourate Le Butin, *Al Anfâl*, 8, Verset 46). L'ardeur dont il est question désigne la force dans la guerre. [1] Au niveau sociétal, la dissension absorbe toute la force de la société et fragilise celle- ci en conséquence. Quant à l'individu, Allah lui déconseille fermement de revenir sur sa décision, quelle qu'elle soit, une fois qu'il la prise : ﴿*(…) Et consulte-les sur toute chose ; puis quand tu as pris ta décision remets - t'en à Allah; Allah aime, en vérité, ceux*

1 Fath al bârî, 6/163.



qui s'en remettent à Lui. ﴾ (Sourate La Famille de ᶜImrân, *Âl ᶜImrân*, 3, Verset 159).

2- *Se* laisser abuser par notre propre force et notre grand nombre, attitude qui aboutit à ne plus s'en remettre à Allah et conduit à sous-estimer la puissance de l'adversaire. Le Tout-Puissant, Le Très-Haut dit ainsi, s'adressant à Son Prophète ﷺ et aux Compagnons de celui-ci : ﴿*Et* [rappelez-vous] *le jour de Hunayn, quand vous étiez fiers de votre grand nombre – celui-ci ne vous a servi à rien -. Quand la terre, toute vaste qu'elle est, vous parut bien étroite ; et que vous avez tourné le dos en fuyant. Allah fit ensuite descendre Son Aide* [Sa *Sakînah*] *sur Son messager et sur les croyants*﴾ (Sourate Le Repentir, *At-Tawbah*, 9, Versets 25-26). Le Tout-Puissant indique également ce qu'il advint des communautés anciennes qui s'étaient enflées d'orgueil et s'étaient laissées aveugler par leur force et leur grand nombre sans que cela ne leur serve à rien : ﴿*N'ont-ils pas parcouru la terre ? Ne voient-ils donc pas ce qu'a été la fin des hommes qui vécurent avant eux et possédaient une force plus redoutable que la leur ? Rien, ni dans les cieux ni sur la terre, ne peut réduire Allah à l'impuissance. Il est, en vérité, Omniscient, Omnipotent*﴾ (Sourate Le Créateur, *Fâṯir*, 35, Verset 44).

Sixième déterminant: La tolérance envers l'adversaire

Que l'être supporte son proche, fasse montre de patience



face à son emportement, se taise devant son insolence, ferme les yeux sur ses manquements, soit bienfaisant envers lui même s'il est injuste, voilà une attitude tout à fait courante et coutumière chez les êtres humains. Mais que l'être supporte son ennemi, se montre équitable envers lui, s'arme de patience face à son impudence, lui pardonne, soit bienfaisant et compatissant envers lui … et manifeste encore d'autres qualités auxquelles seules les âmes pures parviennent à s'élever, cela ne s'est observé, dans l'histoire de l'humanité, que chez les êtres qui ont suivi la Voie droite Révélée par Allah et vers laquelle Il a appelé. C'est parce qu'il est la Législation et la Voie d'Allah que l'Islam prend en considération le comportement que le Musulman doit avoir avec son adversaire et qui est non seulement le plus parfait mais aussi le plus noble qui soit. Les enseignements du Coran et de la Sunna comportent une direction exemplaire à suivre, une tradition à observer et des modèles admirables qui ont donné les plus beaux exemples dans la façon de garder sous contrôle l'adversaire, à la fois avec fermeté et bienveillance, et d'être bienfaisant envers lui. Citons entre autres :

1- L'obligation d'être équitable avec l'ennemi, même s'il a opprimé et tyrannisé. Le Très-Haut dit :﴿*Que l'animosité envers un peuple qui vous a obstrué la voie vers la Mosquée sacrée ne vous incite pas à devenir des agresseurs. Bien plutôt encouragez-vous mutuellement à*



la piété et à la crainte révérencielle d'Allah ! ne vous encouragez pas mutuellement au péché non plus qu'à l'agression. Craignez Allah ! Allah est en vérité Terrible en Son châtiment !﴾ (Sourate La Table, *Al Mâ'idah*, 5, Verset 2). Savez-vous quand fut Révélé ce noble Verset qui contient cette sage Directive ? Et bien ce fut juste après que les adorateurs des idoles eurent empêché le Messager ﷺ et ses honorables Compagnons d'accomplir la circumambulation de l'Antique Maison [soit la Kaaba] et d'adorer leur Seigneur en ce lieu. Voyez-vous combien la Directive divine était admirable et décisive dans son dessein qui était d'orienter le Messager ﷺ et ses Compagnons vers la recherche de l'équité, et de les mettre en garde contre l'animosité qu'ils éprouvaient pour leur ennemi et qui, en aucun cas, ne devait les pousser à outrepasser les limites ? Observez comment se termine le Verset, soit par l'injonction de craindre Allah et par le rappel qu'Il est Terrible en Son châtiment. Ibn Jarîr-qu'Allah lui accorde la miséricorde- a expliqué ce Verset de la manière suivante:« Que l'animosité que vous éprouvez pour un peuple parce qu'il vous a barré la route conduisant à la Mosquée Sacrée ne vous porte pas, ô croyants, à transgresser la Loi d'Allah que vous outrepassez alors pour faire ce qu'Allah vous interdit formellement. Imposez-vous plutôt l'obéissance au Seigneur dans ce que vous aimez comme dans ce que



vous détestez»[1]. Cette équité envers l'adversaire n'engendre ni l'humiliation ni la résignation parce que Le Tout-Puissant enjoint formellement de respecter les droits et exhorte au pardon, Directives divines que nous avons par ailleurs largement développées en évoquant le thème de "la justice" dans la présente étude.

2- Outre le fait qu'il enjoint d'être equitable envers l'ennemi, l'Islam enjoint aux Musulmans, mieux, exige d'eux, qu'ils présentent la Guidance/*al qidâyah* aux non Musulmans pour qu'ils partagent avec eux ce bien immense qu'elle constitue et parce que le Message Ultime est destiné à l'ensemble des êtres humains; ce n'est pas un Message privé ou racial ou encore national. Allah Le Très-Haut a enjoint à Son Prophète ﷺ de dire à tous les êtres humains : ﴿*Dis : "Ô vous les hommes ! Je suis en vérité le Messager d'Allah pour vous tous* ﴾ (Sourate Les Murailles, *Al A*[c]*râf*, 7, Verset 158). Comparez donc cette Parole, qui n'a en vérité point d'équivalence, avec la position qu'adopta le Messie – que la paix soit sur lui- envers la femme qui lui demanda de guérir sa fille. Voici ce que nous lisons à ce propos dans le Nouveau Testament : « Car une femme, dont la fille était possédée d'un esprit impur, entendit parler de

1 Jâmi‹ al bayân, 6/66.



lui, et vint se jeter à ses pieds. Cette femme était grecque, syro-phénicienne d'origine. Elle le pria de chasser le démon hors de sa fille. Jésus lui dit : "Laisse d'abord les enfants se rassasier ; car il n'est pas bien de prendre le pain des enfants, et de le jeter aux chiens"»[1] Et dans Matthieu : « Ne donnez pas les choses saintes aux chiens, et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, ne se retournent et ne vous déchirent»[2].

Le message du Messie était en effet destiné, non pas à tous les êtres humains mais spécifiquement aux enfants d'Israël. C'est en réalité le Messie qui délimita le cadre du message qu'il était chargé de transmettre, comme le rapporte Matthieu : «Tels sont les douze disciples que Jésus dépêcha après leur avoir donné les instructions suivantes : N'allez pas vers les païens, et n'entrez pas dans la ville des Samaritains ; allez plutôt vers les brebis égarées de la maison d'Israël» [3] .C'est pourquoi le Messie eut un tel comportement envers la femme qui n'appartenait pas aux enfants d'Israël.

3- De même qu'Il exige du Musulman qu'il appelle, patiemment, le non Musulman à embrasser l'Islam, le Tout-Puissant nous enjoint de faire montre de patience enversl'adversaire s'il est irrité et d'indulgence

---

1 Marc 7, 25-27.

2 Matthieu 7 : 6.

3 Matthieu 10 : 5-6.



s’il est impudent. Voyons à ce propos l'attitude qu'eut le Messager ﷺ face au rabbin Zayd bin Su‹nah quand celui-ci se montra insolent envers lui alors qu’il se trouvait avec ses Compagnons – qu'Allah soit satisfait d'eux. Pour bien saisir les dimensions de la grandeur de cette attitude, gardez bien à l'esprit que Muhammad ﷺ était alors le Messager d'Allah ainsi que le Chef de l’État et qu'en outre il se trouvait en compagnie d' un groupe de ses nobles Compagnons – qu'Allah leur accorde la miséricorde – quand le rabbin l'aborda avec impudence et que ce dernier n'était ni de leur ethnie, ni même de leur religion. Et pourtant le Prophète ﷺ marquera de la mansuétude envers l'insolence de cet homme; et cet homme se convertira à l'Islam; et c'est la mansuétude du Prophète ﷺ qui aura été à l'origine de cette conversion. Voici, dans ses détails, cet extraordinaire récit authentique rapporté par les auteurs des Compilations de Hadiths/ *Sunan* :

‹Abd Allah bin Salâm rapporte que Zayd bin Su‹nah déclara, quand Allah Le Tout-Puissant désira le guider vers l'Islam :«J'avais relevé sur le visage de Muhammad ﷺ, en l'observant bien, tous les signes de la prophétie à l'exception de deux: je n'avais pas pu m'assurer si sa mansuétude primait sur son emportement éventuel et si la violence d'un éventuel emportement contre lui ne faisait que renforcer sa mansuétude.



Alors je me montrai aimable envers le Prophète ﷺ pour me rapprocher de lui et faire la part des choses entre sa mansuétude et un éventuel emportement de sa part» Zayd poursuit son récit: «Un jour, le Messager d'Allah ﷺ sortit des appartements de ses épouses en compagnie de ‹Alî bin abî Tâlib. Un bédouin sur le dos de sa monture s'approcha de lui et dit : " Ô Messager d'Allah ! Les habitants de Busrâ, à proximité du village de telle tribu, ont embrassé l'Islam et sont devenus Musulmans. Je leur avais dit que s' ils embrassaient l'Islam, ils connaitraient le bien-être et la prospérité ; or voilà une année que la sècheresse sévit et qu'à cause d'elle ils souffrent de la disette ; je crains, ô Messager d'Allah, qu'ils ne sortent, par convoitise, de l'Islam comme ils y sont, par convoitise, entrés. Si tu estimes pouvoir leur envoyer quelque chose pour les aider, alors fais –le. " Le Prophète ﷺ tourna la tête vers un homme à ses côtés - je pense qu'il s'agissait de ‹Alî-. Ce dernier dit : " Ô Messager d'Allah, il ne reste plus rien ! [des biens destinés à l'aumône] " A ce moment là je m'approchai du Messager ﷺ et dis :" Ô Muhammad ! Te serait-il possible de me vendre des dattes réputées de la plantation de telle famille et de me les livrer tel jour? " Le Messager répondit : " Non, ô Juif. Cependant, je peux te vendre des dattes réputées et te les livrer tel jour, mais ne précise pas nommément leur plantation d' origine. "Je répondis que j' étais d'accord pour la transaction. Puis je défis les cordons de ma bourse de laquelle je sortis quatre-vingt



pièces d’or. Je donnai cet argent au Prophète ﷺ pour payer les dattes qui devaient m'être remises au terme que nous avions fixé. Le Prophète ﷺ remit alors cette somme à l’homme sur sa monture et dit :" Dépêche – toi ! sois équitable envers eux et aide-les avec ceci ! "» Zayd bin Su‹nah poursuit : « Deux ou trois jours avant le terme fixé pour la livraison des dattes, le Messager d’Allah ﷺ sortit avec Abou Bakr, ‹Omar et ‹Othmân, au milieu d’un groupe de ses Compagnons. Après qu'il eut accompli la prière funèbre et se fut assis au pied d'un mur, je me dirigeai vers lui et, parvenu à sa hauteur, l'attrapai par le col de sa tunique et de son manteau et lui jetai un regard plein de colère. Je m'exclamai : " Ne vas-tu donc pas me donner mon dû, ô Muhammad ? ! Par Allah, je ne vous savais pas, fils de ‹Abd al Muttalib, portés à retarder le payement de vos dettes. J’ai beaucoup appris en vous fréquentant. " Puis, je regardai ‹Omar et vis ses yeux tourner à toute vitesse dans leurs orbites. Il me jeta un regard furieux et s'exclama : " Ennemi d’Allah ! As-tu bien dit au Messager d’Allah ce que j’ai entendu et fais avec lui ce que j'ai vu ? Je jure par Celui Qui l’a Envoyé avec la Vérité, si je ne redoutais pas Sa Puissance j’aurais tranché ta tête avec mon sabre ! " Pendant ce temps, le Messager d’Allah ﷺ regardait ‹Omar, calme, tranquille et souriant. Puis il dit : " Ô ‹Omar, nous avions, lui et moi, besoin d’autre chose que ceci; j'avais besoin que tu m'enjoignes de bien



m'acquitter de ma dette et, lui, avait besoin que tu lui recommandes de demander son dû de bonne façon. Va, ô ‹Omar, donne lui son dû, et ajoute lui vingt *sâ ‹*[1] de dattes pour la frayeur que tu lui a causée" ». Zayd ajoute : « ‹Omar partit avec moi, me remit mon dû et y rajouta vingt *sâ‹* de dattes. " Pourquoi cet ajout ? ", lui demandai-je. " –" Le Messager d'Allah ﷺ m'a ordonné de t'ajouter vingt *sâ‹* de dattes pour la frayeur que je t'ai causée.", me dit-il. " Me connais-tu ? ", demandai-je. " Non ", me répondit ‹Omar, qui poursuivit : "Qu'est-ce qui t'a donc poussé à faire ce que tu as fait au Messager d'Allah ﷺ et dire ce que tu lui as dit ? " -Je répondis: " Ô Omar, j'avais relevé sur le visage du Messager d'Allah ﷺ, en l'observant bien, tous les signes de la prophétie à l'exception de deux : je n'avais pas pu m'assurer si sa mansuétude primait sur son emportement éventuel et si la violence d'un éventuel emportement contre lui ne faisait que renforcer sa mansuétude. Or ces deux signes je viens de les tester sur le Prophète ﷺ et j'atteste, Ô ‹Omar, que j' agréé dès cet instant Allah comme Seigneur, l'Islam comme religion et Muhammad comme

---

1 Un sâ‹ est une mesure qui était utilisée, et est encore parfois en usage, pour estimer le poids de diverses productions, comme le blé, le riz, la farine et les dattes et qui se situe entre près de deux kilos et près de quatre (selon la production). En ce qui concerne les dattes, le sâ‹ équivaut à plus ou moins deux kilos; son estimation diffère légèrement selon les variétés de dattes (NdT).



Prophète. J'atteste également que je fais don de la moitié de ma fortune, qui est immense, à la communauté de Muhammad ﷺ ". ‹Omar rectifia :"plutôt à une partie de la communauté de Muhammad, car tu ne peux pas satisfaire tous ses membres".Je rectifiai:" ou à une partie de cette communauté "» ‹Abd Allah bin Salâm termine : « ‹Omar et Zayd retournèrent auprès du Messager d'Allah ﷺ et Zayd déclara : " Je témoigne qu'il n'est point de divinité, en droit d'être adorée, autre qu' Allah et je témoigne que Muhammad est Son serviteur et Son Messager". Zayd bin Su‹nah eut donc finalement foi dans le Prophète ﷺ , fut convaincu de la véracité de son Message, lui prêta serment et prit part à ses côtés à plusieurs expéditions militaires.» [1].

Méditez donc sur cet extraordinaire épisode et sur son dénouement ! Zayd bin Su‹nah s'était présenté au Prophète ﷺ dans le but de le mettre à l'épreuve et repartit Musulman ! Puis il passa sa vie à appeler les gens vers la religion d'Allah et à observer scrupuleusement la Sunna du Messager ﷺ jusqu'à trouver finalement la mort pendant qu'il combattait dans la Voie d'Allah.

Voici un autre cas, qui concerne ‹Abd Allah bin Ubay bin Salûl, chef de file des hypocrites et l'une des principales figures qui se dressèrent contre le Messager d'Allah ﷺ. C'est lui qui

1 Al ahâdîth al mukhtârah, 9/446-448; Al mustadrak:, 3/700.



fit défection au Prophète ﷺ et se retira, avec le tiers de l'armée, de la scène des combats le jour de la bataille d'Uhud [1]. Et pourtant, lorsqu'il mourut, le Messager d'Allah ﷺ pria sur sa dépouille et implora le Pardon d'Allah pour ses péchés. Dans l'un des recueils de Hadiths authentiques, ‹Omar bin al Khattâb rapporte à ce sujet : « Lorsque ‹Abd Allah bin Ubay bin Salûl mourut, on appela le Messager d'Allah ﷺ pour qu'il prie sur lui et lorsque le Prophète ﷺ se présenta et se tint debout auprès de la dépouille de ‹Abd Allah, je dis : " Ô Messager d'Allah, vas-tu prier sur Ibn Ubay alors qu'il a dit ceci et ceci et ceci un tel jour? "– Je lui fis alors la liste de tout ce qu'avait dit ‹Abd Allah – . Le Messager d'Allah ﷺ sourit et me dit : " Laisse-moi faire, ô ‹Omar ! " Comme j'insistai, il dit :" On m'a donné le choix et j'ai choisi. Si je savais que si j'ajoutais, à mes soixante-dix demandes de pardon pour lui, des demandes supplémentaires, il serait pardonné, alors je ferais ces demandes" [2]. L'Envoyé d'Allah ﷺ pria alors sur la dépouille d' Ibn Ubay puis se retira»[3]. Il assista ensuite aux funérailles et demanda au fils du défunt d'envelopper la dépouille de son

1 Voir Al musannaf de ‹Abd al Razâq, 5/365, et Tafsîr al Qur'ân al ‹Azîm, 1/401.

2 Allusion au Verset 80 de la Sourate 9, Le Repentir, At-Tawbah : ﴿Demande pardon pour eux, ou ne demande pas pardon pour eux; si tu demandes pardon pour eux soixante dix fois - Allah ne leur pardonnera pas parce qu'ils sont absolument incrédules envers Allah et Son Prophète. Allah ne dirige pas les gens pervers﴾ (NdT).

3 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 4394, 4/1715.



père dans sa tunique, qu'il lui tendit, nourrissant l'espoir qu'Allah allège le châtiment d'Ibn Ubay. Admirez la noblesse de cette élévation au-dessus des fautes commises, la grandeur de cet oubli de l'offense subie alors que l'homme responsable de ces outrages est mort et enterré, qu'on n'espère plus aucun bien de lui, et qu'on ne redoute plus de lui aucune nuisance ! Cependant les âmes élevées ne recherchent que la noblesse de la conduite, ne s'avisent que d'être bienfaisantes envers autrui, que de supporter et endurer ses offenses. Les livres de la Sunna et les biographies du Prophète ﷺ abondent en récits évoquant les positions qu'adopta le Messager ﷺ face aux associateurs, fussent-ils leaders ou simples individus, qui lui témoignèrent de l'hostilité et le combattirent. Les positions qu'il prit à leur encontre furent ainsi celles que lui dictait la Législation divine, lui commandait la raison et lui imposait la manière judicieuse d'agir.

4- S'armer de patience n'est pas la seule conduite que l'Islam enjoint au Musulman d'observer face à l'adversaire. Il lui prescrit aussi d'être clément envers lui et d'œuvrer à le sauver de l'Enfer. Le Prophète ﷺ se chargeait en personne, et sans ménager sa peine, de guider les non Musulmans vers l'Islam ; c'est pourquoi d'ailleurs Allah lui dit : ﴿*Tu vas, peut-être, s'ils n'ont pas foi en ce récit, te consumer de chagrin sur leur façon d'agir.*﴾ (Sourate La Caverne, *Al Kahf*, 18, Verset 6). Le Très-Haut le



Tout-Puissant dit encore: ﴿*Qu'adviendra-t-il de celui pour qui la laideur de son action aura été revêtue d'apparences trompeuses et qui la considérera comme un bien ? Allah égare qui Il veut, et Il guide qui Il veut - Que ton âme ne se répande donc pas en regrets sur eux : Allah connait parfaitement ce qu'ils font.*﴾ (Sourate Le Créateur, *Fâṯir*, 35, Verset 8). Le récit suivant témoigne du souci profond qu'avait le Messager d'Allah ﷺ, de guider vers la Voie droite l'opposant et d'essayer, jusqu'à la dernière minute, de le convaincre d'embrasser l'Islam : Un jeune garçon Juif était au service du Prophète ﷺ. Un jour il tomba malade. Le Prophète ﷺ lui rendit alors visite, s'assit à son chevet et lui dit : « Embrasse l'Islam ! » Le jeune garçon fixa du regard son père qui était auprès de lui. Celui-ci dit alors : « Obéis à Abou al Qâsim ﷺ ! » Le jeune garçon se convertit de suite à l'Islam et le Prophète ﷺ sortit en disant : « Louange à Allah qui l'a sauvé de l'Enfer ! » [1].

Les joyaux que recèle cette Règle divine concernant le comportement qu'il convient d' avoir avec l'adversaire sont innombrables et ce bref exposé ne peut donc tous les évoquer. Nous faisons cependant mention de ce qui peut donner au lecteur le désir d'accroître ses connaissances relatives aux dogmes, aux ordonnances, aux principes, et aux valeurs de cette Règle divine. Et en ce sens nous mentionnons notamment qu'

1 Ibid., Hadith 1290, 1/455.



Allah enjoint à la victime d'une agression de pardonner à son agresseur quand elle est en mesure de faire respecter ses droits, et quand l'agresseur en question est digne d'être pardonné et que le pardon qu'il reçoit de sa victime et la bienfaisance dont elle fait montre à son égard contribuent à corriger sa conduite,. Allah dit : ﴿ *La sanction d'un mal est un mal identique; celui qui pardonne et corrige trouvera ainsi sa récompense auprès d'Allah. Allah n'aime pas les injustes.* ﴾ (Sourate La Délibération, *Ach- Chourâ*, 42, Verset 40). ﴿ *Si vous châtiez, châtiez comme vous l'avez été. Mais si vous faites montre de patience* [envers celui qui vous a châtiés]... *ce sera mieux si vous êtes patients.*﴾ (Sourate Les Abeilles, *An-Nahl*, 16, Verset 126). C'est pourquoi, après qu'il fut rentré victorieux à La Mecque, avec désormais entre ses mains le sort de ceux qui lui avaient causé du tort, tuaient ses Compagnons et les avaient tous contraints à quitter La Mecque, le Messager d'Allah ﷺ prononça ces paroles célèbres quand ils furent tous réunis à la Mosquée : «Que voulez-vous que je fasse de vous ?» Ils répondirent :« Sois bon avec nous, frère généreux, fils d'un frère généreux!» Il leur dit alors : « Partez, vous êtes libres !»[1].

5- Le comportement qu'il convient d'avoir avec l'adversaire ne s'arrête pas là. Ainsi, outre les instructions données précédemment, Allah recommande de faire montre de

1 Voir As-sunan al kubrâ , Al Bayhaqî, 9/118, Ibn Hajar juge ce Hadith de bonne crédibilité dans Fath al bârî, 8/18.



bonté et de bienfaisance envers l'adversaire qui ne combat pas les Musulmans et ne les expulse pas de leurs demeures. Le Très-Haut Le Tout-Puissant dit en effet:﴿*Allah ne vous interdit pas d'être bons et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus à cause de votre foi et qui ne vous ont pas expulsés de vos maisons ; Allah aime ceux qui sont équitables*﴾. (Sourate L'Éprouvée, *Al Mumtahanah*, 60, Verset 8). Ibn Jarîr – qu'Allah lui accorde la miséricorde – dit : « De toutes les explications fournies pour ce Verset, la plus correcte est celle qu'avance cet exégète :"Cette Parole signifie qu'Allah ne vous interdit aucunement d'avoir des rapports avec les adeptes de toutes les confessions et religions, ni de vous conduire avec eux avec bienfaisance et équité, s'ils ne vous combattent pas pour la religion que vous avez"»[1]. Le témoignage suivant est une illustration de la mise en application de cette conduite:Asmâ bint abou Bakr-qu'Allah soit satisfait de lui et d'elle - rapporte ce qui suit : « Ma mère vint me rendre visite à l'époque du Messager d'Allah ﷺ alors même qu'elle était associatrice. Je consultai alors le Messager d'Allah ﷺ et lui dis: "Ma mère est arrivée et elle désire rester en contact avec moi ; est-ce que je continue à entretenir des liens avec elle ?"-"Oui, répondit

1 Jâmi‹ al bayân, 28/66.



le Prophète ﷺ, ne romps pas tes liens avec ta mère!"»[1].

Quand on compulse la biographie du Messager ﷺ on relève un certain nombre de situations qui mirent aux prises celui-ci avec des Juifs et des Chrétiens de son époque. L'évocation de ces situations et de ces évènements n'est pas envisageable dans le cadre de cette étude qui se veut succincte. Je tiens cependant à dire que la position du Messager ﷺ vis-à-vis des Juifs et des Chrétiens n'était pas de nature raciste et n'avait donc aucun rapport avec l' identité ou l' appartenance ethnique de ces derniers. Le Prophète ﷺ avait d'ailleurs à son service un jeune garçon juif; il commerçait avec les Juifs – comme le récit de Zayd bin Su‹nah nous l'a montré – et quand il mourut, son bouclier était alors retenu en gage chez un Juif [2]. Les rabbins assistaient aux audiences qu'il tenait. Le Juif parlait alors de ce qu'il trouvait juste dans la Torah et le Prophète ﷺ approuvait[3].

La position du Prophète ﷺ vis-à-vis des Juifs et des Chrétiens ne relevait pas non plus des noms portés par leurs religions parce que la religion qu'introduisirent Moïse et ensuite Jésus – que la paix soit sur eux – est en réalité la même que celle apportée par Muhammad ﷺ au regard des fondements

1 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 2477, 2/924 et Sahîh Muslim, Hadith 1003, 2/696.
2 Sahîh Al Bukhârî, Hadith 1963, 2/729.
3 Sahîh Muslim, Hadith 2786, 4/2147.



et des règles. Tous les Messagers – que la prière et le salut soient sur eux tous- sont en effet venus inviter leurs communautés respectives à reconnaître l'Unicité foncière d'Allah et à obéir au Messager dépêché par Le Tout-Puissant en observant ses enseignements et ses injonctions. Cependant les Juifs et les Chrétiens contemporains du Messager d'Allah ﷺ étaient, pour la plupart d'entre eux, en discordance flagrante avec ce que les Prophètes et Messagers avaient apporté. En conséquence de quoi ils étaient conspués, leurs calomnies étaient contredites et la spéciosité de leurs arguments démasquée. Ils sont ainsi évoqués dans Les Paroles du Tout-Puissant : ﴿ *Mais ils ont rompu leur alliance; Nous les avons maudits et Nous avons endurci leurs cœurs. Ils altèrent le sens des Paroles Révélées; ils oublient une partie de ce qui leur a été rappelé. Tu ne cesseras pas de découvrir leur trahison- sauf chez un petit nombre d'entre eux – Oublie leurs fautes et pardonne. Allah aime ceux qui se comportent bellement. Parmi ceux qui disent : " Nous sommes Chrétiens, nous avons accepté l'alliance ", certains ont oublié une partie de ce qui leur a été rappelé. Nous avons suscité entre eux l'hostilité et la haine, jusqu'au Jour de la Résurrection – Allah leur montrera bientôt ce qu'ils ont fait -* ﴾ (Sourate La Table, *Al Mâ'idah*, 5 , Versets 13-14). Méditez cette Parole du Très-Haut : ﴿*(...) sauf chez un petit nombre d'entre eux (...)* ﴾. En effet le Verset ne prend pas à partie l'ensemble des Chrétiens mais décrit et définit bien ceux à qui il s'adresse.



Dans le Verset suivant, le Coran les blâme en raison de leur position coupable par rapport à la vérité et de leur volonté de détourner les gens de la Voie d'accès à cette vérité. Le Tout-Puissant dit ainsi : ﴿*Dis :"Ô gens du Livre, pourquoi ne croyez-vous pas aux Versets d'Allah alors qu' Allah est témoin de vos actions ?"Dis "Ô gens du Livre, pourquoi détournez-vous le croyant de la Voie d'Allah et voudriez-vous la rendre tortueuse, alors que vous êtes témoins? Allah n'est nullement inattentif à ce que vous faites. "Ô vous qui croyez! Si vous obéissez à certains de ceux qui ont reçu le Livre les croyants ils vous rendront incrédules, alors que les Versets d'Allah vous sont récités, alors que Son Prophète est parmi vous ? Celui qui s'attache fortement à Allah sera dirigé sur la Voie droit* ﴾ (Sourate La Famille de [c]Imrân, *Âl [c]Imrân*, 3, Versets 98-101).

Malgré le comportement souvent injustifiable des adversaires, la droiture reste la marque indélébile de la ligne de conduite que l'Islam enjoint d'observer envers tout opposant. Le Très-Haut dit ainsi dans le Verset suivant : ﴿ *Certains, parmi les gens du Livre, te rendront le qintar que tu leur as confié D'autres ne te rendent le dinar que tu leur as confié que si tu les harcèles. Il en est ainsi parce qu'ils disent : Ces illettrés* [soit : ces Arabes] *n'ont aucun moyen de nous contraindre. Ils profèrent des mensonges contre Allah, alors qu'ils savent.*﴾ (Sourate La Famille de [c]Imrân, *Âl [c]Imrân*, 3, Verset 75). Le Tout-Puissant précise cependant:﴿*Ils ne sont pas tous semblables. Il existe, parmi les gens du Livre, une communauté*



droite dont les membres récitent, durant la nuit, les Versets d'Allah. Ils se prosternent; ils croient en Allah et au Jour Dernier; ils prescrivent ce qui est convenable; ils proscrivent ce qui est blâmable; ils s'empressent de faire le bien; voilà ceux qui sont au nombre des justes. Quelque bien qu'ils accomplissent, il ne leur sera pas dénié car Allah connait ceux qui Le craignent﴿ (Sourate La Famille de ᶜImrân, *Âl ᶜImrân*, 3, Versets 113-115).

Après ce formidable périple en compagnie des valeurs, des modèles et des principes de l'Islam, nous ne pouvons que reconnaître notre incapacité à cerner tout ce que contient cette Religion, car les éléments que nous n' avons pas abordés sont bien plus nombreux que ceux qui furent ici exposés et que ce qui a été exposé est bien moindre que ce qui doit être mentionné. Malgré tout, comme le déclare le professeur Muhammad ‘Abd Allah Dirâz dans la conclusion de son admirable livre *La religion* :«Quand il se rend compte que l'Islam cerne la totalité de la connaissance, le chercheur objectif ne peut voir en cela qu'un nouveau signe attestant que le glorieux Coran n'est pas l'illustration de la psychologie d'un individu, ni le miroir de la mentalité d'un peuple ni le registre de l'histoire d'une époque, mais qu'il est le Livre ouvert de l'humanité et la Source à laquelle elle s'abreuve. Quelque soit ainsi l'éloignement des pays et des époques, aussi nombreuses soient les races, les couleurs et les langues, quelque soit l'écart entre les imprégnations culturelles et les inclinations naturelles, tous ceux qui sont en quête de vérité trouvent dans l'Islam une Voie aplanie qui les conduit vers Allah avec discernement et sur



la base d'une preuve évidente. Le Très-haut dit : ﴿*Oui, Nous avons facilité la compréhension du Coran en vue du Rappel. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ?*﴾ (Sourate La Lune, *Al Qamar*, 54, Verset 17) [1].

1 Ad-dîn, p.172.



Conclusion

Louange à Allah en première et dernière instances, qu'elle Lui soit adressée de façon manifeste ou dans le secret du for intérieur. Louange à Allah qui a prescrit et donné la pleine mesure, décrété et parfait Son Décret, ordonné et facilité l'exécution de Ses Directives, mis en garde [contre l'Enfer] et annoncé la bonne nouvelle [du Paradis]. Louange à Allah pour Son bienfait et Sa bienveillance qui m'ont permis d'achever cette modeste étude menée avec l'aspiration qu'elle soit à la fois la révélation d' une partie de la magnificence de cette grande religion et une voie d'invitation des non musulmans à l'Islam. Marquer notre gratitude à l'égard d' Allah pour cette Religion, c'est notamment nous attacher, nous Musulmans, à faciliter la compréhension de celle-ci aux non Musulmans, à inviter ces derniers à partager l'Islam avec nous et à profiter eux aussi des bienfaits du Seigneur et de la Guidance divine.

Il ressort clairement de cette étude que l'Islam prend en considération tous les éléments constitutifs de la vie et des êtres vivants. Il n'est pas un seul élément dont les êtres humains ont besoin qui ne soit pas abordé et traité par l'Islam, que ce soit dans le domaine du savoir, le domaine social ou le domaine de la gestion.

En conclusion j'implore Allah le Tout-Puissant de faire en sorte que cette étude compte au nombre des connaissances utiles et des œuvres qui Lui sont foncièrement vouées. Je L'implore



également de faire en sorte qu'elle pèse lourd dans la balance des œuvres salutaires et qu'Il nous la rende bénéfique ici-bas et dans l'Au-delà car, en vérité, cela relève de Son Ressort exclusif et Il est Celui Qui est en mesure de faire de cette étude ce que j'implore qu'elle soit. Que la Miséricorde, le Salut et la Bénédiction d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et tous ceux qui ont agi et agissent de la plus belle manière dans leur sillon, et ce, jusqu'au Jour de la Rétribution.



Bibliographie

- **Le Noble Coran**
- ‹Abd al Ahad Dâwoud, *Muhammad fî al kitâb al muqaddis*, traduction en arabe de Fahmî Chamâ.
- ‹Abd Allah al Machoukhî, *Mawqif al Islâm wa al kanîsah min al ‹ilm*.
- ‹Abd Allah at-Turjumân, *Tuhfah al arîb fî ar-rad ‹alâ ahl as-salîb*.
- ‹Abd Allah bin ‹Abd ar-Rahmân abou Muhammad ad-Dârimî, ‘*Sunan Ad-Dârimî*.
- ‹Abd Allah bin Muhammad bin abî Chaybah, *Musannaf Ibn abî Chaybah*.
- ‹Abd ar- Razzâq bin Hammam as-San‹ânî, *Musannaf ‹Abd ar- Razzâq*.
- ‹Abd ar-Rahmân bin Hasan Âl ach-Chaykh, *Fath al majîd, charh kitâb at-Tawhîd*.
- ‹Abd ar-Rahmân bin Rajab, *Jâmi‹ al ‹uloum wa al hukm fî charh khamsîn hadîth min jawâmi‹ al kalam.*
- ‹Abd ar-Ra'ouf al Manâwî, *Fayd al Qadîr*.
- ‹Alî bin Muhammad al Jarjânî, *At-ta‹rîfât*.
- ‹Alî bin Rabban at-Tabarî, ‘*Ad-dîn wa ad-dawlah fî ithbât nubouwah Nabiyyinâ Muhammad* ﷺ.
- ‹Imârah Najîb, *Al insân fî zil al adyân*.



- ‹Iyyâd bin Mousâ al Yahsibî, *Machâriq al anwâr ‹alâ Sihâh al âthâr*.
- Abou al Qâsim Sulaymân bin Ahmad at-Tabarânî, *Al mu‹jam al awsât.*
- Abou al Qâsim Sulaymân bin Ahmad at-Tabarânî, *Al mu‹jam al kabîr.*
- Abou al Qâsim Sulaymân bin Ahmad at-Tabarânî, *Al mu‹jam as-saghîr.*
- Abou as-Sa‹âdât Muhammad bin al Mubârak al Jazrî, *An-nihâyah fî gharîb al athâr*.
- Ahmad ‹Alî Ajîbah, *Dirâsât fî al adyân al wathniyyah al qadîmah*.
- Ahmad bin Chu‹ayb an-Nasâ'î, *Sunan An-Nasâ'î*.
- Ahmad bin ‹Alî bin Hajar al ‹Asqalânî, *Fath al bârî bi charh Sahîh Al Bukhârî*.
- Ahmad bin al Husayn bin ‹Alî al Bayhaqî, *Sunan Al Bayhaqî*.
- Ahmad bin Hanbal ach-Chaybânî, *Al Musnad*.
- Ahmad Ghurâb, *Rû'yah al Islâm lil istichrâq*.
- Al Husayn bin Muhammad ar-Râghib al Asfahânî, *Al mufradât fî gharîb al Qur'ân*.
- As-Samou'al bin Yahyâ, *Ifhâm al Yahoud*.
- Chams ad-dîn Muhammad bin abî Bakr, plus connu sous le nom de Ibn al Qayyim al Jawziyyah, '*Miftâh dâr as-sa‹âdah wa manchour wilâyah al ‹ilm wa al irâdah*.



- Chams ad-dîn Mu<u>h</u>ammad bin abî Bakr/ Ibn al Qayyim al Jawziyyah, *I‹lâm al muwaqi‹în*.
- Chams ad-dîn Mu<u>h</u>ammad bin abî Bakr/ Ibn al Qayyim al Jawziyyah, *Badâ'i‹ al fawâ'id*.
- Chams ad-dîn Mu<u>h</u>ammad bin abî Bakr/ Ibn al Qayyim al Jawziyyah, *Al fawâ'id*.
- George Bush, *Mu<u>h</u>ammad mû'asis ad-dîn al islâmî wa mû'asis imbarâ<u>t</u>ouriyyah al muslimîn (Muhammad, fondateur de la religion islamique et fondateur de l'empire musulman*), traduction en arabe de Dr. ‹Abd ar- Rahmân ‹ Abd Allah Âl ach-Chaykh.
- Ismâ‹îl bin ‹Umar bin Kathîr abou al Fidâ', *Tafsîr al Qur'ân al ‹A<u>z</u>îm*.
- Ismâ‹îl bin Mu<u>h</u>ammad al ‹Ajlounî, *Kachf al khafâ' wa muzîl al ilbâs ‹ammâ ichtahar min al a<u>h</u>âdith ‹alâ alsinah an – nâs*.
- Maurice Bucaille, *La Bible, le Coran et la Science*.
- Mu<u>h</u>ammad ‹Abd Allah Dirâz, *Ad-dîn*.
- Mu<u>h</u>ammad Majdî Marjân, *Mu<u>h</u>ammad Nabiy al <u>h</u>ub*.
- Mu<u>h</u>ammad Asad, *A<u>t</u>-<u>t</u>arîq ilâ al Islam*, traduction en arabe de ‹Afîf al Ba‹lbakî.
- Mu<u>h</u>ammad a<u>t</u>-<u>T</u>âhir bin ‹Âchour, *Tafsîr at-ta<u>h</u>rir wa at-tanwîr*.
- Mu<u>h</u>ammad bin ‹Îsâ at-Tirmidhi, *Sunan At-Tirmidhî*.
- Mu<u>h</u>ammad bin Ismâ‹îl al Bukhârî, *<u>S</u>a<u>h</u>î<u>h</u> Al Bukhârî*.



- Muhammad bin ‹Abd al Wâhid bin Ahmad al Maqdasî, *Al Ahâdith al mukhtârah*.
- Muhammad bin ‹Abd Allah al Hâkim an-Naysâbourî, *Al mustadrak ‹alâ as-Sahîhayn*.
- Muhammad bin ‹Abd Allah as-Suhaym, *Al Islâm : usouluhu wa mabâdi'uhu*.
- Muhammad bin ‹Abd ar- Rahmân al Mubârakfourî, *Tuhfah al ahwadhî*.
- Muhammad bin abî Bakr bin ‹Abd al Qâdir, *Mukhtâr as-Sihâh*.
- Muhammad bin Hibbân bin Ahmad abou Hâtim al Bastî, *Sahîh Ibn Hibbân*.
- Muhammad bin Jarîr at-Tabarî, *Jâmi‹ al bayân ‹an ta'wîl ây al Qur'ân*.
- Muhammad bin Mukrim bin Manzour al Ifrîqî, *Lisân al ‹Arab*.
- Muhammad bin Yazîd abou ‹Abd Allah al Qazwînî, *Sunan Ibn Mâjah*.
- Murâd Hufmân, *Al Islam ‹âm 2000*, traduction en arabe de ‹Adil al Mu‹allim.
- Murâd Hufman, *Ar-rihlah ilâ al Islâm, yawmiyât dibloumâsî almânî*, traduction en arabe du professeur Muhammad Sa‹îd Dabbâs.
- Murâd Hufman, *Rihlah ilâ Makkah*.



- Muslim bin al Hajjâj al Quchayrî an-Naysâbourî, *Sahîh Muslim*.
- Mustafâ as-Sibâ‹î, *Al istichrâq wa al mustachriqoun*.
- Qudâmah bin Ja‹far, *Al kharâj wa sinâ‹ah al kitâbah*.
- Sulaymân bin al Ach‹ath abou Dâwoud as-Sijsitânî, *Sunan Abî Dâwoud*.
- Zakariyyah bin Muhammad bin Zakariyyah al Ansârî, Al hudoud al anîqah wa at-ta‹rîfât ad-daqîqah.



Table des matières


شبكة
الألوكة
www.alukah.net